



Québec, le 29 août 2025



Objet : Demande d'accès aux documents

N/Réf : 2025-08-05-012

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 4 août dernier, concernant les copies des rapports d'inspection, des entreprises suivantes : FERME DE LADURANTAYE, FERME VINBERT INC, FERME STEPHANE HIVERT S.E.N.C., FERME M. ET G. L'HEUREUX INC., FERME TURBOT ENR, FERME VAN ROSSUM INC.

À cet égard, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Dans les documents qui vous sont transmis, vous constaterez que certains renseignements ont été caviardés conformément aux articles 23, 24, 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès.

Ainsi, en vertu, des articles 23 et 24 de cette loi, nous ne pouvons vous communiquer certains renseignements fournis par un tiers sans son consentement.

De plus, les articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Enfin, l'article 28 de la Loi sur l'accès oblige un organisme public à refuser, dans certaines circonstances, de confirmer l'existence de renseignements obtenus par un organisme qui en vertu de la loi, est chargé notamment de prévenir et détecter les infractions aux lois. Suivant cette disposition, nous ne pouvons vous confirmer l'existence de renseignements visés par votre demande puisque cette seule confirmation ou non risquerait d'entraîner l'une des conséquences prévues par cette disposition.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Edith Couture, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par courrier électronique à accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Sabrina Marino
Secrétaire générale
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels**
(Chapitre A-2.1)

Article 23

Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

Article 24

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

Article 28

Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;

5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;

6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;

7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;

8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou

9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait

susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgateion, de non-publication ou de non-diffusion.

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Article 59

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

Rapport d'infraction général

(Code de procédure pénale, article 367, par 1°)

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
364930

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Guillemette Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4

A

DÉFENDEUR

PERSONNE PHYSIQUE ☐

PERSONNE MORALE ☒

NOM 1

NOM 2

PRÉNOM

NOM DE L'ORGANISME
Ferme De Ladurantaye

DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)

MINEUR ☐

SEXE
M ☐ F ☐

RAISON SOCIALE

ADRESSE
858 Chemin des Pionniers Ouest

APF.

CASIER POSTAL

CODE POSTAL
G0R 1H0

MUNICIPALITÉ
Cap-Saint-Ignace

PROVINCE/ÉTAT
QC

PAYS
Canada

N° TÉLÉPHONE

HORS QUÉBEC ☐

PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO

PERMIS ☐

PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐

PROVINCE/ÉTAT
QC

NEQ ☒ 3347951363

Autres ☐

Autres ☐

B

INFRACTION

DATE ET HEURE DE L'INFRACTION

LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☒

ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ)
2024-03-20

HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM)
09:45

ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)

HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)

N° Dossier (BAK)
1270031 0005

EXPLOITANT-ENTITÉ

MÊME ÉTABLISSEMENT VISITÉ ☒

N° LOI PRINCIPALE
P-29

NOM DE LA LOI PRINCIPALE
Loi sur les produits alimentaires

ART. LOI PRINCIPALE
40

N° LOI/RÉG. APPL. 1
r.1 Rég. sur les aliments

ARTICLE RÉGL. APPL. 1
2.2.1

N° LOI/RÉG. APPL. 2

ARTICLE APPL. 2

CODIFICATION
101

CODE DÉF.

CODE VÉH.

DESCRIPTION DE L'INFRACTION
A EXPLOITE UN LIEU DONT LES LIEUX, LES ÉQUIPEMENTS ET LE MATÉRIEL SERVANT A LA PRÉPARATION ET À L'ENTREPOSAGE DES PRODUITS,N'ÉTAIENT PAS PROPRES.

SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒

C

LIEU D'INFRACTION

DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION
Dans les locaux de la Ferme De Ladurantaye
858 Chemin des Pionniers Ouest, Cap-Saint-Ignace G0R 1H0

NO RAPPORT D'INSPECTION
3696723

LOCALISATION (CODE MUNICIPAL)
18045

DISTRICT JUDICIAIRE
Montmagny

D

CHOSSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

CHOSSES SAISIES ☐

ORDONNANCE ☐

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐

DESCRIPTION

PRÉCISER

ANNEXE ☐

E

FAITS ET GESTES PERTINENTS

Je me présente accompagnée de Mme Lyne DUBOIS inspectrice des aliments à l'établissement s'affichant en bordure de la route boucherie de la ferme ouvert au public afin d'effectuer une inspection de suivi de maîtrise. Je m'identifie en tant qu'inspectrice des aliments pour le MAPAQ à la personne sur place s'étant déjà présentée lors d'inspections antérieures comme étant Mme Béatrice DE LADURANTAYE. Au registraire des entreprises, Mme Béatrice DE LADURANTAYE est l'une des associés(A-4).

SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :
A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM
GUILLEMETTE

PRÉNOM
CHANTAL

MATRICULE

AGENT DE LA PAIX ☐

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒
QUALITÉ : Inspectrice des aliments
DATE (AAAA-MM-JJ)
2024-04-26

SIGNATURE

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :
A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM
DUBOIS

PRÉNOM
LYNE

MATRICULE

AGENT DE LA PAIX ☐

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒
QUALITÉ : Inspectrice des aliments
DATE (AAAA-MM-JJ)
2024-04-29

SIGNATURE

022-06)

Page 1

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364930
--	--------------------------	---------------------	--------------------------------------

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Guillemette Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E » ☒

NOUVELLE SECTION « F » ☐

OU

SUITE DE « F » ☐

L'établissement est de type charcuterie générale disposant de plusieurs locaux ayant chacun une vocation précise. Il y a également un comptoir de vente au détail ouvert au public.

En me dirigeant vers le local de transformation , je constate immédiatement qu'il y a négligence au niveau de l'hygiène et de la salubrité des lieux . Le plancher au local de cuisson est maculé de saleté brune ,noire (Photo 1).

Dans ce local, il y a un accès à la chambre-congérateur. En ouvrant cette porte, je constate que le plancher ,cadre et la porte intérieure sont incrustés de saleté brune et noires(photo 2).

Toujours accompagnée de ma collègue Mme Lyne DUBOIS inspectrice, je me dirige vers l'aire où se trouve un appareil servant à injecter les saumures des charcuteries. À l'intérieur de cet appareil je remarque de la saleté noire collée sur la partie supérieure intérieure qui qui risque de se détacher lors des productions (photo 3) . Le convoyeur et la partie supérieure sont maculés de dépôts brunâtres (photo 3) . Les installations pour le lavage des mains de cette section sont tout aussi insalubres , des dépôts de couleur orangés sont adhérents la robinetterie (photo 4) rendant un lavage de main inefficace. Adjacent se trouve les 2 fumoirs servant au fumage de divers produits dont des jambons, du bacon ,à la préparation du jerky de boeuf ou de porc .Le plancher autour de ces 2 fumoirs est lui aussi maculé d'accumulation de dépôts et de saleté noirs (Photo 5).La sonde utilisée pour vérifier les températures lors de cuisson présente de la saleté sèche (photo 5). Des charcuteries sont en attente dans les 2 fumoirs de se faire transférer dans la chambre-froide adjacente aux fumoirs. Je pénètre dans cette chambre-froide et je remarque qu'une partie des murs et le plafond présentent des amas noirâtres apparentés à de la moisissure et des fils de poussière sont en suspension dans le coin au-dessus de la barrateuse (photo 6).

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM GUILLEMETTE	PRÉNOM Chantal	NOM DUBOIS	PRÉNOM Lyne
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspectrice des aliments		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspectrice des aliments	
DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-04-26		DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-04-29	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364930
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Guillemette Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4			

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »☒

NOUVELLE SECTION « F »☐

OU

SUITE DE « F »☐

Je me dirige maintenant vers la salle où il y a le tranchage de divers produits de charcuteries (pépéronni, bacon, viande fumée ...). Pendant l'inspection, une employée est affectée à diverses tâches dont le transfert de charcuterie vers une chambre-froide. L'un des systèmes de ventilation présente de la saleté et de la poussière accumulée (photo 7). Je vérifie la salubrité de la trancheuse à charcuterie, je me penche et regarde l'intérieur et par le touché je remarque que des résidus secs d'aliments sont présents sur certaines parties de l'appareil (photo 8). L'appareil utilisée pour la confection de saucisse présente aussi des dépôts secs de couleur beige à l'intérieur de la cuve et sur les vis sans fins (photos 9 10). Tout près se trouve le local servant à l'entreposage des emballages, je remarque aussi une négligence au niveau de l'hygiène, le plancher et le cadre de porte sont maculés de saleté brune(photo 11). Toujours accompagnée de ma collègue Mme Lyne DUBOIS, je quitte ces locaux de transformation pour me diriger vers les locaux servant à la découpe des viandes crues. Des employés sont affectées à diverses tâches dont la découpe de viande crue . À la section lavage des mains, je remarque que le bas des murs présente de la saleté verdâtre(photo 12). J'ouvre une autre porte qui me donne accès à la réception et expédition des produits. La porte donnant accès vers l'extérieur est maculée d'une couche de saleté noire (photo 13) et des filaments de poussières sont en suspension dans le coin.

En cours d'inspection des clients se présentent et achètent divers produits et les paie à la personne affectée au service à la clientèle.

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Guillemette	PRÉNOM Chantal	NOM DUBOIS	PRÉNOM Lyne				
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]				
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspectrice des aliments		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspectrice des aliments					
DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-04-26		DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-04-29					
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]					



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364930
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Guillemette Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐			
Suite à ma demande à Mme Béatrice DE LADURANTAYE, j'ai obtenu une facture de vente (A-3) sur laquelle nous pouvoir voir « Boucherie de la Ferme (Ferme de Ladurantaye 858 ch. des Pionniers O.Cap-St-Ignace) datée du 2024-03-20 11:04:45. Dans le registraire des entreprises du Québec (REQ) (A-4) nous pouvons lire que La Ferme De Ladurantaye a comme deuxième activité économique; Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf volaille) avec la précision charcuterie de gros et ayant comme adresse 858 Chemin des Pionniers Ouest, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0. Dans la fiche client (A-5) nous retrouvons en p.4 «Faites-vous ,à la ferme une transformation de vos produits agricoles ?-Découpe et transformation de viandes,volailles et poissons (pâtés,charcuteries etc.)» pour la Ferme De LADUARANTAYE situé au 858 ch. des Pionniers O, Cap-Saint-Ignace (Qc) G0R 1H0. Suite à ces constatations, nous pouvons conclure que La Ferme DE LADURANTAYE exploite un lieu dont les lieux, les équipements et le matériel servant à la préparation et à l'entreposage des produits n'étaient pas propres. Des manquements au niveau de l'hygiène et de la propreté des lieux , des équipements et du matériel peuvent entraîner la contaminations des aliments par des sources reconnues de pathogènes et compromettre la sécurité des aliments et la santé des consommateurs.			
SUITE PAGE SUIVANTE ☒			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Guillemette	PRÉNOM Chantal	NOM DUBOIS	PRÉNOM Lyne
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspectrice des aliments	DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-04-26	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspectrice des aliments	DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-04-29
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

Québec Complément de rapport d'infraction général
(Code de procédure pénale, article 367, par 1°)

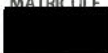
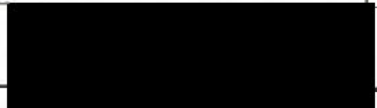
ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS		N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Guillemette Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364930	
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐			
EXPLOITATION - OPÉRATION			
1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS ☐ OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2) ☒			
	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			
2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE			
- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☒. - ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE : ON ENTREPOSE ☒, SERT ☒, OFFRE EN VENTE ☒, VEND ☒, FOURNIT ☒, PRÉPARE ☒, CONDITIONNE ☒ OU TRANSFORME ☒ DES ALIMENTS ☒, DE LA GLACE ☐ OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☒, DES PRODUITS CARNÉS ☒, DES OEUFS ☐, DES PRODUITS LAITIERS ☐, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐, DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐, DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☒. - ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX : ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐, DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐. - ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☐. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐ DE LA SEMENCE ANIMALE ☐. - ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☐.			
TYPE		NOMBRE	
IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) _____ ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☐ .			
(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)			
3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒ , PRODUITS ☒ , OBJETS ☐ , ÉQUIPEMENTS ☒ , LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐ .			
DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR : Chantal GUILLEMETTE			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Guillemette	PRÉNOM Chantal	NOM DUBOIS	PRÉNOM LYNE
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE 	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE 
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-04-26	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-04-29
QUALITÉ : Inspectrice des aliments	SIGNATURE 	QUALITÉ : Inspecteur des aliments	SIGNATURE 

Photo no : 1 Rapport d'infraction no 364930
Rapport d'inspection no : 3696723
Date de l'infraction : 2024-03-20
Photo prise par : Chantal Guillemette
Signature : _____



Photo no : 2 Rapport d'infraction 364930
Rapport d'inspection no 3696723
Date de l'infraction : 2024-03-20
Photo prise par : Chantal Guillemette
Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2024-03-20

Signature : _____

Photo no : 3 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : [REDACTED]



Photo no : 4 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : [REDACTED]

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2024-03-20

Signature : [REDACTED]

Photo no : 5 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : _____

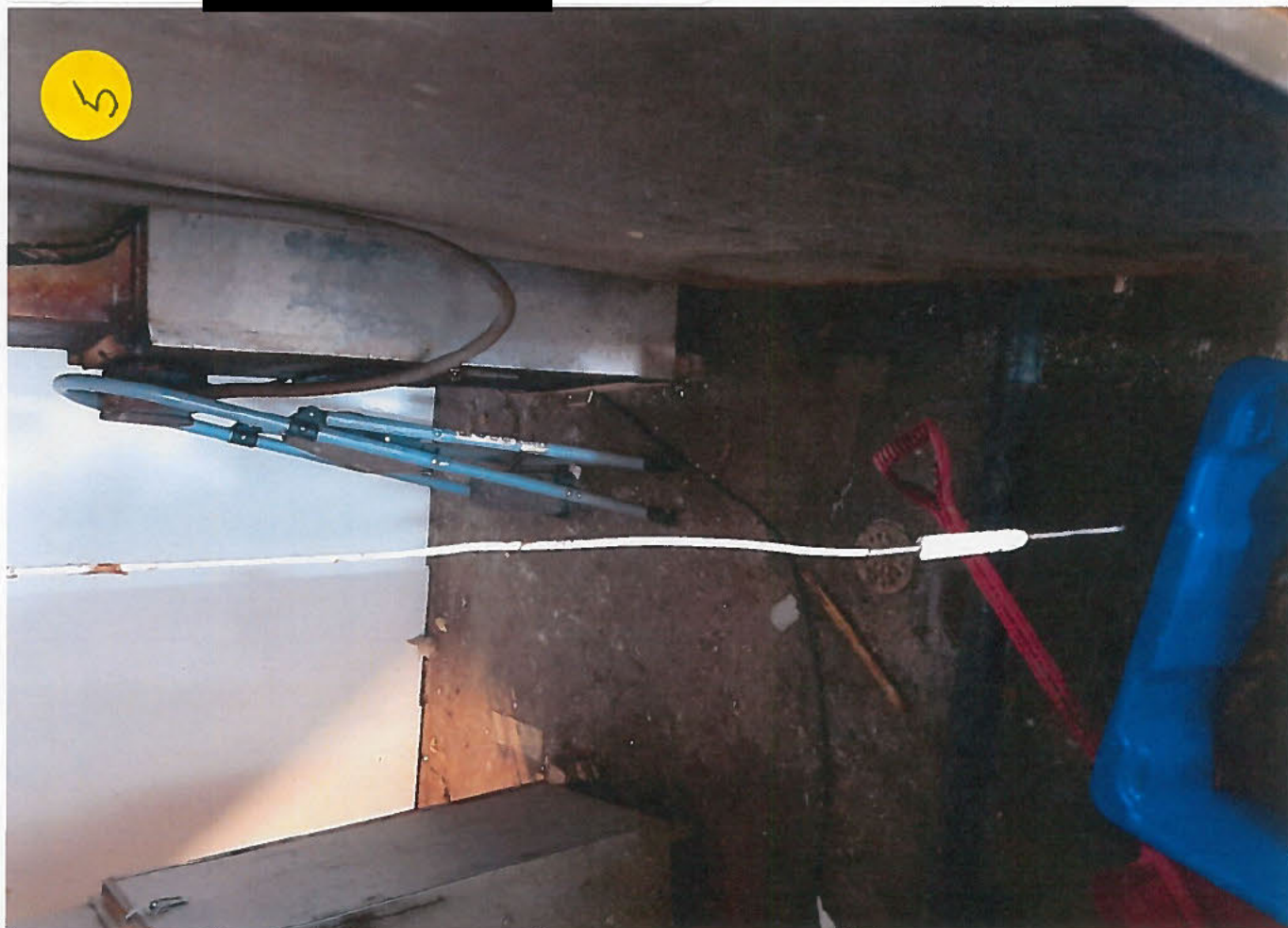


Photo no : 6 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2024-03-20

Signature : _____

Photo no : 7 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : _____

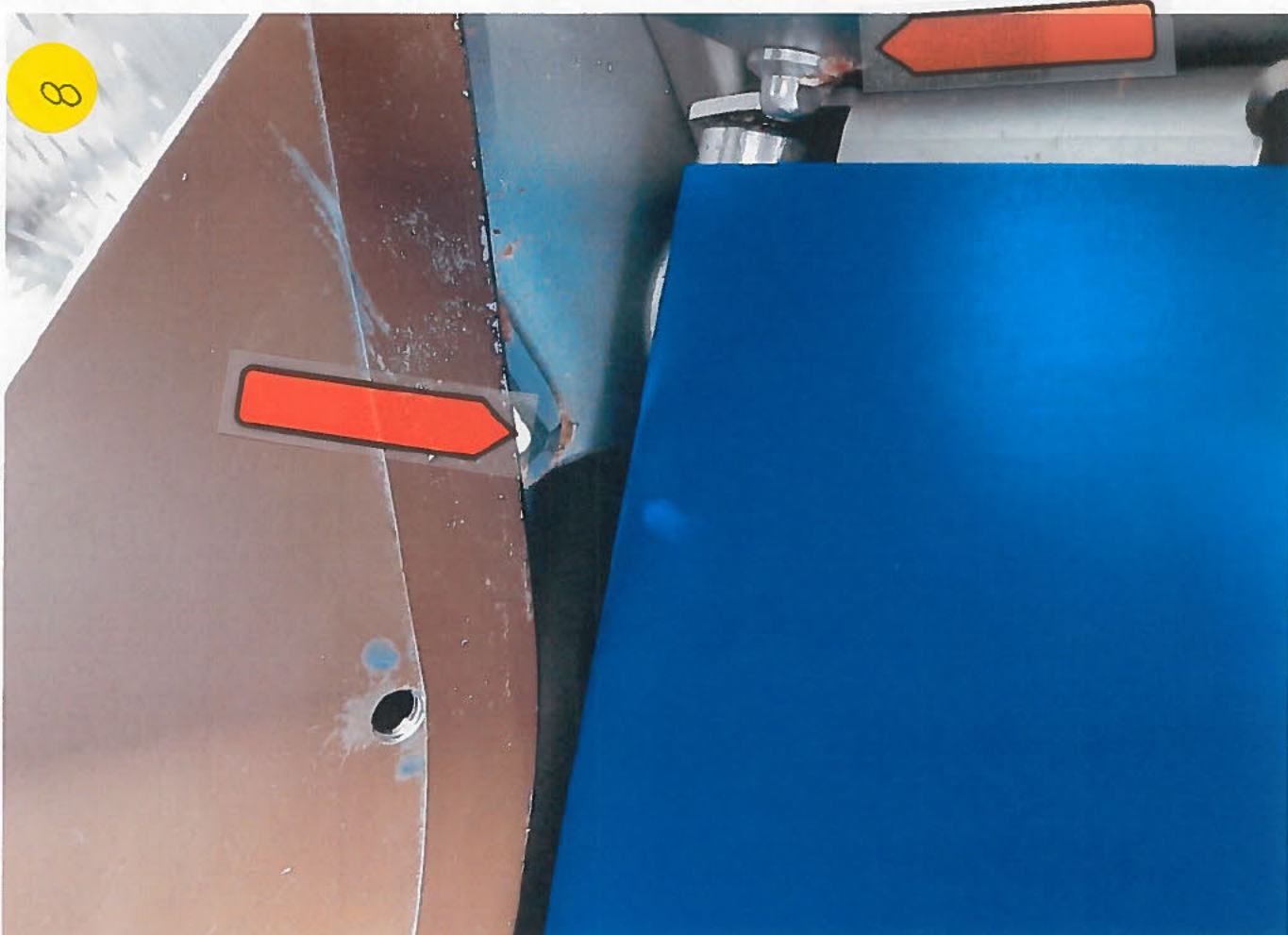
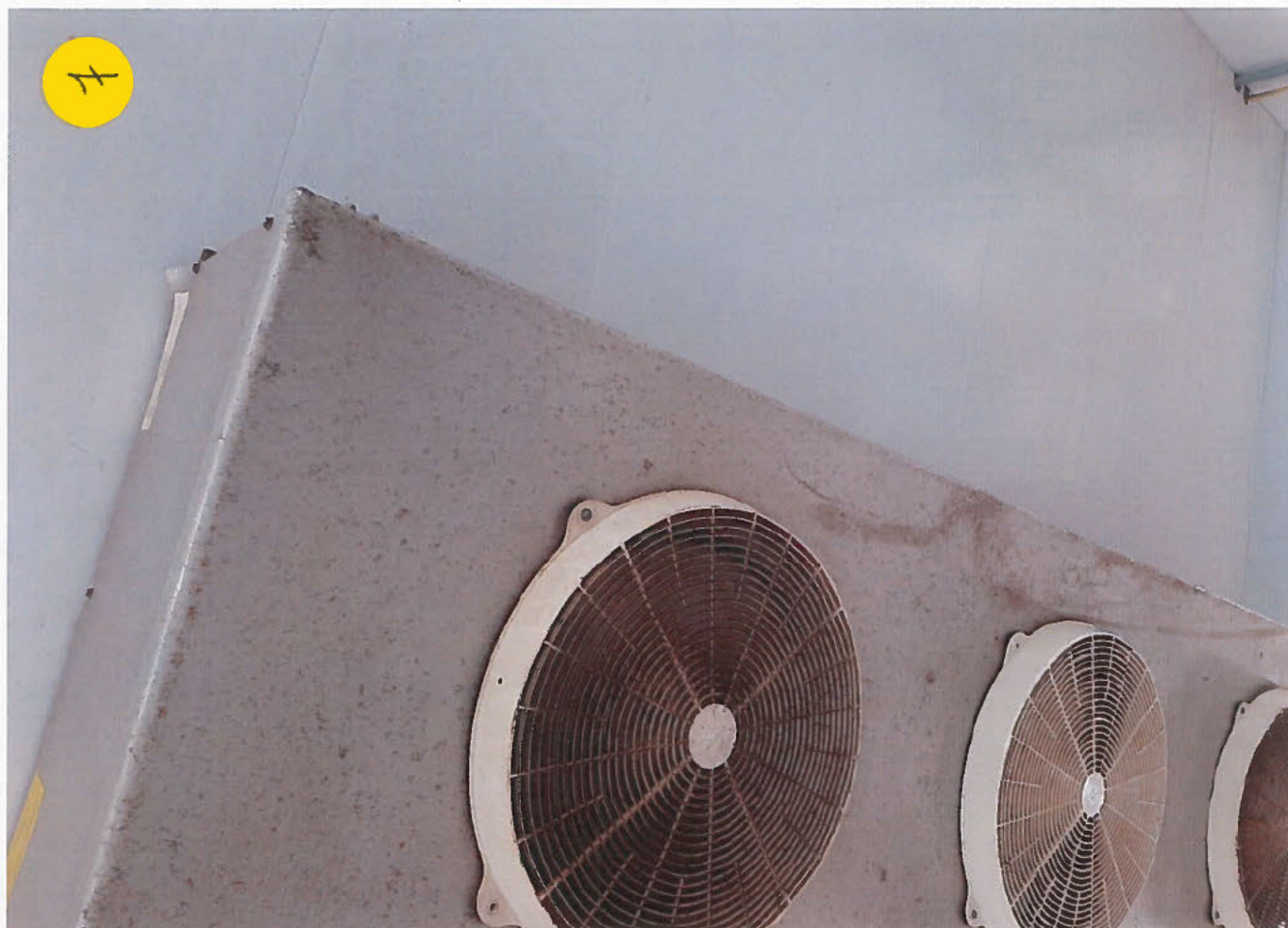


Photo no : 8 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2024-03-20

Signature : _____

Photo no : 9 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : [REDACTED]

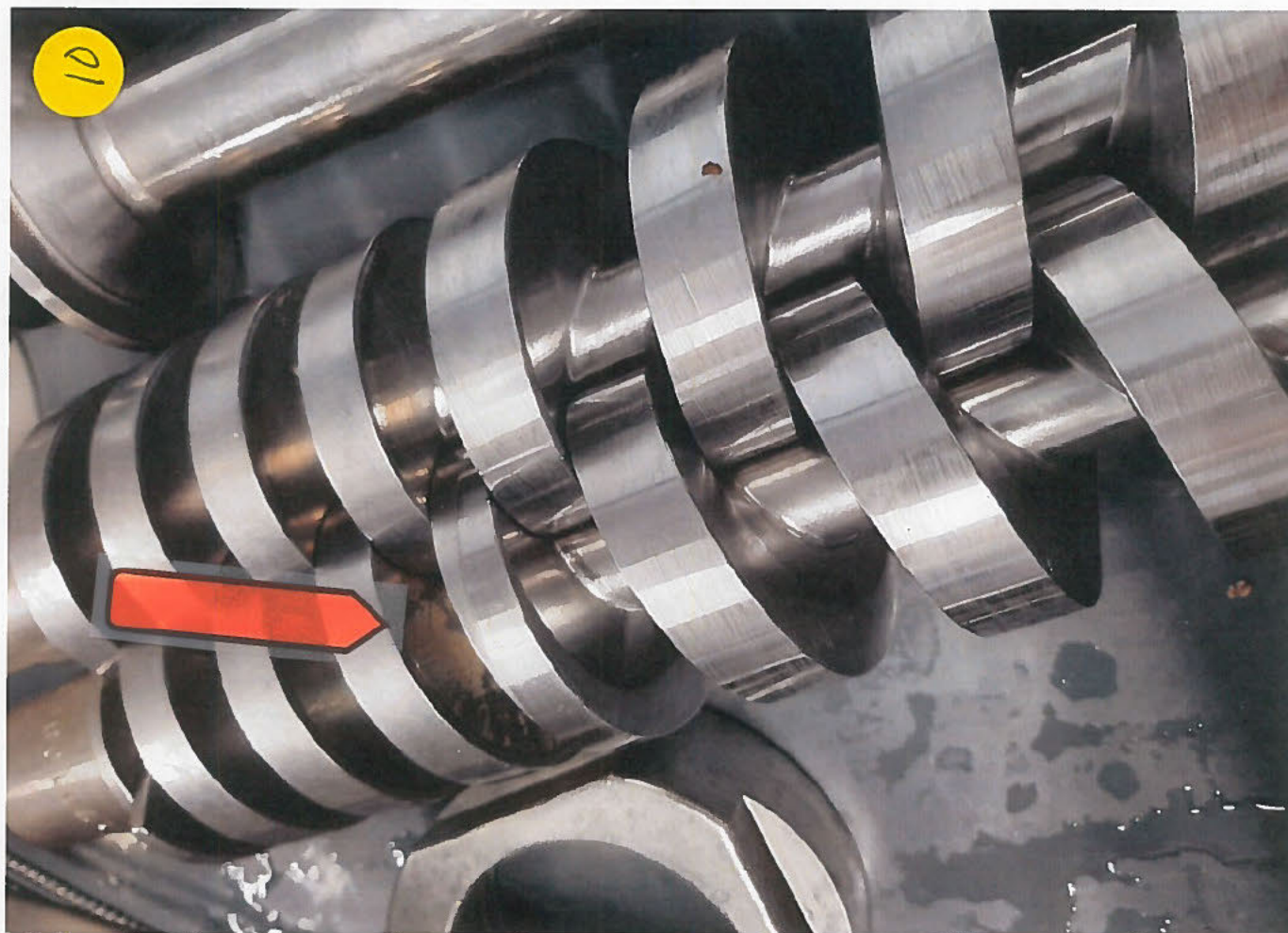


Photo no : 10 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : [REDACTED]

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2024-03-20

Signature : [REDACTED]

Photo no : 11 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : [REDACTED]

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2024-03-20

Signature : [REDACTED]



Photo no : 12 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : [REDACTED]



364930

Photo no : 13 Rapport d'infraction no 364930

Rapport d'inspection no : 3696723

Date de l'infraction : 2024-03-20

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : [REDACTED]

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2024-03-20

Signature : [REDACTED]

BOUCHERIE De la Ferme

Boucherie De la Ferme
Ferme de Ladurantaye
858, ch. des Pionniers Ouest, Cap-St-Ignace
(418)-246-5433
Printer.ReprintTicket

Requ: 10968
Date: 2024-03-20 11:04:45
Terminal: Bureau2
Servi par: Employé

Item	Price	Qty	Value

Crotons maison -	12,90 \$	x0,254	3,30 \$
Saucisse miel k a	13,90 \$	x0,47	6,51 \$

Items count:	0,724		

Subtotal	9,87 \$
Tax	0,00 \$
Total	9,87 \$

Tax Exempt	9,87 \$	0,00 \$
Tax Other	0,00 \$	0,00 \$
Tax Standard	0,00 \$	0,00 \$

Cash	
Média:	9,87 \$
Monnaie:	0,13 \$

Merci beaucoup!

A bientôt!

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2024-03-20

Signature : 



Date: 2024-03-20

Heure d'arrivée: 09:45

Numéro du rapport d'inspection: 3696723
Raison de la visite: Insp. suivi de maîtrise (02)

Exploitant: FERME DE LADURANTAYE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: CHRISTIAN DE LADURANTAYE

Adresse de l'établissement: 858 CHEMIN DES PIONNIERS OUEST, CAP-SAINT-IGNACE, G0R1H0, (Québec)

Numéro de dossier: 1270031 - 5

Numéro spécifique: C-741

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Garder propres les équipements et ustensiles servant à la préparation, au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et à la distribution des produits.	Équipements malpropres / Plusieurs équipements présentent de la saleté: injecteuse, chariots échelles, appareil à saucisse, trancheuse à charcuterie, petit chariot noir de transport, poignées à l'évier lavage de ,mains section fumoir
2	Garder les lieux, les locaux ou les véhicules propres et aménagés de façon à prévenir la contamination physique, chimique ou microbiologique.	Malpropreté d'un ou des locaux ou installations / Planchers, murs ,plafonds sales à plusieurs endroits, grilles de ventilation des systèmes de refroidissement, portes et cadres de portes sales,

REMARQUES

Inspection de suivi de maîtrise :

En date d'aujourd'hui, le permis du C-1 (charcuterie générale) et le permis de vente au détail sont toujours expirés.

Des photos sont prises : Le dossier d'infraction sera soumis pour évaluer la possibilité de poursuites par le ministère de la Justice.

Une copie de facture de vente au détail nous est remise en date du 20 mars 2024.

Charcuteries dans le fumoir éteint sont à 39°C en attente de se faire refroidir en chambre-froide: correctif demandé.

Manipulatrice d'Aliments porte des boucles d'oreilles.

Accompagnée de Mme Lyne Dubois inspectrice des aliments.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

Vous conditionnez vos produits cuits dans des pots en verre ? Vous devez inscrire la mention « garder réfrigéré » sur l'étiquette pour éviter toute confusion quant au mode d'entreposage. Seules les conserves qui ont subi une stérilisation, par exemple un traitement thermique sous pression dans un autoclave, peuvent être entreposées à la température ambiante.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: CHANTAL GUILLEMETTE

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 poste 2315

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel : Chantal.Guillemette@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2024-03-20

Signature :

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3696723 a été remis à Béatrice De LaDurantaye

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature

ORIGINE										
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364693		
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE GUILLEMETTE Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4										
A DÉFENDEUR										
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒										
NOM 1			NOM 2			PRÉNOM				
NOM DE L'ORGANISME Ferme De Ladurantaye					DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐		SEXE M ☐ F ☐	
RAISON SOCIALE										
ADRESSE 858 Chemin des Pionniers Ouest					APP.		CASIER POSTAL		CODE POSTAL G0R 1H0	
MUNICIPALITÉ Cap-Saint-Ignace				PROVINCE/ÉTAT QC		PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE HORS QUÉBEC ☐		
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS ☐			PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐			PROVINCE/ÉTAT			
	NEQ ☒ 3347951363			Autres ☐			QC			
B INFRACTION										
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☐		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2023-11-23		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 09:50		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)		HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)
N° Dossier (BAK)	EXPLOITANT-ENTITÉ 1270031 0005		MÊME ÉTABLISSEMENT VISITÉ ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires			
ART. LOI PRINCIPALE 9 al.1(m)			N° LOI/RÉG. APPL. 1							
ARTICLE RÉGL. APPL. 1										
N° LOI/RÉG. APPL. 2			ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION 11902		CODE DÉF.		CODE VÉH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION A EXPLOITE UN LIEU OU SE FAIT LA PREPARATION D'ALIMENTS EN VUE DE LA VENTE AU DETAIL SANS ETRE TITULAIRE D'UN PERMIS EN VIGUEUR.										
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒										
C LIEU D'INFRACTION										
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Ferme De Ladurantaye 858 Chemin des Pionniers Ouest, Cap-Saint-Ignace G0R 1H0						NO RAPPORT D'INSPECTION 3651857				
						LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 18045		DISTRICT JUDICIAIRE Montmagny		
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS										
CHOSES SAISIES ☐	DESCRIPTION									
ORDONNANCE ☐	PRÉCISER									
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐	ANNEXE ☐									
E FAITS ET GESTES PERTINENTS										
Je me présente accompagné de M. Simon-Pierre HALLÉ inspecteur principal des aliments à l'établissement s'affichant en bordure de la route « Boucherie de la ferme » « ouvert au public » afin d'effectuer une inspection de suivi de maîtrise. Je m'identifie en tant qu'inspectrice des aliments pour le MAPAQ à la personne sur place s'étant déjà présentée lors d'inspections antérieures comme étant Mme Béatrice DE LADURANTAYE associée (A-4).										
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒										
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION					
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					
NOM GUILLEMETTE		PRÉNOM Chantal			NOM HALLÉ		PRÉNOM Simon-Pierre			
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE			
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-20			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-21			
QUALITÉ : Inspectrice des aliments					QUALITÉ : Inspecteur des aliments					
SIGNATURE					SIGNATURE					



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
364693

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

GUILLEMETTE Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



En entrant dans l'aire de vente au détail libre-service de l'établissement, on y trouve diverses coupes de viande fraîches et congelées, charcuteries variées. Ces produits sont identifiés au nom de la Boucherie de La ferme 858, chemin des Pionniers Ouest Cap-St-Ignace.

Pendant mon inspection, quelques clients se présentent à la boucherie afin de faire des achats et paient les aliments à la personne affectée à la vente.

Suite à l'inspection une vérification est faite à la Directions des services aux clientèles, qui nous confirme que la Ferme De Ladurantaye situé au 858, ch. des Pionniers O. Cap-Saint-Ignace (Qc) G0R 1H0, ne détenait pas le 23 novembre 2023 un permis MAPAQ en règle pour exploiter un lieu où est exercée l'activité de préparation générale d'aliments en vue de la vente au détail (A-3).

À plusieurs reprises lors d'inspections antérieures, il en a été fait mention sur les rapport d'inspections, portant les numéros 348661, 3534103 et 3629369. (A-6, A-7, A-8).

Dans la fiche-client (A-5) nous retrouvons en p.4, « Faites-vous, à la ferme, une transformation de vos produits agricoles? -Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâtés, charcuterie, etc.) » ET « Vente directe au consommateur » kiosque à la ferme, pour la Ferme De Ladurantaye situé au 858 ch. des Pionniers O. Cap-Saint-Ignace (Qc) G0R 1H0. Suite à une demande à Mme Béatrice De Ladurantaye nous avons obtenu une facture de vente (A-2) sur laquelle nous pouvons voir « Boucherie De la Ferme (Ferme de Ladurantaye 858 ch. des Pionniers O. Cap-St-Ignace) daté du 2023-11-23 à 10:34. »

Suite à ces constatation nous pouvons conclure que la Ferme De Ladurantaye a exploité un lieu ou se fait la préparation d'aliments en vue de la vente au détail sans être titulaire d'un permis en vigueur.

SUITE PAGE SUIVANTE



PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM
GUILLEMETTE

PRÉNOM
Chantal

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒
QUALITÉ : Inspectrice des aliments

DATE (AAAA-MM-JJ)
2023-12-20

SIGNATURE

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM
HALLÉ

PRÉNOM
Simon-Pierre

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒
QUALITÉ : Inspecteur des aliments

DATE (AAAA-MM-JJ)

2023-12-21

22

BOUCHERIE De la Ferme

Boucherie De la Ferme
Ferme de L'Ourantaye
858, ch. des Pionniers Ouest, Cap-St-Ignace
(418)-246-5433
Printer.ReprintTicket

Reçu: 9122
Date: 2023-11-23 10:34:13
Terminal: Bur-au2
Servi par: Employé

Item	Price	Qty	Value
Pepperette batonn	2,50 \$	x1	2,50 \$
Pepperette batonn	2,50 \$	x1	2,50 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de por	18,98 \$	x0,16	3,03 \$
Smoke meat de por	18,98 \$	x0,165	3,13 \$
Smoke meat de por	18,98 \$	x0,16	3,03 \$
Smoke meat de por	18,98 \$	x0,155	2,94 \$
paté de foie aux	25,00 \$	x0,116	2,91 \$
paté de campagne	25,00 \$	x0,127	3,18 \$

Items count: 3,667

Subtotal	48,14 \$
Tax	0,00 \$
Total	48,14 \$

Tax Exempt	48,14 \$	0,00 \$
Tax Other	0,00 \$	0,00 \$
Tax Standard	0,00 \$	0,00 \$

Cash	
Média:	48,14 \$
Montant:	51,86 \$

Merci beaucoup!

A 11/20/23



Mercredi 20 décembre 2023

Madame Chantal Guillemette
Inspectrice de produits agricoles et d'aliments
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
5130 Boulevard Guillaume-Couture bureau 100
Lévis (Québec) G6V 9L4

Madame

La présente est pour confirmer que l'exploitant Ferme De Ladurantaye, numéro de dossier 1270031-0005-02, situé au 858 chemin Des Pionniers Ouest, Cap-Saint-Ignace G0R 1H0, ne détenait pas, le 23 novembre 2023, un permis du MAPAQ en règle pour exploiter un lieu ou un véhicule où est exercée l'activité de « préparation générale » d'aliments en vue de leur vente au détail, en vertu de la Loi sur les produits alimentaires (R.L.R.Q. chapitre P-29).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jonathan
Alain

Signature numérique
de Jonathan Alain
Date : 2023.12.20
14:13:29 -05'00'

Jonathan Alain
Coordonnateur

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-11-28

Signature : _____

A-10



Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-11-28

Signature : _____



Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-11-28

Signature



Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-11-28

Signature : _____



Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-11-28 /

Signature : _____



Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-11-28

Signature : [REDACTED]



ORIGINE											
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364694			
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE GUILLEMETTE Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4											
A DÉFENDEUR											
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒											
NOM 1			NOM 2			PRÉNOM					
NOM DE L'ORGANISME Ferme De Ladurantaye					DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐		SEXE M ☐ F ☐		
RAISON SOCIALE											
ADRESSE 858 Chemin des Pionniers Ouest					APP.		CASIER POSTAL		CODE POSTAL GOR 1H0		
MUNICIPALITÉ Cap-Saint-Ignace				PROVINCE/ÉTAT QC		PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE HORS QUÉBEC ☐			
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS ☐			PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐			PROVINCE/ÉTAT				
	NEQ ☒ 3347951363			Autres ☐			QC				
B INFRACTION											
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☐		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2023-11-23		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 09:50		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)		HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)	
N° Dossier (BAK)	EXPLOITANT-ENTITÉ 1270031 0005		MÊME ÉTABLISSEMENT VISITÉ ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires				
ART. LOI PRINCIPALE 40			N° LOI/RÉG. APPL. 1 r.1 Regl. sur les aliments								
ARTICLE RÉGL. APPL. 1 2.2.1											
N° LOI/RÉG. APPL. 2			ARTICLE APPL. 2			CODIFICATION 101		CODE DÉF.		CODE VÉH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION A EXPLOITE UN LIEU DONT LES LIEUX, LES ÉQUIPEMENTS, LE MATÉRIEL SERVANT A LA PRÉPARATION ET À L'ENTREPOSAGE DES PRODUITS, N'ÉTAIENT PAS PROPRES.											
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒											
C LIEU D'INFRACTION											
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Dans les locaux de la Ferme De Ladurantaye 858 Chemin des Pionniers Ouest, Cap-Saint-Ignace GOR 1H0						NO RAPPORT D'INSPECTION 3651857					
						LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 18045		DISTRICT JUDICIAIRE Montmagny			
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS											
CHOSES SAISIES ☐		DESCRIPTION							ANNEXE ☐		
ORDONNANCE ☐		PRÉCISER									
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐											
E FAITS ET GESTES PERTINENTS											
Je me présente accompagnée de M.Simon-Pierre HALLE inspecteur principal à l'établissement s'affichant en bordure de la route «Boucherie de la Ferme» «ouvert au public» afin d'effectuer une inspection de suivi de maîtrise. Je m'identifie en tant qu'inspectrice des aliments pour le MAPAQ à la personne sur place s'étant déjà présentée lors d'inspections antérieures comme étant Mme Béatrice DE LADURANTAYE. Au registraire des entreprises, Mme Béatrice DE LADURANTAYE associé(A-3).											
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒											
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION						
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐						
NOM GUILLEMETTE		PRÉNOM CHANTAL			NOM HALLÉ		PRÉNOM SIMON-PIERRE				
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]				
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-20			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-21				
QUALITÉ : Inspectrice des aliments					QUALITÉ : Inspecteur des aliments						
SIGNATURE [REDACTED]					SIGNATURE [REDACTED]						

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364694

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
GUILLEMETTE Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐

L'établissement est de type charcuterie générale disposant de plusieurs locaux ayant chacun une vocation précise, dont un local pour l'emballage, pour la cuisson, pour la transformation de charcuteries, pour la découpe, pour la conservation des produits, pour l'entreposage. Il y a également un comptoir de vente au détail ouvert au public. En me dirigeant vers le local de transformation, je constate immédiatement qu'il y a négligence au niveau de l'hygiène et de la salubrité des lieux. Le plancher au local de cuisson est maculé de saleté brune, noire (photo 1). Dans ce local, il y a un accès à la chambre-congélateur. En ouvrant cette porte, je constate que le cadre et la porte intérieure sont incrustés de saleté et de coulisses brunes, jaunes et noires. Il y a également la présence de frimas de glace accumulée sur la partie supérieure du cadre de la porte (Photo-2). Le plancher de cette chambre-congélateur présente aussi l'accumulation de saleté brune adhérente (photo-3).

Je me dirige maintenant vers le local de préparation des charcuteries. Dans ce local, il y a le tranchage de divers produits de charcuteries (pépéronni, bacon, viande fumée...). Pendant l'inspection, un employé est affecté au tranchage de pépéronni. Les systèmes de ventilation, les plafonds et les bas de murs de ce local présentent de la saleté et de la poussière accumulée (photo 4). Le plancher est une très grande insalubrité par la présence de saleté brune collée (photo-5).

Toujours accompagnée de mon collègue M. Simon-Pierre HALLÉ inspecteur, je me dirige vers l'aire où se trouve un appareil servant à injecter les saumures des charcuteries. À l'intérieur de cet appareil on remarque de la saleté noire collée sur la partie supérieure intérieure qui risque de se détacher lors des productions (photo 6). Le convoyeur et la partie supérieure sont maculés de dépôts brunâtres (photo 7). Tout près se trouve l'appareil à façonner les jambons présentant aussi de la saleté brune (photo-8). Les planchers, les murs et les installations pour le lavage des mains de cette section sont tout aussi insalubres (photo-9). Adjacent se trouve les 2 fumoirs servant au fumage des jambons, du bacon et à la préparation du jerky de boeuf ou de porc. L'intérieur des 2 fumoirs présentent une forte accumulation de dépôts noirs et bruns collés (photo-9) Le plancher autour de ces 2 fumoirs est lui aussi maculé d'accumulation de dépôts de saleté noirs et bruns et de gras. Tout près se trouve 2 étagères dont l'une avec crochets qui sont utilisées pour le fumage des produits. Ces étagères sont maculées de saleté croûtée brune, noire et bien adhérente (photo 10).

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM GUILLEMETTE	PRÉNOM CHANTAL	NOM HALLE	PRÉNOM SIMON-PIERRE
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspectrice des aliments	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-20	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur des aliments	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-21
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

Québec **Complément de rapport d'infraction général**
(Code de procédure pénale, article 367, par 1°)

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364694

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
GUILLEMETTE Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐

Je continue mon inspection en allant rejoindre mon collègue M. Simon-Pierre HALLÉ dans la chambre froide servant au refroidissement des produits. Je constate aussi ,en ouvrant la porte que celle-ci présente des dépôts de saleté accumulée tout autour du cadre, du joint d'étanchéité et de la partie intérieure de cette porte (photo-11-12). Des amas noirâtres ressemblants à des moisissures et de la poussière agglomérée sont présents sur le revêtement des murs et du plafond, ainsi que sur le système de refroidissement de la chambre froide (Photo 12).À l'intérieur se trouve entre autre des pépéronnis suspendus par des crochets . Tout le chariot est encroûté de dépôts noirs calcinés(photo-13) . Les murs et sous la baratteuse de cette chambre-froide sont incrustés de saleté noire (photo-14).

Toujours en compagnie de mon collègue M. Simon-Pierre HALLÉ , je quitte ces locaux de transformation pour me diriger vers les locaux servant à la découpe des viandes crues. À la section lavage des mains, je remarque que le bas des murs présente de la saleté visqueuse verdâtre.

En cours d'inspection des clients se présentent et achètent divers produits et les paie à la personne affectée au service à la clientèle. Plusieurs employés sont affectés à la préparation et à l'emballage des produits alimentaires.

Dans le registraire des entreprises du Québec (REQ) (Annexe A-4) nous pouvons lire que La Ferme De Ladurantaye a comme deuxième activité économique; Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf volaille) avec la précision charcuterie de gros et ayant comme adresse 858 Chemin des Pionniers Ouest, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0.

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM GUILLEMETTE		PRÉNOM CHANTAL		NOM HALLÉ		PRÉNOM SIMON-PIERRE	
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]		AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]	
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice des aliments		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-20		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspecteur des aliments		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-21	
SIGNATURE [REDACTED]		[REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]		[REDACTED]	



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364694

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
GUILLEMETTE Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐

Dans la fiche-client (A5) nous retrouvons en p.4 « Faites-vous, à la ferme, une transformation de vos produits agricoles? -Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâtés, charcuterie, etc.) » pour la Ferme De Ladurantaye situé au 858 ch. des Pionniers O. Cap-Saint-Ignace (Qc) G0R 1H0.

Suite à une demande à Mme Béatrice DE LADURANTAYE nous avons obtenu aussi une facture de vente (A3) sur laquelle nous pouvons voir « Boucherie De la Ferme (Ferme de Ladurantaye 858 ch. des Pionniers O. Cap-St-Ignace) daté du 2023-11-23 à 10 :34. »

Suite à ces constatations, nous pouvons conclure que La Ferme De Ladurantaye exploite un lieu dont les lieux, le matériel et les équipements servant à la préparation et à l'entreposage des produits n'étaient pas propres. Des manquements au niveau de l'hygiène et de la propreté des lieux et des équipements peuvent entraîner la contamination des aliments par des sources reconnues de pathogènes et compromettre la sécurité des aliments et la santé des consommateurs.

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒	B ☒	C ☒	D ☐	E ☒	F ☐
NOM GUILLEMETTE	PRÉNOM CHANTAL	NOM HALLÉ		PRÉNOM SIMON-PIERRE			
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspectrice des aliments		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-20		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur des aliments		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-12-21	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]					

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTSN° POURSUIVANT
100400N° MANDANT
50001N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
364694

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

GUILLEMETTE Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS



OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2)



(A)

(F)

(C)

NATURE DU
PERMIS

N° DE PERMIS

NOM ET ADRESSE
DU TITULAIRENOM ET ADRESSE
DE
L'ÉTABLISSEMENT
(SI DIFFÉRENTS)DATE DE
DÉLIVRANCEDATE
D'EXPIRATION

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☐.

- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :

ON ENTREPOSE ☒, SERT ☐, OFFRE EN VENTE ☒, VEND ☒, FOURNIT ☒, PRÉPARE ☒, CONDITIONNE ☒ OU TRANSFORME ☒ DES ALIMENTS ☒, DE LA GLACE ☐OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☒, DES PRODUITS CARNÉS ☒, DES OEUFS ☐, DES PRODUITS LAITIERS ☐, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐,DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐.DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☒.

- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :

ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐,DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐.- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☐. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐DE LA SEMENCE ANIMALE ☐.- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☐.

TYPE

NOMBRE

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES)

(AAAA-MM-JJ)

(AAAA-MM-JJ)

ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☐.3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒, PRODUITS ☒, OBJETS ☐, ÉQUIPEMENTS ☒, LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR :

Chantal Guillemette, Simon-Pierre Hallé

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐NOM
GUILLEMETTEPRÉNOM
CHANTALAGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒
QUALITÉ : Inspectrice des alimentsDATE (AAAA-MM-JJ)
2023-12-20

SIGNATURE

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐NOM
HALLÉPRÉNOM
SIMON-PIERREAGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐
QUALITÉ : Inspecteur des aliments

DATE (AAAA-MM-JJ)

2023-12-21

SIGNATURE

Photo no : 2 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par : Chantal Guillemette
Signature : [redacted]



Photo no : 1 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par : Chantal Guillemette
Signature : [redacted]

Copie conforme à l'original
Par : Chantal Guillemette
Date : 2023-11-28
Signature : [redacted]

Photo no : 4 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par : Chantal Guillemette
Signature : [redacted]



Copie conforme à l'original
Par : Chantal Guillemette
Date : 2023-11-28
Signature : [redacted]

Photo no : 3 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par : Chantal Guillemette
Signature : [redacted]

Photo no : 6 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par : Simon-Pierre HALÉ
Signature : [REDACTED]



Photo no : 5 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par : Chantal GUILLETTE
Signature : [REDACTED]

copie conforme à l'original
Par : Chantal Guillemette
Date : 2023-11-28
Signature : [REDACTED]

Photo no : 8 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par : Simon-Pierre HALLÉ
Signature [redacted]



Copie conforme à l'original
Par : Chantal Guillemette
Date : 2023-11-28
Signature : [redacted]

Photo no : 7 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par : Simon-Pierre HALLÉ
Signature [redacted]

Photo no : 10 Rapport d'infraction no 364694

Rapport d'inspection no : 3651857

Date de l'infraction : 2023-11-23

Photo prise par : Chantal Guillemette

Signature : [REDACTED]



Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-11-28

Signature : [REDACTED]

Rapport d'infraction no 364694

Rapport d'inspection no : 3651857

Date de l'infraction : 2023-11-23

Photo prise par : Simon-Pierre HALLÉ

Signature : [REDACTED]

Photo no : 12 Rapport d'infraction no 364694

Rapport d'inspection no 3651857

Date de l'infraction : 2023-11-23

Photo prise par : Simon-Pierre HALLÉ

Signature : [REDACTED]



Photo no : 11 Rapport d'infraction no 364694

Rapport d'inspection no : 3651857

Date de l'infraction : 2023-11-23

Photo prise par : Simon-Pierre HALLÉ

Signature : [REDACTED]

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-11-28

Signature : [REDACTED]

Photo no : 14 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par Simon-Pierre HALLÉ
Signature : [REDACTED]

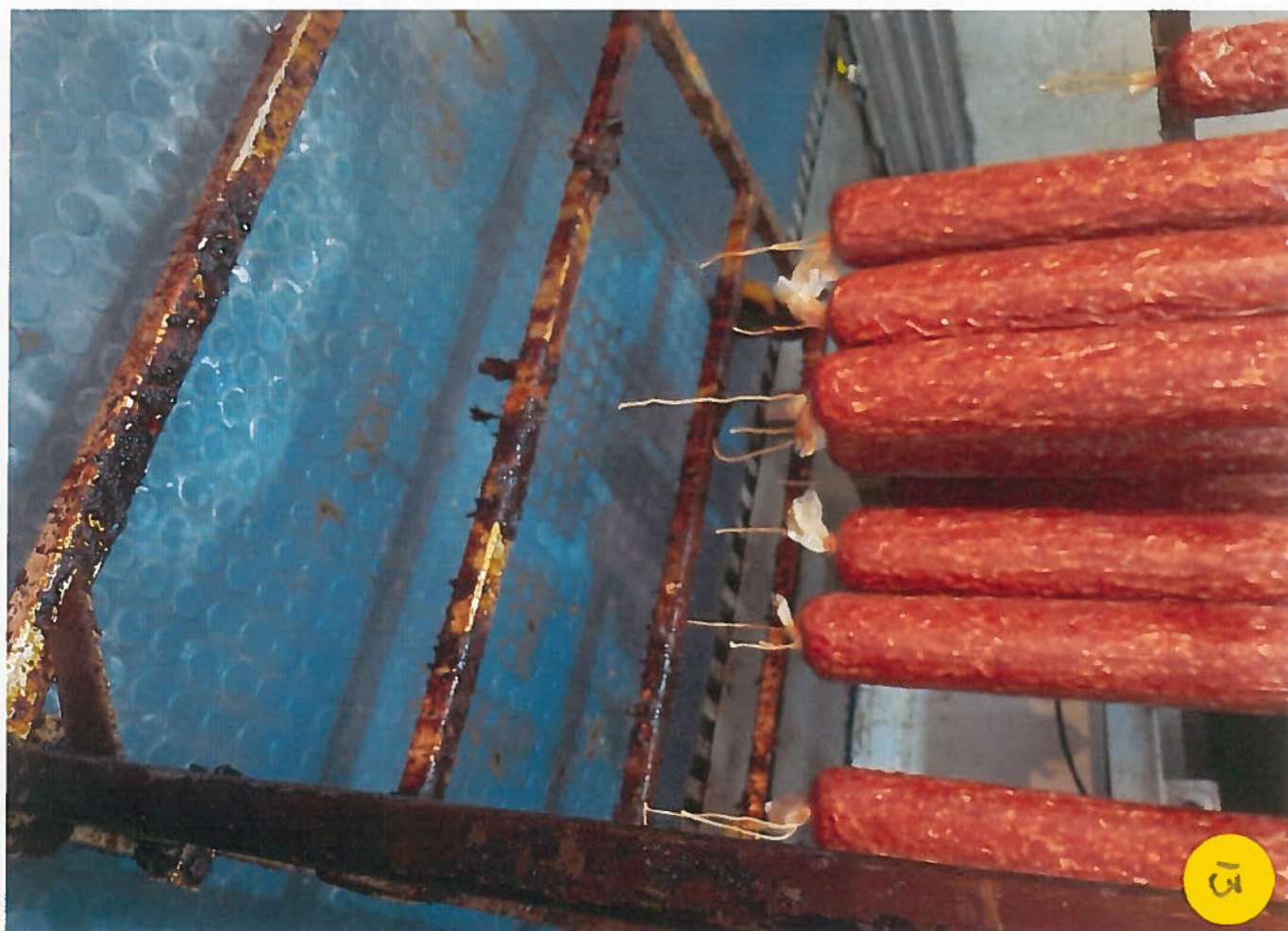


Photo no : 13 Rapport d'infraction no 364694
Rapport d'inspection no : 3651857
Date de l'infraction : 2023-11-23
Photo prise par : Chantal Guillemette
Signature : [REDACTED]

Copie conforme à l'original
Par : Chantal Guillemette
Date : 2023-11-28
Signature : [REDACTED]

BOUCHERIE De la Ferme

Boucherie De la Ferme
Ferme de Lacharantaye
858, ch. des Promenades Ouest, Cap-St-Ignace
(418)-246-5433
Printer.ReprintTicket

Reçu: 9122
Date: 2023-11-23 10:14:13
Terminal: But-ou2
Servi par: Employe

Item	Price	Qty	Value
Pepperette batonn	2,50 \$	x1	2,50 \$
Pepperette batonn	2,50 \$	x1	2,50 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de boe	22,98 \$	x0,155	3,56 \$
Smoke meat de por	18,98 \$	x0,16	3,03 \$
Smoke meat de por	18,98 \$	x0,165	3,13 \$
Smoke meat de por	18,98 \$	x0,16	3,03 \$
Smoke meat de por	18,98 \$	x0,155	2,94 \$
pate de foie aux	25,00 \$	x0,116	2,91 \$
pate de campagne	25,00 \$	x0,127	3,18 \$

Items count: 3,967

Subtotal	48,14 \$
Tax	0,00 \$
Total	48,14 \$

Tax Exempt	48,14 \$	0,00 \$
Tax Other	0,00 \$	0,00 \$
Tax Standard	0,00 \$	0,00 \$

Cash	
Media:	48,14 \$
Monnaie:	51,86 \$

Montre L'insoup!

A l'entree!

Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-11-28

Signature





Date: 2023-11-23

Heure d'arrivée: 09:50

Numéro du rapport d'inspection: 3651857
Raison de la visite: Insp. suivi de maîtrise (02)

Exploitant: FERME DE LADURANTAYE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: CHRISTIAN DE LADURANTAYE

Adresse de l'établissement: 858 CHEMIN DES PIONNIERS OUEST, CAP-SAINT-IGNACE, G0R1H0, (Québec)

Numéro de dossier: 1270031 - 5

Numéro spécifique: C-741

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

Les situations marquées d'un **astérisque (*)** sont **prioritaires et représentent un risque supérieur pour la santé des consommateurs et le risque pour la santé et le bien-être des animaux. Veuillez sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées.**

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1 *	Détenir des aliments non altérés, non contaminés, propres à la consommation humaine et dont l'innocuité est assurée.	Aliment dont l'innocuité est non assurée / Pattes de porcs touchent le sol dans la chambre-froide / Parage de l'aliment
2 *	Entreposer et maintenir les aliments à l'abri de toute source de contamination.	Causes d'introduction de microorganismes pathogènes / Pattes de porcs touchent le plancher dans la chambre-froide. / Mauvaise méthode d'entreposage cessée
3	Garder propres les équipements et ustensiles servant à la préparation, au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et à la distribution des produits.	Équipements malpropres / Saleté accumulée sur l'injecteuse, cône à jambon, supports des charcuteries, intérieur des fumoirs, échelles, bacs d'entreposage
4	Garder les lieux, les locaux ou les véhicules propres et aménagés de façon à prévenir la contamination physique, chimique ou microbiologique.	Insalubrité généralisée des aires de préparation et d'entreposage des aliments / accumulation de saleté sur les planchers, bas de murs, plafonds, unités de réfrigération

REMARQUES

Inspection de suivi de maîtrise du rapport 3629349 du 2023-10-03

Un 2ième prélèvement d'eau est fait suite à un résultat antérieur hors norme(demande d'analyse 741 907) .
Lors de l'inspection il y a des opérations .

En date d'aujourd'hui, le permis du C-1 (charcuterie générale) et le permis de vente au détail sont toujours expirés.

Des photos sont prises, un rapport d'infraction sera rédigé et transmis au ministère de la Justice pour opération sans permis et l'hygiène et la salubrité.

Remise d'une copie du résultat d'analyse 742657

Des copies de factures nous sommes remises volontairement.

Accompagnée de M. Simon-Pierre Hallé chef d'équipe.

PRÉLÈVEMENT No 743137

Un prélèvement d'échantillons a été réalisé lors de la présente inspection. Les échantillons seront expédiés dans un laboratoire autorisé.

Mode de prélèvement :

- Eau et glace

No	Nature du produit / Marque						
	Quantité prélevée ou surface écouvillonnée	Quantité du lot	Lot No	Emballé le	Préparé le	Meilleur av.	No scellé
1	EAU _non traité puits /						
	250ML	NA					5112

Condition d'expédition

Date: 2023-11-23 heure : 16:00

Réfrigéré

Expédié par : Purolator

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

Vous conditionnez vos produits cuits dans des pots en verre ? Vous devez inscrire la mention « garder réfrigéré » sur l'étiquette pour éviter toute confusion quant au mode d'entreposage. Seules les conserves qui ont subi une stérilisation, par exemple un traitement thermique sous pression dans un autoclave, peuvent être entreposées à la température ambiante.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: CHANTAL GUILLEMETTE

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 poste 2315

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel : Chantal.Guillemette@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2023-11-23

Signature :



SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3651857 a été remis à Beatrice De Ladurantaye

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :



ORIGINE									
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364570	
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Guillemette Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4									
A DÉFENDEUR									
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒									
NOM 1			NOM 2			PRÉNOM			
NOM DE L'ORGANISME Ferme De Ladurantaye						DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐	
SEX M ☐ F ☐									
RAISON SOCIALE									
ADRESSE 858 Chemin des Pionniers Ouest						APP.		CASIER POSTAL	
CODE POSTAL G0R 1H0									
MUNICIPALITÉ Cap-Saint-Ignace				PROVINCE/ÉTAT QC		PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE	
HORS QUÉBEC ☐									
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO		PERMIS ☐			PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐			PROVINCE/ÉTAT	
NEQ ☒ 3347951363		Autres ☐			Autres ☐			QC	
B INFRACTION									
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☐		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2023-10-03		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 08:50		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)	
HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)									
N° Dossier (BAK) 1270031 0005		MÊME ÉTABLISSEMENT VISITE ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires			
ART. LOI PRINCIPALE 3		N° LOI/RÉG. APPL. 1							
ARTICLE RÉGL. APPL. 1									
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION 103		CODE DÉF.		CODE VÉH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION A DÉTENU UN PRODUIT DESTINÉ A LA CONSOMMATION HUMAINE QUI ÉTAIT ALTÉRÉ DE MANIÈRE À LE RENDRE IMPROPRE À CETTE CONSOMMATION .									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒									
C LIEU D'INFRACTION									
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Dans une chambre-froide de la Ferme De Ladurantaye 858 Chemin des Pionniers Ouest, Cap-Saint-Ignace G0R 1H0						NO RAPPORT D'INSPECTION 3629349			
						LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 18045		DISTRICT JUDICIAIRE Montmagny	
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS									
CHOSES SAISIES ☐		DESCRIPTION							ANNEXE
ORDONNANCE ☐		PRÉCISER							☐
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐									
E FAITS ET GESTES PERTINENTS									
Je me présente ,accompagnée de M. Nick Caron inspecteur des aliments, à l'établissement s'affichant en bordure de la route boucherie de la ferme ouvert au public afin d'effectuer une inspection régulière. Je m'identifie en tant qu'inspectrice des aliments pour le MAPAQ à la personne sur place s'étant déjà présentée lors d' inspections antérieures comme étant Mme Béatrice De Ladurantaye . Au registraire des entreprises, Mme Béatrice De Ladurantaye est l'une des associés(voir A-3).									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒									
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION				
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐				
NOM GUILLEMETTE		PRÉNOM CHANTAL			NOM Caron		PRÉNOM Nick		
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-10-31			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-11-23		
QUALITÉ : Inspectrice des aliments					QUALITÉ : Inspecteur des aliments				
SIGNATURE [REDACTED]					SIGNATURE [REDACTED]				



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364570
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Guillemette Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » NOUVELLE SECTION « F » OU SUITE DE « F »			
L'établissement est de type charcuterie générale disposant de plusieurs locaux ayant chacun une vocation précise. Il y a également un comptoir de vente au détail ouvert au public. Je constate au comptoir de vente au détail la présence de diverses coupes de viandes crues mis en vente libre-service à l'état frais et congelé identifiées au nom de La Ferme de La Durantaye. Je constate que quelques clients se présentent et effectuent des achats. Je procède à l'inspection de tous les locaux utilisées à la transformation, conservation de divers produits dont divers types de charcuteries(jambon, viande fumée,bacon Jerky...), sauce à spaghetti, pâté de campagne... Je me dirige au local de débitage des viandes crues, 4 employés sont affairés à désosser diverses pièces de viande crue et une autre personne est attitrée à l'emballage. Dans ce local on y trouve entre autre la chambre-froide destinée à la conservation des viandes crues. J'entre dans cette chambre-froide et je procède à la vérification visuelle de l'état des lieux et de plusieurs carcasses de viande dont des bovins suspendues par des crochets . Je constate que 2 demies carcasses de bovin sont d'apparence douteuse par la présence de dépôts blancs.(photo 1). Afin de mieux visualiser l'état des carcasses, j'utilise ma lampe de poche. Je remarque plusieurs petites taches blanchâtres à plusieurs endroits (photo1) .Ces taches blanches démontrent une excroissance de pics velus apparentés à de la moisissure (photo 2). J'examine l'entièreté des 2 demies-carcasses et je vois que plusieurs autres taches d'aspect velours gris, blanc et bleues sont présentes à plusieurs endroits à l'intérieur et l'extérieur des 2 demies carcasse (photos 3-4-5-6 -7-8). Un carton jaune d'Agriculture,Pêcheries et Alimentation est présent donnant certaines informations dont la date de l'abattage, l'information que le bovin a plus de 30 mois ainsi que le nom d'une personne et le lieu d'expédition soit De Ladurantaye(Photo- 7). Au rapport d'inspection du 2021-09-27 portant le numéro 3374071,un avis de non conformité No 1038569 est remis pour l'article 3 de la loi sur les produits alimentaires (Annexe 5). Lors d'inspections précédentes soit pour celle du 2022-10-18 et du 2023-01-17, on peut y lire sur les rapports des constatations de non conformités au niveau de de la détention de viande altéré par la présence de moisissures sur des quartiers de viandes crues (Annexes 8-9).			
SUITE PAGE SUIVANTE ☒			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Guillemette	PRÉNOM Chantal	NOM Caron	PRÉNOM Nick
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice des aliments	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-10-31	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspecteur des aliments	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-11-23
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364570
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Guillemette Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐			
Dans le registraire des entreprises du Québec (REQ) (Annexe A-3) nous pouvons lire que La Ferme De Ladurantaye a comme deuxième activité économique; Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf volaille) avec la précision charcuterie de gros et ayant comme adresse 858 Chemin des Pionniers Ouest, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0. Dans la fiche-client MAPAQ,(Annexe A-4) à la page 4 nous pouvons lire que l'entreprise Ferme De Ladurantaye fait de la découpe et transformation de viandes ayant aussi comme adresse le 858 Chemin Des Pionniers Ouest , Cap-Saint-Ignace(Québec) G0R 1H0. Suite à ces constatations nous pouvons conclure que la Ferme De Ladurantaye a détenu un produit destiné à la consommation humaine qui était altéré de manière à le rendre impropre à cette consommation .			
SUITE PAGE SUIVANTE ☒			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Guillemette	PRÉNOM Chantal	NOM Caron	PRÉNOM Nick
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐ QUALITÉ : Inspectrice des aliments	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-10-31	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐ QUALITÉ : Inspecteur des aliments	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-11-23
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

Complément de rapport d'infraction général

(Code de procédure pénale, article 367, par 1°)

CETTE PAGE PEUT ÊTRE :

- LA SUITE DE E.

- UN NOUVEL EXPOSÉ DE FAITS (SECTION F) PAR DES PERSONNES DIFFÉRENTES DE CELLES QUI ONT FAIT RAPPORT SUR LA PAGE PRÉCÉDENTE.

- LA SUITE DE F.

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
364570

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Guillemette Chantal 5130 Boulevard Guillaume-Couture Bureau 100 Lévis (Québec) G6V 9L4

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E »

NOUVELLE SECTION « F »

OU

SUITE DE « F »

EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS

OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2)

	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION

DES CLIENTS CONSOMMENT

ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :

ON ENTREPOSE, SERT, OFFRE EN VENTE, VEND, FOURNIT, PRÉPARE, CONDITIONNE OU TRANSFORME DES ALIMENTS, DE LA GLACE

OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES, DES PRODUITS CARNÉS, DES OEUFS, DES PRODUITS LAITIERS, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS,

DES PRODUITS MARINS, DES PRODUITS D'EAU DOUCE, DES PRODUITS VÉGÉTAUX, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE, DE L'EAU AU VOLUME,

DES REPAS OU COLLATIONS DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE.

ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :

ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS, DES CONTENANTS D'ALIMENTS, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE,

DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX DESTINÉS AUX ANIMAUX.

ON Y ABAT DES ANIMAUX. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU. ON PRÉLÈVE, GARDE, DISTRIBUE, UTILISE OU FAIT LE COMMERCE DE LA SEMENCE ANIMALE.

ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX).

TYPE	NOMBRE

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES)

(AAAA-MM-JJ)

(AAAA-MM-JJ)

ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR.

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

PRODUITS, OBJETS, ÉQUIPEMENTS, LIEUX OU VÉHICULES.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR : Chantal Guillemette

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A B C D E F

NOM Guillemette

PRÉNOM Chantal

MATRICULE

AGENT DE LA PAIX

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ : Inspectrice des aliments

DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-10-31

SIGNATURE

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A B C D E F

NOM Caron

PRÉNOM Nick

MATRICULE

AGENT DE LA PAIX

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ : Inspecteur des aliments

DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-11-23

SIGNATURE

(2014-03)

Page 4

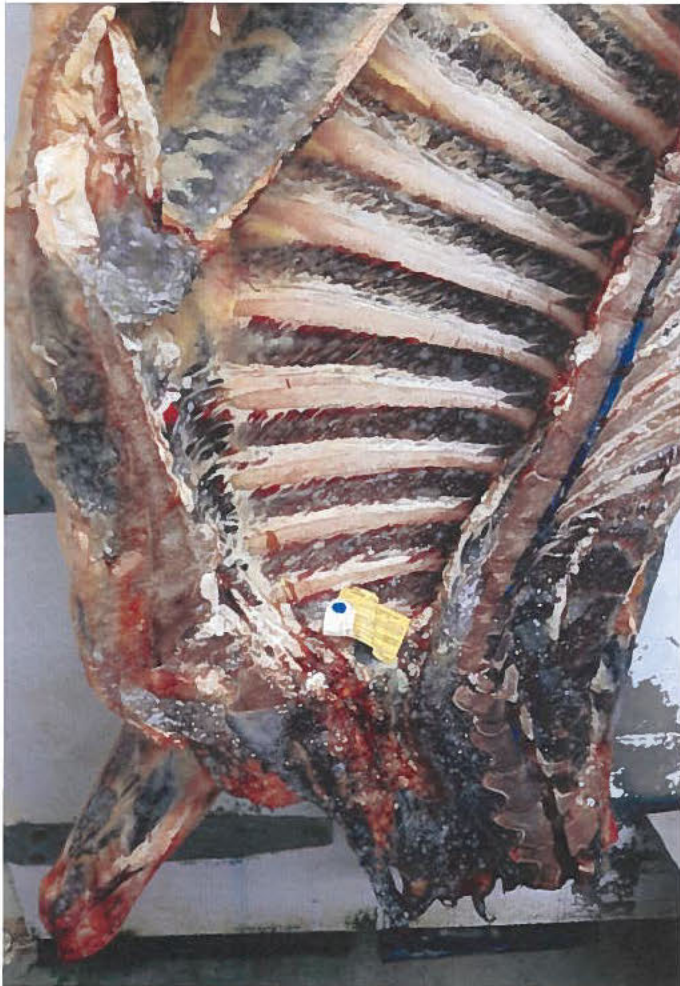
Copie conforme à l'original

A-7

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-10-10

Signature : _____



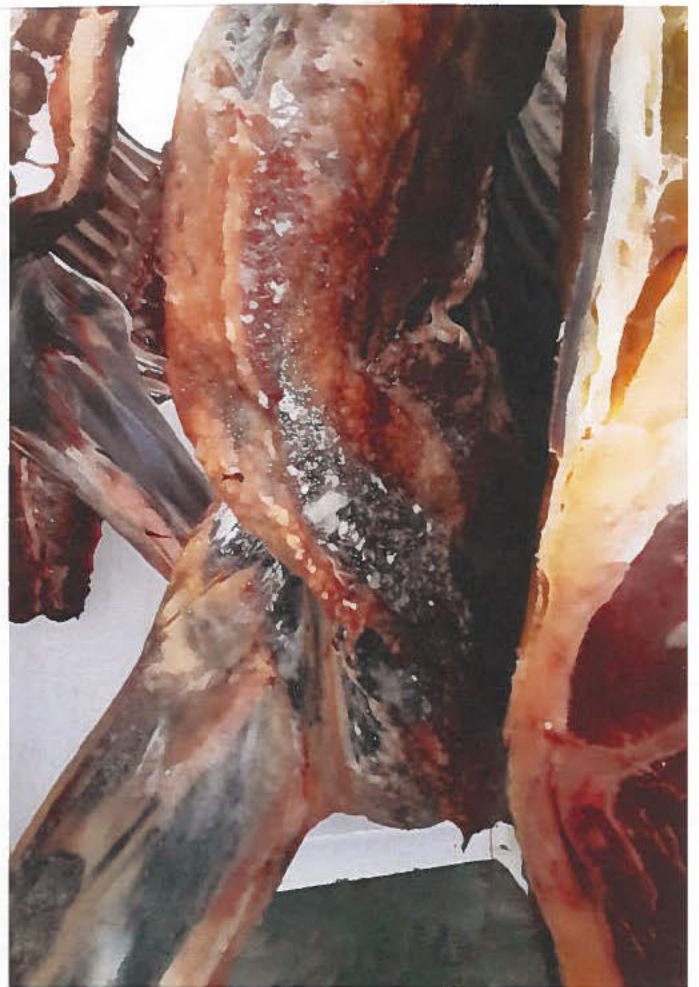
Copie conforme à l'original

Par : Chantal Guillemette

Date : 2023-10-10

Signature : _____

A-7





Date: 2023-10-03

Heure d'arrivée: 08:50

Numéro du rapport d'inspection: 3629349

Raison de la visite: Insp. régulière (01)

Exploitant: FERME DE LADURANTAYE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: CHRISTIAN DE LADURANTAYE

Adresse de l'établissement: 858 CHEMIN DES PIONNIERS OUEST, CAP-SAINT-IGNACE, G0R1H0, (Québec)

Numéro de dossier: 1270031 - 5

Numéro spécifique: C-741

ÉVALUATION DE LA CHARGE DE RISQUE

Charge de risque précédente: **Moyenne élevée**

Charge de risque actuelle: **Élevé**

Avis: L'évaluation de la charge de risque actuelle est une appréciation des conditions dans cet établissement au moment de l'inspection. L'exploitant est responsable en tout temps du contrôle des risques reliés à ses opérations.

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

Les situations marquées d'un **astérisque (*)** sont **prioritaires et représentent un risque supérieur pour la santé des consommateurs et le risque pour la santé et le bien-être des animaux. Veuillez sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées.**

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1 *	Contrôler la température, l'humidité et les délais d'entreposage lors du vieillissement des viandes.	Procédé de vieillissement inadéquat / Présence de moisissures sur demies-carcasses de viande rouge(bovin) . / Parage de la viande effectué
2 *	Fixer une durée de conservation adéquate pour les produits fabriqués ou emballés.	Durée de conservation inadéquate / Charcuteries cuites ayant une durée de vie total de plus de 14 jours, sans contrôles établis, ni analyses de durée de vie
3	Détenir des aliments non altérés, non contaminés, propres à la consommation humaine et dont l'innocuité est assurée.	Aliment contaminé / Présence de moisissures sur demies carcasses de viande rouge(bovin). Parage est fait volontairement.

4	Garder le lieu ou le véhicule exempt d'insectes, de vermine et de toute espèce d'animaux comme de leurs excréments.	Présence d'excréments / Excréments de rongeurs au local d'entreposage de la salle de production. trappe à rat présente dans la chambre-froide refroidissement près des aliments suspendus sur crochets. Faire un grand nettoyage et assainissement des locaux. Me faire suivre le contrat de service de l'exterminateur.
5	Garder les lieux, les locaux ou les véhicules propres et aménagés de façon à prévenir la contamination physique, chimique ou microbiologique.	Malpropreté d'un ou des locaux ou installations / Bas de murs sales (Section fumoirs salle de production, section lavage à la salle de coupe, local d'expédition, murs sales de la chambre-froide refroidissement,plafonds sales à certains endroits, cadres de plusieurs portes et portes sales, planchers ... Sources de contamination microbiologique / Glace sur l'unité de refroidissement de la chambre-froide refroidissement et gouttes d'eau qui tombent au sol entre les bacs d'aliments. Un contenant a été placé à ma demande. Glace sur la porte intérieur de la chambre-congélateur menant à la production.

REMARQUES

Des photos sont prises des carcasses de viandes : Le dossier d'infraction sera soumis pour évaluer la possibilité de poursuites par le ministère de la Justice.

Rouleau de plastique entreposé sur le sol: surélever à 10 cm du sol: correctif fait.

Variation de la température de l'eau chaude entre 53°C et 58°C au même robinet. Avoir 60°C minimum en tout temps.

Les permis du C-1 vente en gros et de vente au détail sont toujours expirés. Il y a de la production en cours lors de l'inspection.

Absence de dates sur les produits fabriqués sur place dans la chambre-froide, les dates de mise en vente ne sont pas celles du jour de production.

Fabrication de produits à durée de conservation allongée: Pour établir cette durée, les producteurs et les détaillants qui fabriquent les produits alimentaires doivent se fonder sur la période pendant laquelle un produit non ouvert conservera sa comestibilité (analyse du produit), son goût (analyse organoleptique), sa valeur nutritive et toute autre qualité, ainsi que sur d'autres facteurs comme le type de produit et la façon dont il est transformé, emballé et conservé. En ce sens, des protocoles à jour et des contrôles de productions sont fortement recommandés.

Refroidissement des aliments: avoir un contrôle efficace afin de respecter: 60°C à 21 °C en 2 heures et 21°C à 4°C en 4 heures maximum. Pour un total de 6 heures.

Prélèvements dans le cadre des programmes de surveillance : Qualité microbiologique de l'eau potable provenant d'un puits artésien ou de surface utilisée dans les établissements de transformation ou préparation alimentaire aux fins de vente en gros.

Innocuité et qualité microbiologique des charcuteries prêtes à manger produites dans les établissements de vente en gros C-1.

Recherche de *Listeria monocytogenes* dans l'environnement des établissements de transformation (Atelier de charcuteries - C1) qui produisent ou manipulent des produits carnés prêts à manger.

Accompagnée de M. Nick Caron Inspecteur.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1062389

En vertu de la loi : Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)	Amende minimale
En vertu du Règlement ou de l'ordonnance	
R.1 - REGLEMENT SUR LES ALIMENTS, Article : 2.1.2 al.1	500\$+frais
2.1.2. Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	
Malgré le premier alinéa, toute personne qui accède à l'aire de service au public peut être accompagnée d'un chien lui permettant de pallier un handicap.	
R.R.Q., 1981, c. P-29, r. 1, a. 2.1.2; D. 1573-91, a. 16; D. 725-94, a. 1; D. 477-2010, a. 9	
Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.	

PRÉLÈVEMENT No 741903

Un prélèvement d'échantillons a été réalisé lors de la présente inspection. Les échantillons seront expédiés dans un laboratoire autorisé.

Mode de prélèvement :

- Procédure générale de prélèvement des aliments

No	Nature du produit / Marque						
	Quantité prélevée ou surface écouvillonnée	Quantité du lot	Lot No	Emballé le	Préparé le	Meilleur av.	No scellé
1	EPONGE directe planche blanche /						
	1	1					
2	EPONGE directe spatules à tourner /						
	3	3					
3	EPONGE directe blanc coins ronds /						
	1	1					
4	EPONGE directe tôles aluminium /						
	5	50					
5	EPONGE directe plats emballage thermoformeuse /						
	12	na					

Condition d'expédition

Date: 2023-10-03 heure : 16:00

Réfrigéré

Expédié par : Purolator

PRÉLÈVEMENT No 741907

Un prélèvement d'échantillons a été réalisé lors de la présente inspection. Les échantillons seront expédiés dans un laboratoire autorisé.

Mode de prélèvement :

- Procédure générale de prélèvement des aliments

No	Nature du produit / Marque						
	Quantité prélevée ou surface écouvillonnée	Quantité du lot	Lot No	Emballé le	Préparé le	Meilleur av.	No scellé
1	EAU _ non traité puits /						
	250ML	NA					

Condition d'expédition

Date: 2023-10-03 heure : 16:00

Réfrigéré

Expédié par : Purolator

PRÉLÈVEMENT No 741909

Un prélèvement d'échantillons a été réalisé lors de la présente inspection. Les échantillons seront expédiés dans un laboratoire autorisé.

Mode de prélèvement :

- Procédure générale de prélèvement des aliments

No	Nature du produit / Marque						
	Quantité prélevée ou surface écouvillonnée	Quantité du lot	Lot No	Emballé le	Préparé le	Meilleur av.	No scellé
1	CHARCUTERIES CUITES Pépéronni maison /						
	215gr	2kg		2023-09-27		2023-10-18	
2	CHARCUTERIES CUITES, pâtés de campagne sirop pommes et canneberges /						
	200gr	1,5kg		2023-09-29		2023-10-13	

Condition d'expédition

Date: 2023-10-03 heure : 16:00

Réfrigéré

Expédié par : Purolator

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

Vous conditionnez vos produits cuits dans des pots en verre ? Vous devez inscrire la mention « garder réfrigéré » sur l'étiquette pour éviter toute confusion quant au mode d'entreposage. Seules les conserves qui ont subi une stérilisation, par exemple un traitement thermique sous pression dans un autoclave, peuvent être entreposées à la température ambiante.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: CHANTAL GUILLEMETTE

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 poste 2315

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel : Chantal.Guillemette@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2023-10-03

Signature :

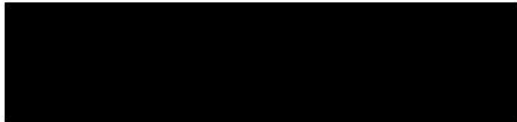


SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3629349 a été remis à Beatrice De Ladurantaye

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
365127

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Johannie Goulet, 675 route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (QC) G3E 6V7

A DÉFENDEUR

PERSONNE PHYSIQUE PERSONNE MORALE ☒

NOM 1 NOM 2 PRÉNOM

NOM DE L'ORGANISME DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ) MINEUR SEXE

RAISON SOCIALE

ADRESSE APP. CASIER POSTAL CODE POSTAL

MUNICIPALITÉ PROVINCE/ÉTAT PAYS N° TÉLÉPHONE HORS QUÉBEC

PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO PERMIS PLAQUE D'IMMATRICULATION PROVINCE/ÉTAT

B INFRACTION

DATE ET HEURE DE L'INFRACTION LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ) HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)

N° Dossier (BAK) EXPLOITANT-ENTITÉ MÊME ÉTABLISSEMENT N° LOI PRINCIPALE NOM DE LA LOI PRINCIPALE

ART. LOI PRINCIPALE N° LOI/RÉG. APPL. 1

ARTICLE RÉGL. APPL. 1

N° LOI/RÉG. APPL. 2 ARTICLE APPL. 2 CODIFICATION CODE DÉF. CODE VEH.

DESCRIPTION DE L'INFRACTION
A EXPLOITÉ UN LIEU OU SE TROUVE DES ANIMAUX DONT LES PRODUITS SONT DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE SANS Y MAINTENIR LES LOCAUX ET LES ÉQUIPEMENTS PROPRES.

SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE)

C LIEU D'INFRACTION

DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION NO RAPPORT D'INSPECTION
Dans la laiterie et l'étable de la ferme laitière de lait cru de vaches "Ferme M. et G. L'Heureux inc" située au 376 Petite Grillade Petite Grillade à Saint-Henri, G0R 3E0 3729879

D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

CHOSSES SAISIES DESCRIPTION ANNEXE
ORDONNANCE PRÉCISER
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

E FAITS ET GESTES PERTINENTS

Le 14 juin 2024 vers 8hr50, je me suis présentée à la "Ferme M. et G. L'Heureux inc". Sur place, je rencontre une personne se présentant comme étant Mme Jessy L'HEUREUX, actionnaire de l'entreprise (voir fiche du registraire des entreprises en annexe A-4). Je m'identifie comme inspectrice autorisée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. J'informe Mme Jessy L'HEUREUX de la raison de ma présence, soit une inspection régulière de la ferme laitière. Peu de temps après mon arrivée, Mme Lyna L'HEUREUX, aussi actionnaire de l'entreprise, vient nous rejoindre.

SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE)

PREMIER AGENT ATTESTATION DEUXIÈME AGENT ATTESTATION
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A B C D E F J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A B C D E F
NOM PRÉNOM NOM PRÉNOM
AGENT DE LA PAIX MATRICULE AGENT DE LA PAIX MATRICULE
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ: DATE (AAAA-MM-JJ) PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ: DATE (AAAA-MM-JJ)
SIGNATURE SIGNATURE



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 365127
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Johannie Goulet, 675 route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (QC) G3E 6V7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » OU SUITE DE « F »			
Dans la laiterie, je fais les constatations suivantes : La cuvette de l'évier est recouverte de poussière et il y a des objets traînant au fond. Le robinet est malpropre. Il y a des toiles d'araignée, des mouches mortes et de la poussière au savonnier mural (photo 1). Sur les marches de l'échelle du bassin à lait, il y a du fumier. Il y a plusieurs coulisses blanches sur la face avant du bassin à lait (photo 2). Je monte l'échelle du bassin à lait. Je vois que le réservoir est très sale. Il est recouvert sur sa majorité d'une accumulation de poussière. Le couvercle du bassin est aussi malpropre. Il y a de la crasse noire, des coulisses blanches et de la poussière (photo 3). En plus du réservoir à lait principal, un ancien réservoir à lait est présent dans la laiterie et fait office de réservoir tampon. Le lait y est dirigé durant les opérations de nettoyage du bassin à lait principal. Ce réservoir est aussi très sale (photo 4). Il est recouvert de poussière. Il y a des taches blanches et noires, s'ararrant à des excréments d'insectes. Des résidus blancs et jaunes malodorants sont à la jonction du bassin et de sa tige de lecture. Il y a de la poussière et des toiles d'araignées sur le lactoduc qui y est relié. Le plancher de la laiterie, particulièrement près du réservoir tampon, est malpropre (photo 5). Il y a de la litière au sol et de la poussière. La tuyauterie reliant l'évier de la laiterie au système d'évacuation des eaux usées est brisée. L'eau s'écoule donc sur le plancher. Des cernes sont visibles, signe que la situation perdure depuis un certain temps. Dans l'étable il y a six robots de traite. Pour accéder à la majorité de ceux-ci, nous devons marcher dans la raclette, endroit de circulation des animaux et où les vaches font leurs déjections (photos 6, 7 et 8). Une gratte passe à une fréquence fixe et tire le fumier vers le système d'évacuation. Il y a une bonne quantité de fumier dans ces allées, particulièrement autour des robots de traite. Il n'y a pas de passage propre pour accéder aux salles des robots. Lorsqu'on veut entrer dans les différentes salles, plusieurs portes sont couvertes d'une épaisse couche de fumier (photos 7 et 8). Le fumier est aussi présent sur les poignées de ces portes. La porte d'une des salles de robot est maintenue par une corde afin que l'animal ne puisse l'ouvrir (photo 6). D'autres portes, même si les animaux n'y ont pas accès, ont des éclaboussures de fumier (photo 9). À l'extérieur des robots, dans les zones où la traite des animaux s'effectue, il y a une croûte de fumier sur les systèmes de barrières, incluant les portes amovibles qui servent à gérer la circulation des vaches (photo 10). Les surfaces extérieures des robots et des salles des robots sont recouvertes d'éclaboussures de fumier. Entre deux zones de traite, il y a un bain de pieds contenant un produit chimique pour le traitement des maladies reliées aux pieds des bovins. Par les mouvements des animaux, le liquide bleuté a débordé des bacs, se rendant jusque dans les zones de traite des robots (photo 10).			
SUITE PAGE SUIVANTE ☒			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☒ E ☒ F ☒		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A B C D E F	
NOM Goulet	PRÉNOM Johannie	NOM	PRÉNOM
AGENT DE LA PAIX	MATRICULE	AGENT DE LA PAIX	MATRICULE
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-09-18	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI	DATE (AAAA-MM-JJ)
QUALITÉ : Inspectrice		QUALITÉ :	
SIGNATURE		SIGNATURE	



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 365127
--	--------------------------	---------------------	--------------------------------------

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Johannie Goulet, 675 route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (QC) G3E 6V7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »

OU

SUITE DE « F »

L'intérieur des salles des robots sont malpropres. Certains planchers sont souillés par du liquide blanc teinté brun. Dans certaines salles le plancher est brisé, ce qui le rend difficile à nettoyer (photos 11, 12). Des ouvertures sont présentes dans les murs. Les éclaboussures de fumier peuvent donc se rendre sur les équipements, les murs et le plancher de la salle du robot (photo 11). Pour d'autres, il y a une accumulation d'eau souillée sous les vaches durant la traite (photo 12).

Dans chaque robot de traite, il y a des équipements laitiers tels le groupe de réception et des conduites de lait. Dans plusieurs robots, ces équipements ainsi que l'enceinte des robots sont sales (photo 13, 14, 15, 16 et 17). Je vois de la poussière, des éclaboussures de fumier, des résidus blancs, des croûtes jaunes et brunes, de la moulée moisie et du lait suri.

Le lait sort du robot et se dirige au bassin via un lactoduc (photo 18). Lorsque je regarde une de ces conduites, je constate une épaisse croûte jaune et brune sur l'équipement. Cette croûte est aussi présente dans l'environnement immédiat du lactoduc.

Pour aller dans une des salles d'entreposage des produits de traite et de nettoyage des équipements laitier (photos 19, 20), je dois traverser la raclette où du fumier liquide est présent en quantité. Ensuite une barrière en métal, avec des éclaboussures de fumier, bloque l'accès aux animaux à la porte. Les portes servant à maintenir cette salle étanche des contaminants sont maintenues ouvertes en permanence. Les murs adjacents à la barrière d'accès en métal sont couverts d'une accumulation d'éclaboussures de fumier (photo 19). Du fumier s'est accumulé le plancher, aux endroits où circule le personnel (photo 20).

Le lait produit le 14 juin 2024 a été récolté lors de mon inspection et livré le 15 juin 2024, dans une usine laitière pour consommation humaine (voir "Consultation des cueillettes" joint en annexe A-3).

Considérant que « Ferme M. et G. L'Heureux inc. » a exploité un lieu où se trouve des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine sans y maintenir les locaux et les équipements propres, le présent rapport d'infraction est rédigé.

Information complémentaire reliant le défendeur aux lieux - REQ :
Au registre des entreprises du Québec (REQ) (voir annexe A-4), je lis que le secteur d'activité de l'entreprise « Ferme M. et G. L'Heureux inc. » est l'élevage de vaches laitières.

Information complémentaire reliant le défendeur aux lieux – fiche client du MAPAQ :
Dans la fiche client du MAPAQ pour « Ferme M. et G. L'Heureux inc. », ayant le numéro d'identification ministérielle [REDACTED]

« Ferme M. et G. L'Heureux inc. » déclare une production de bovins laitiers et indique être propriétaire de ces animaux (voir annexe A-5, page 9).

SUITE PAGE SUIVANTE



PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐				J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐			
NOM Goulet		PRÉNOM Johannie		NOM		PRÉNOM	
AGENT DE LA PAIX		MATRICULE [REDACTED]		AGENT DE LA PAIX		MATRICULE	
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-09-18		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI		DATE (AAAA-MM-JJ)	
QUALITÉ : Inspectrice				QUALITÉ :			
SIGNATURE [REDACTED]				SIGNATURE			



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
365127

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Johannie Goulet, 675 route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (QC) G3E 6V7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » OU SUITE DE « F »

EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2) ☒

	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒ . DES CLIENTS CONSOMMENT
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :
- ON ENTREPOSE ☒ , SERT , OFFRE EN VENTE , VEND , FOURNIT , PRÉPARE ☒ , CONDITIONNE ☒ OU TRANSFORME DES ALIMENTS DE LA GLACE
OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES , DES PRODUITS CARNÉS , DES OEUFS , DES PRODUITS LAITIERS ☒ , DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS
DES PRODUITS MARINS , DES PRODUITS D'EAU DOUCE , DES PRODUITS VÉGÉTAUX , DE L'EAU EMBOUTEILLÉE , DE L'EAU AU VOLUME
DES REPAS OU COLLATIONS DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☒
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :
- ON Y MANIPULE: DES ALIMENTS , DES CONTENANTS D'ALIMENTS , DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE
DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX , DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX DESTINÉS AUX ANIMAUX
- ON Y ABAT DES ANIMAUX . ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☒ . ON PRÉLÈVE , GARDE , DISTRIBUE , UTILISE OU FAIT LE COMMERCE
DE LA SEMENCE ANIMALE
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒

TYPE Vaches laitières	NOMBRE
--------------------------	-----------------------

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) 2024-06-12 , 2024-06-14 ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☒ .
(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒ , PRODUITS ☒ , OBJETS , ÉQUIPEMENTS ☒ , LIEUX ☒ OU VÉHICULES

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR : Johannie Goulet

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☒ E ☒ F				J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A B C D E F			
NOM Goulet	PRÉNOM Johannie			NOM	PRÉNOM		
AGENT DE LA PAIX	MATRICULE 			AGENT DE LA PAIX	MATRICULE		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-09-18			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI	DATE (AAAA-MM-JJ)		
QUALITÉ : Inspectrice				QUALITÉ :			
SIGNATURE 				SIGNATURE			

Déclaration assermentée concernant des documents commerciaux
(Loi sur la preuve au Canada (L.R.C. 1985, ch. C-5))

Je soussigné(e) Mario Guertin, Coordonnateur à la réglementation et à l'inspection pour les Producteurs de lait du Québec (PLQ), ayant mon domicile professionnel au 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415, Longueuil, Québec, J4H 4G3, déclare sous serment ce qui suit.

Le contenu de la présente déclaration sous serment est fidèle à ma connaissance et à mes croyances. Je fais la présente déclaration sous serment aux fins des paragraphes 30(3) et 30(4) de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Les PLQ recueillent plusieurs renseignements relatifs à la production et la mise en marché du lait au Québec dans le cadre de leur administration du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec (RLRQ, c. M-35.1, r. 205). Ils recueillent notamment le rapport des cueillettes de lait de chaque producteur dans l'application du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs (RLRQ, c. M-35.1, r. 203) et de la Convention de transport du lait.

Dans l'exercice de mes fonctions, je suis autorisé(e) à consulter et à extraire le contenu des banques de données des PLQ.

Le 2 juillet 2024, dans le cadre de la poursuite d'une infraction à la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, c. P-29), j'ai extrait de la base de données des PLQ le rapport des cueillettes de lait de **Ferme L'Heureux M. & G. inc.** dont l'établissement se trouve au 376 Petite Grillade, Saint-Henri, GOR 3E0.

J'atteste avoir personnellement extrait le document ci-joint et qu'il constitue une copie conforme du document numérique contenu dans la banque de données des PLQ à cette date.

Il n'existe à ma connaissance aucun motif de mettre en doute la fiabilité et l'intégrité de la base de données des PLQ et ce, tant au moment de la création de la base de données qu'au moment de la production des documents susmentionnés.

Il n'est pas possible ou raisonnablement commode de produire le rapport de cueillettes de lait original puisqu'il est par sa nature créé dans un système informatique.

Tous les documents joints à la présente déclaration sont créés et/ou manifestement utilisés dans le cours normal des activités des PLQ.

Déclaré sous serment devant moi à Longueuil, Province de Québec le 2 juillet 2024.

Déclarant

Signé à Longueuil, Province de Québec le 2 juillet 2024



Commissaire à l'assermentation pour le Québec

Marie-Josée Lamarre #196073

Certificat d'attestation

Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, chapitre P-44.1)

J'atteste que l'entreprise portant le nom

FERME M. ET G. L'HEUREUX INC.

- est immatriculée au registre des entreprises depuis le 8 mars 1995.
- n'est pas en défaut de déposer une déclaration de mise à jour annuelle.
- n'est pas en défaut de se conformer à une demande qui lui a été faite en vertu de l'article 73.
- n'a pas transmis au Registraire une déclaration, un avis ou un jugement indiquant qu'elle est en voie de liquidation ou de dissolution.
- n'est pas radiée au registre des entreprises

Numéro de certification : 938804965

Le numéro de certification ci-dessus vous permet de consulter ce document certifié à l'aide du service en ligne Vérifier un numéro de certification du Registraire des entreprises pour une période de 90 jours suivant sa délivrance.

Fait le 1er août 2024 pour le numéro d'entreprise
du Québec 1143371855.


Registraire des entreprises





Date: 2024-06-14

Heure d'arrivée: 08:50

Numéro du rapport d'inspection: 3729879

Raison de la visite: Insp. régulière (01)

Exploitant: FERME M. ET G. L'HEUREUX INC.

Établissement: VIEUX BATIMENT

Bannière: Sans objet

Responsable: LYNA L'HEUREUX, JESSY L'HEUREUX, MELANIE L'HEUREUX

Adresse de l'établissement: 376 PETITE GRILLADE, SAINT-HENRI, G0R3E0, (Québec)

Numéro de dossier: 677789 - 1

Numéro spécifique: 06483451

ÉVALUATION DE LA CHARGE DE RISQUE

Charge de risque précédente: **Moyen-faible**

Charge de risque actuelle: **Moyenne élevée**

Avis: L'évaluation de la charge de risque actuelle est une appréciation des conditions dans cet établissement au moment de l'inspection. L'exploitant est responsable en tout temps du contrôle des risques reliés à ses opérations.

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

Les situations marquées d'un **astérisque (*)** sont **prioritaires et représentent un risque supérieur pour la santé des consommateurs et le risque pour la santé et le bien-être des animaux. Veuillez sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées.**

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1 *	Administrer que les médicaments, les drogues et les produits légalement autorisés à être vendus pour des animaux laitiers.	Utilisation de médicament(s) non autorisé(s) / Eficur - aucune ordonnance
2 *	Effectuer les opérations reliées à la traite et à l'entreposage du lait ou toute autre opération de façon à prévenir l'introduction de contaminants de toute nature et à garantir son innocuité.	Flancs, cuisses, queue, ventre et/ou pis des vaches malpropres / Pattes, queues, dos Boîte de filtres maintenue ouverte Lave-Brosse non homologué (robot lely) Valve de sortie sans bouchon

3 *	Garder les lieux, les locaux ou les véhicules propres de façon à prévenir la contamination physique, chimique ou microbiologique.	Laiterie: plancher malpropre, porte maintenue ouverte, évier non relié aux évacuations, Utilisation de pesticide qui de sont pas autorisés en établissement alimentaire Étable: Murs et plafonds : sales Robot: accumulation de fumier sur les murs et portes extérieurs, accès aux salles des robots par la raclette (accès existant dysfonctionnel), enceinte des robots très sales Aucune pression d'air positive fonctionnelle Évacuation du lait rejeté du robot au plancher Plancher cassé et érodé pour plusieurs robots Salle des unités de lavage des robots: malpropre +++ tous les évier des robots s'écoulent au sol Vaches ont accès aux portes des robots Pré-fosse aux mauvais endroits / Plusieurs robots
4	Nettoyer les surfaces qui sont en contact avec le lait à l'aide de produits, d'outils ou d'appareils appropriés à l'industrie alimentaire et qui respectent les règles en vigueur.	Température requise pour le nettoyage - 71 degrés celcius / 65 degrés celcius obtenus à l'évier
5	Nettoyer et assainir les surfaces qui sont en contact avec le lait à l'aide d'outils ou d'appareils appropriés à l'industrie alimentaire et qui respectent les règles en vigueur	Produits de nettoyage entreposés dans de mauvaises conditions
6	S'assurer que la laiterie et le local du système de traite robotisé disposent d'un évier, d'une eau potable, chaude et froide, courante sous pression, de distributeurs de savon liquide ou de savon en poudre et de serviettes individuelles jetables, pour le lavage, la désinfection et le séchage hygiénique des mains.	État du matériel requis / Dysfonctionnelle pour certains, absence de savon et ou papier main pour d'autres Tous malpropres
7	Garder propres les équipements servant à la production et à la conservation du lait.	Équipements malpropres / Laiterie: Réservoir à lait (x2) échelle des bassins, évier Robot: groupe de réception Robot: sortie du lait (lactoduc)
8	Garder le lieu ou le véhicule exempt d'insectes, de vermine et de toute espèce d'animaux comme de leurs excréments.	Excréments de mouches dans l'enceinte des robots Excréments de rats dans la laiterie
9	Analyser l'eau pour garantir la sécurité de la source d'approvisionnement selon les normes reconnues par la DGSAIA. Conserver les certificats d'analyse d'eau confirmant que l'eau est potable.	Analyse d'eau réalisée 1x / année - Devrait être fait 2x / année au moments critiques
10	Prendre les mesures pour assurer une protection adéquate de l'approvisionnement en eau.	Filtre à eau pour les robots: vert et rose et noir

GESTION DES MÉDICAMENTS POUR ANIMAUX DOMESTIQUES OU GARDÉS EN CAPTIVITÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Conserver les médicaments, les drogues et les produits autorisés conformément aux instructions du fabricant et de manière à éviter la contamination du lait, du matériel et de l'équipement.	V-NC / Malpropre
2	Détenir l'ordonnance du médecin vétérinaire liée à la possession d'un médicament destiné à un animal.	V-NC / Ordonnance absente / Eficur V-NC / Ordonnance non disponible / Ordonnance non disponible pour plusieurs médicaments
3	Obtenir la justification de l'ordonnance prescrite par le médecin vétérinaire pour l'usage d'un antibiotique de classe 1 et la conserver.	V-NC / Justification concernant un antibiotique de classe 1 / Eficur

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Maintenir conformément identifiés les animaux avec les étiquettes approuvées ou officielles sur les oreilles de l'animal.	Absence d'étiquettes d'identification / Bovin / Plusieurs bovins ont perdu un identifiant
2	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture électronique / Bovin / 124000110067222 124000120916728 124000120472647 124000110067110

REMARQUES

Inspection régulière. Mme Catherine Munger du MAPAQ m'accompagne aux fins d'observation.
Mme Lyna et Jessy l'Heureux sont présentes

- L'hygiène de lieux est inacceptable - La situation doit être corrigée
- Me faire parvenir l'ordonnance et la justification d'utilisation pour le Eficur
- Beaucoup d'animaux ont perdu 1 identifiant ATQ - un avis de non-conformité est remis. Les correctifs nécessaires doivent être faits.
- Des vérifications seront faites concernant l'abreuvement des bovins directement aux pédiluves (risque pour l'animaux et pour la santé).
- Rappel sur l'utilisation exclusive de la laiterie.

Des photos ont été prises, le dossier sera soumis pour évaluer la possibilité de poursuites par le ministère de la Justice.
Un suivi sera fait.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1071337

En vertu de la loi : Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)	Amende minimale
En vertu du Règlement ou de l'ordonnance	
R.7 - REGL. SUR L'IDENTIFICATION ET TRACABILITE DE CERTAINS ANIMAUX, Article : 8 al.1	625\$ plus frais

8. Tout propriétaire, gardien ou importateur d'animaux doit les identifier ou les faire identifier et les maintenir identifiés. Toutefois, n'ont pas à être identifiés jusqu'à leur retrait de l'exploitation d'origine ou, selon le cas, du pâturage, les animaux suivants nés au Québec:

- 1° le bovin âgé de 7 jours ou moins ou, s'il est né au pâturage et gardé avec sa mère, de 5 mois ou moins;
- 2° le cervidé âgé de moins d'un an, jusqu'au 31 décembre suivant sa naissance;
- 3° l'ovin âgé de 30 jours ou moins.

N'a également pas à être identifié le cervidé qui se trouve dans un lieu où, au 31 décembre de l'année en cours, sont gardés moins de 6 cervidés.

Lorsque l'exploitation comprend plus d'un site de production, le retrait d'un animal de l'un de ces sites est assimilé à son retrait de l'exploitation sauf s'il s'agit d'un bovin ou d'un ovin et que le site se trouve à moins de 10 km de l'endroit où se situe la majorité des activités de l'exploitation.

TOUT PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN D'UN CERVIDÉ, AUTRE QUE CELUI VISÉ AU TROISIÈME ALINÉA, NÉ AVANT LE 26 FÉVRIER 2009 ET QUI SE TROUVE AU QUÉBEC DOIT L'IDENTIFIER OU LE FAIRE IDENTIFIER CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 9 OU DE L'ARTICLE 10 DE CE RÈGLEMENT AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2010 OU AVANT LE RETRAIT DU CERVIDÉ DE L'EXPLOITATION, SELON LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE. (D. 66-2009, A. 25)
D. 205-2002, a. 8; D. 161-2004, a. 7; D. 66-2009, a. 11 et 25.

Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1071341

En vertu de la loi : Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)	Amende minimale
En vertu du Règlement ou de l'ordonnance	
R.1 - REGLEMENT SUR LES ALIMENTS, Article : 11.2.2 al.2	5000\$ plus frais

11.2.2. Le producteur laitier doit disposer d'une étable ainsi que d'une laiterie réservée exclusivement à la conservation et au refroidissement du lait, aux activités de lavage, de désinfection et à l'entreposage des médicaments ainsi que du matériel et de l'équipement utilisé dans la production et la manipulation du lait.

Toutefois, le producteur laitier qui prépare ou refroidit la totalité de sa production laitière dans un délai de 2 heures après la traite dans une usine laitière située sur le même site que la ferme laitière est dispensé de posséder une laiterie. Il doit cependant posséder un local réservé au lavage, à la désinfection et à l'entretien du matériel utilisé lors de la production du lait.
D. 741-2008, a. 15.

Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective

En tant que propriétaire ou gardien d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 10 février 2024

De nouvelles normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés (cheval, cheval miniature, poney, âne domestique, âne miniature et mulet) s'appliquent depuis février 2024 dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité.

Tous les propriétaires et gardiens d'animaux sont concernés, incluant ceux qui exercent des activités commerciales de reproduction, les animaleries et les refuges.

Pour les détails, consultez le Guide d'application du règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux de compagnie et des équidés :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_application_reglement_bien_etre_animaux_MAPAQ.pdf

Avant d'entreprendre des travaux de réaménagement ou une nouvelle construction, un producteur laitier doit en aviser le service d'inspection par écrit à l'adresse smsaia@mapaq.gouv.qc.ca, et ce, au moins 30 jours avant le début des travaux.

Pour connaître les exigences à respecter avant d'entreprendre les travaux, consulter le Guide d'information Construction et aménagement des fermes laitières à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/contruction-ferme-laitiere. D'autres exigences peuvent s'appliquer, contacter les ministères et organismes visés pour les connaître (ex : MELCC, Code du bâtiment, municipalités).

Si vous devez apposer une étiquette sur les aliments préemballés destinés à la vente, informez-vous des exigences à respecter en ce qui concerne l'étiquetage.

Nous vous invitons à consulter notre outil pour vous accompagner dans l'étiquetage des produits :

Quebec.ca/etiquetage-aliments

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: JOHANNIE GOULET

Adresse: 675, ROUTE CAMERON, SAINTE-MARIE, G6E3V7, (Québec)

Téléphone: 418 386-8191 poste 1565

Télécopieur: 418 386-8099

Courriel : Johannie.Goulet@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2024-06-14

Signature :

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3729879 a été remis à Lyna l'Heureux

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

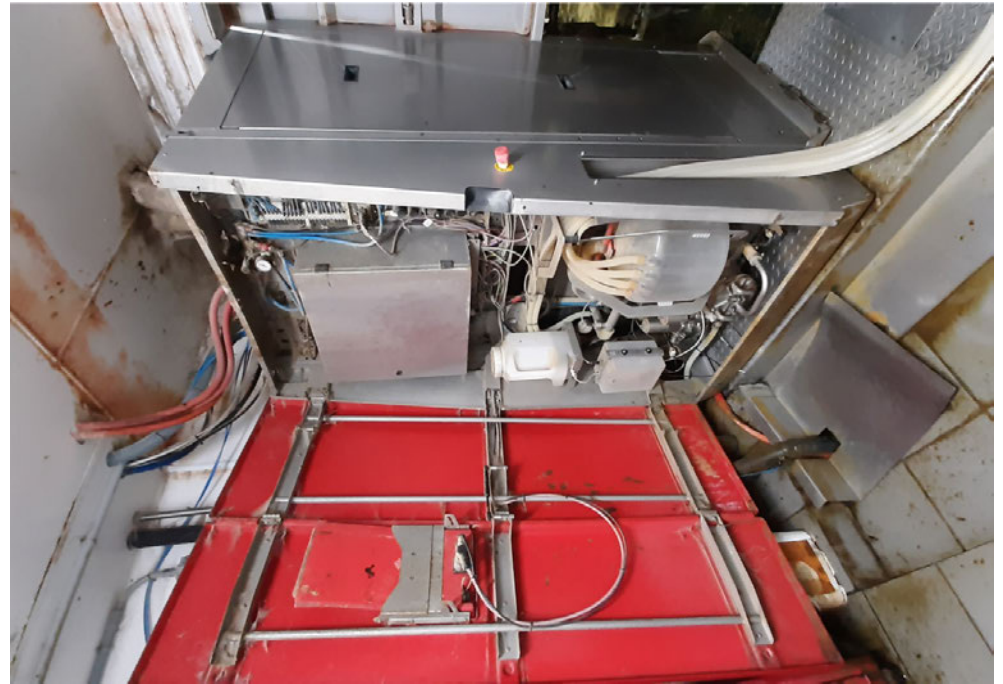
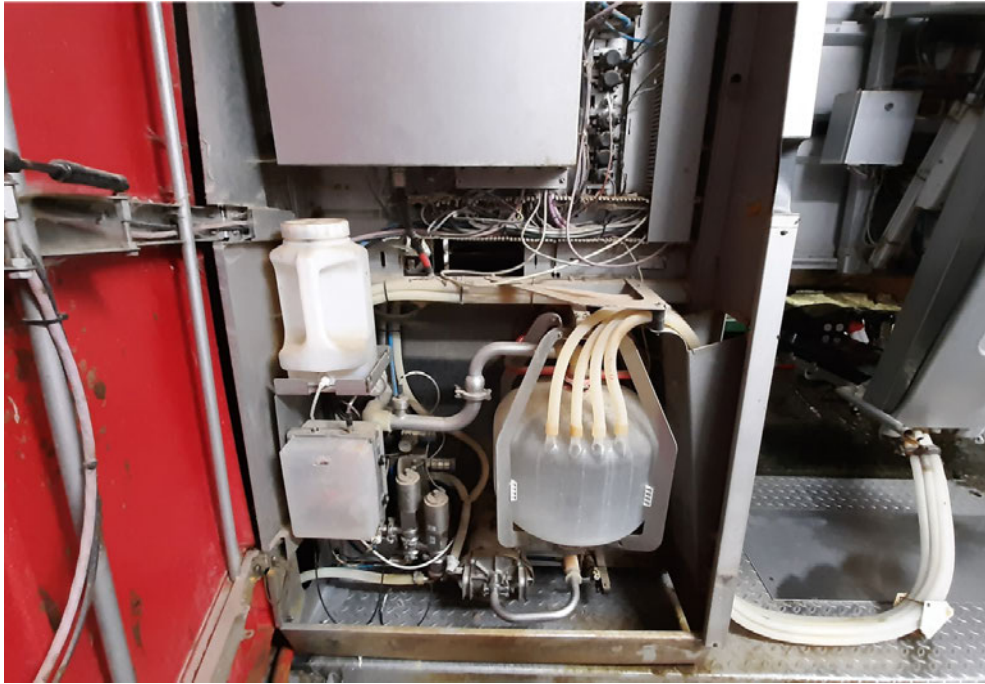
A large black rectangular box redacting the signature of the operator.









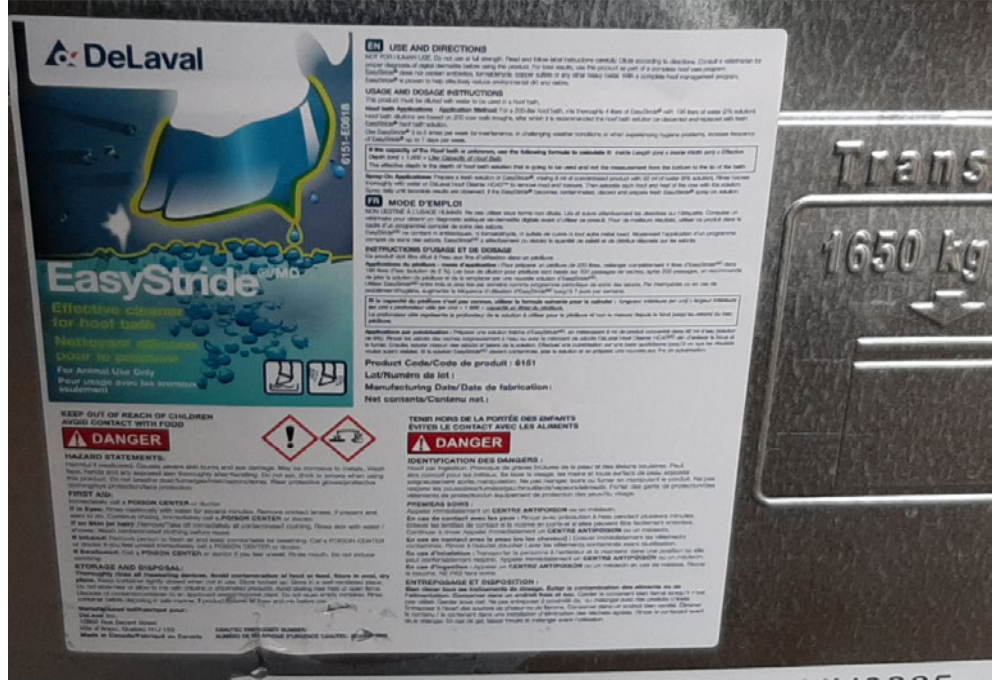




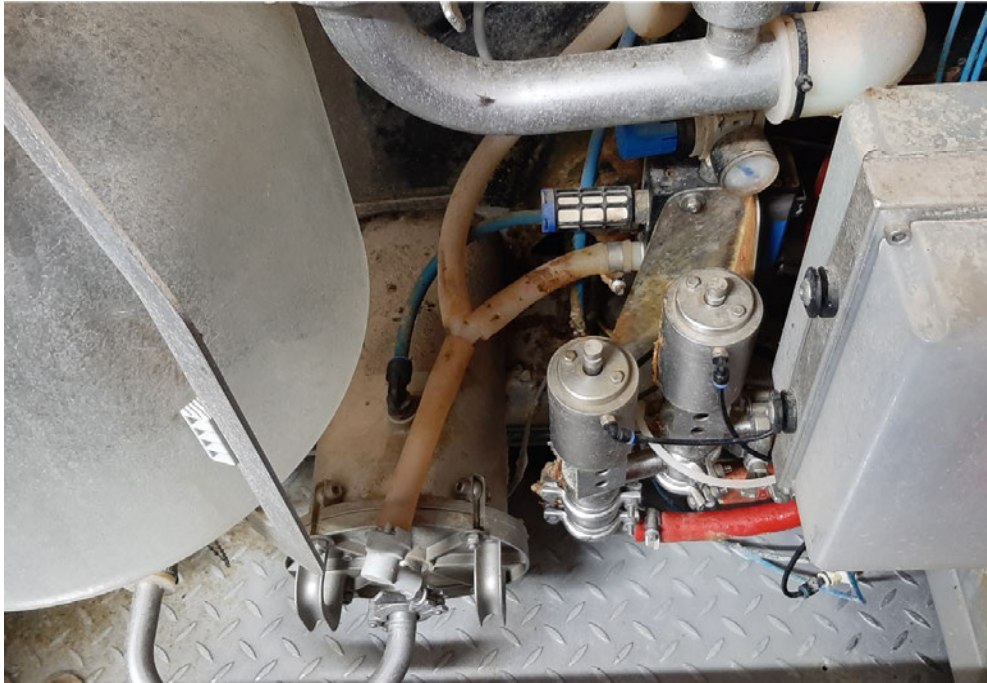








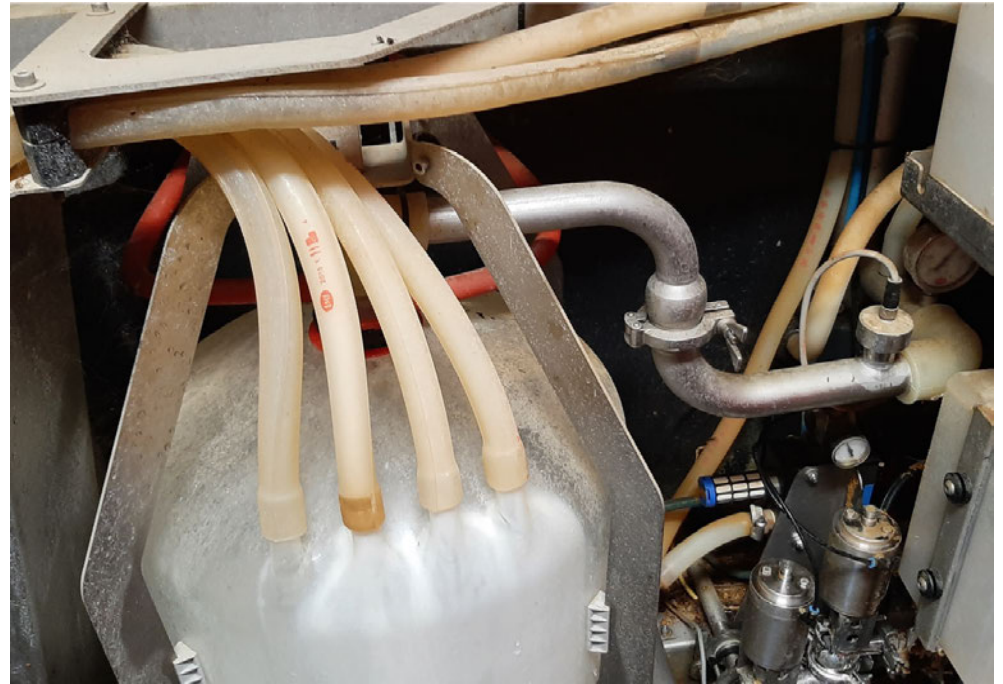
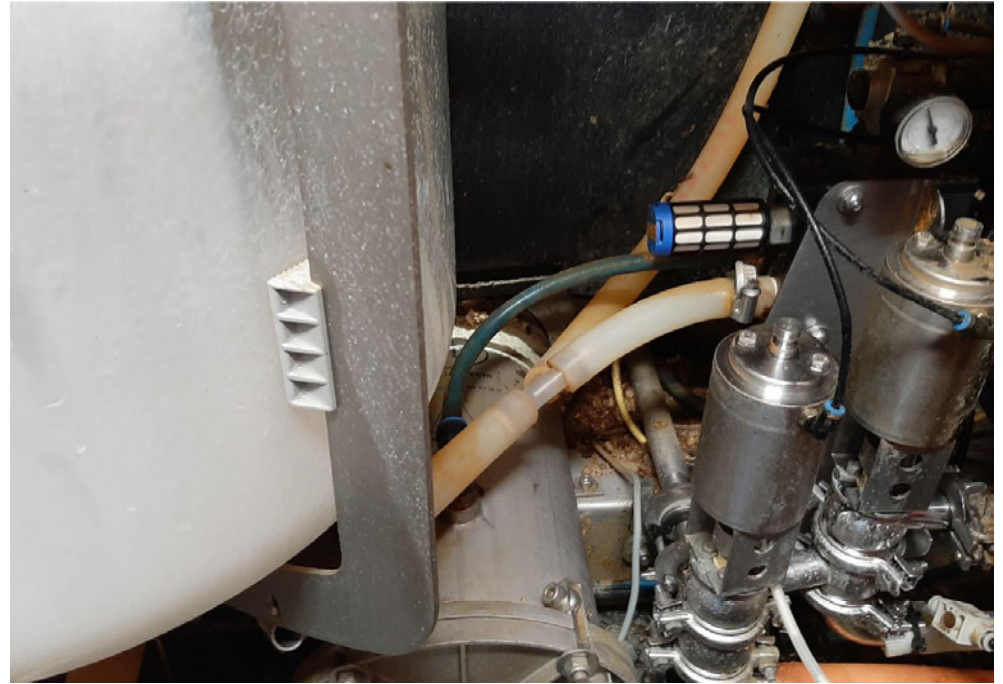
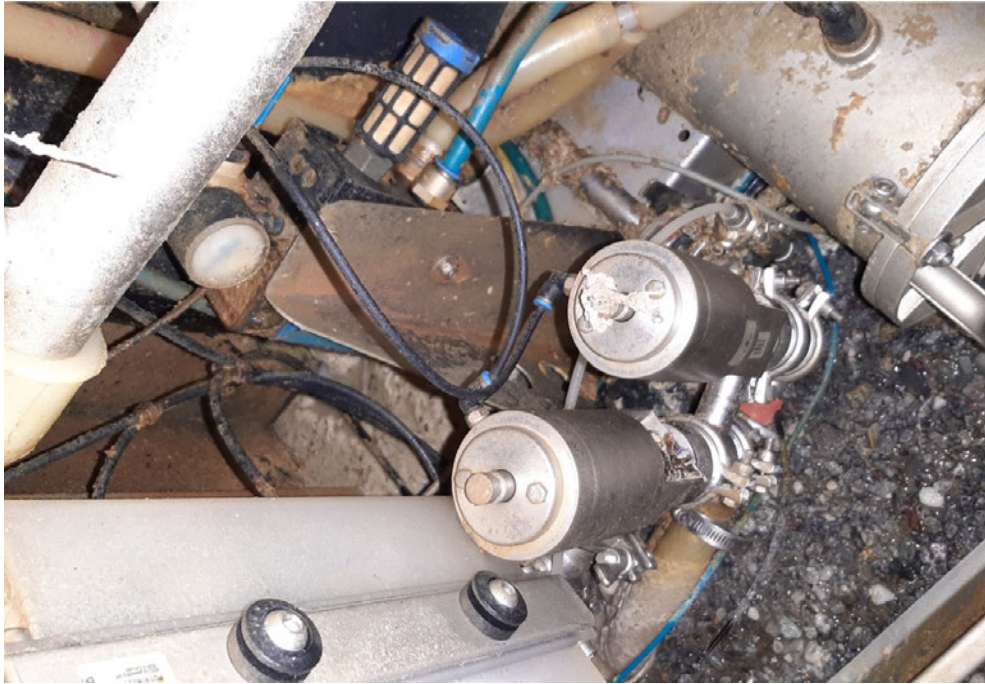


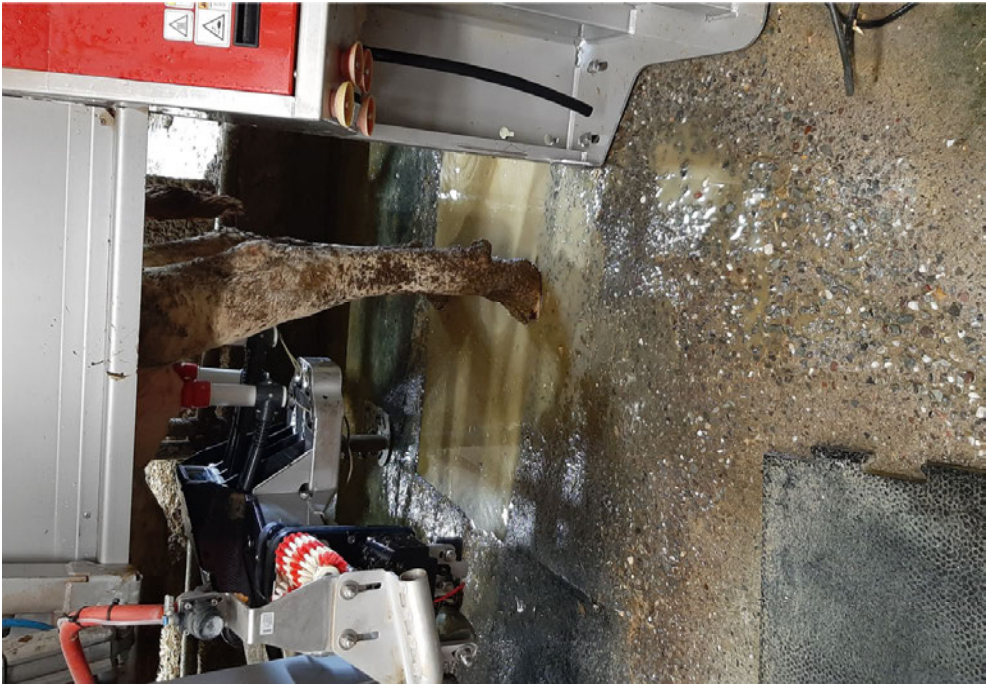
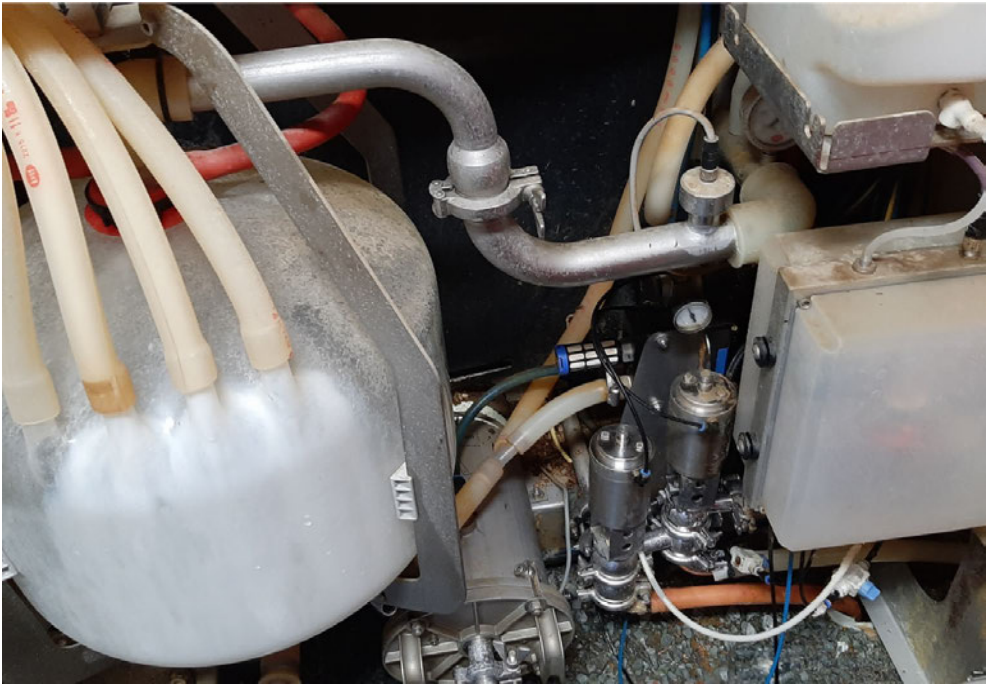












ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364404
--	--------------------------	---------------------	--------------------------------------

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Wendy JONES, 356 Principale, Bureau 102, Granby, QC, J2G 2W6

A DÉFENDEUR

PERSONNE PHYSIQUE ☒		PERSONNE MORALE ☐	
NOM 1 HIVERT	NOM 2	PRÉNOM Stéphane	
NOM DE L'ORGANISME		DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ) [REDACTED]	MINEUR ☐
RAISON SOCIALE			
ADRESSE 945 Chemin Compton		APP.	CASIER POSTAL JOB 1L0
MUNICIPALITÉ Compton	PROVINCE/ÉTAT QC	PAYS Canada	N° TÉLÉPHONE HORS QUÉBEC ☐
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS ☒ [REDACTED] NEQ ☐	PLAQUE D'IMMATRICULATION ☒ Autres ☐	PROVINCE/ÉTAT QC

B INFRACTION

DATE ET HEURE DE L'INFRACTION	LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☐	ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2023-07-25	HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 10:15	ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ) 2023-08-03	HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM) 12:00
N° Dossier (BAK) 1393368	EXPLOITANT-ENTITÉ 0001	MÊME ÉTABLISSEMENT VISITÉ ☐	N° LOI PRINCIPALE P-29	NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires	
ART. LOI PRINCIPALE 45 al. 1 par. 1		N° LOI/RÉG. APPL. 1			
ARTICLE RÉGL. APPL. 1					
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2	CODIFICATION 2101	CODE DÉF.	CODE VÉH.

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

A ENTRAVER OU TENTE D'ENTRAVER DE QUELQUE FACON QUE CE SOIT LE TRAVAIL D'UNE PERSONNE AUTORISEE OU D'UN ENQUETEUR DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS NOTAMMENT EN LE MOLESTANT, L'INTIMIDANT, LE GENANT OU EN L'INJURIANT

SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐

C LIEU D'INFRACTION

DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Devant la maison de la ferme au 945 Chemin Compton Compton, QC, JOB 1L0	NO RAPPORT D'INSPECTION 3604921
	LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 44071
	DISTRICT JUDICIAIRE Saint-François

D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

CHOSSES SAISIES ☐	DESCRIPTION	ANNEXE ☐
ORDONNANCE ☐	PRÉCISER	
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐		

E FAITS ET GESTES PERTINENTS

Le 25 juillet 2023, vers 10h00, je me présente à la Ferme Stéphane HIVERT S.E.N.C. afin de procéder à l'inspection. Je suis accompagné de l'inspectrice [REDACTED]

SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-20
SIGNATURE [REDACTED]	

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-21
SIGNATURE [REDACTED]	



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364404
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE 356 Principale, Bureau 102, Granby, QC, J2G 2W6			

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



Je me présente en tant qu'inspectrice au MAPAQ à M. Stéphane HIVERT qui répond à la porte de la maison situé à la même adresse que la ferme. Il me dit que nous devons prendre un rendez-vous à l'avance afin de faire l'inspection. Je lui mentionne que le service d'inspection ne prend jamais de rendez-vous, et que lorsque l'exploitant ou un de ses représentants est présent à l'établissement, nous devons procéder à l'inspection. Il me répète que nous ne ferons pas d'inspection sans avoir pris un rendez-vous. Je lui mentionne qu'il s'expose à un rapport d'infraction pour entrave s'il ne coopère pas et s'il nous empêche d'effectuer notre travail. Il me répond qu'il n'empêche personne, mais que nous devons prendre un rendez-vous. Il retourne ensuite à l'intérieur de la maison et ferme la porte.

Nous avisons Sarah GAUDET, inspectrice principale, de la problématique et elle fait tout de suite un appel téléphonique à M. HIVERT (vers 10h40). Elle parle à M. HIVERT au sujet du fait que le service d'inspection ne prend pas de rendez-vous, et elle lui explique qu'il s'expose à un rapport d'infraction s'il entrave le travail des inspecteurs. Il lui répète qu'il n'empêche personne de faire leur travail, mais que nous devons prendre un rendez-vous.

Puisqu'il nous avait mentionné qu'il nous n'empêchait pas d'effectuer notre travail, nous commençons à enfiler nos sarraus et nos couvre-bottes vers 11h00 afin de rentrer dans l'établissement. Au même moment, M. HIVERT sort de la maison. Je lui explique que nous allons faire notre inspection avec ou sans lui, et que nous allons lui envoyer le rapport par la poste. Il nous répond en montant le ton, "si vous entrez là, vous allez voir ce qu'il va arriver." Je lui répète qu'il nous empêche d'effectuer notre travail, et que cela constitue d'une entrave. Il me dit qu'il n'a pas le temps et que nous devons prendre un rendez-vous. Je lui mentionne que l'inspection sera probablement déjà terminée s'il avait collaboré dès notre arrivée, et qu'il aurait perdu moins de temps. Il me répond qu'il prenait son déjeuner, et qu'il a le droit de manger. Ensuite il se retourne de bord et quitte la cour en marchant rapidement. Nous quittons les lieux au même moment.

En refusant de nous laisser entrer dans le bâtiment servant à l'exploitation laitière pour effectuer l'inspection, M. HIVERT a entravé notre travail d'inspecteur dans l'exercice de nos fonctions.

La SAAQ a fourni un document (A6) permettant d'identifier le défendeur. La photo apparaissant sur le document fourni par la SAAQ correspond à la personne rencontrée le 2023-07-25.

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐
NOM	PRÉNOM	
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE	
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-20	
SIGNATURE		

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐
NOM	PRÉNOM	
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE	
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-21	
SIGNATURE		

Québec **Complément de rapport d'infraction général**
(Code de procédure pénale, article 367, par 1°)

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364404

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
[REDACTED] 356 Principale, Bureau 102, Granby, QC, J2G 2W6

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐

Le 3 août 2023, vers 11h15, je me présente en compagnie de l'inspectrice [REDACTED] Nous sommes accompagnées des agents [REDACTED] de la Sûreté du Québec. Je cogne à la porte, mais personne ne répond. Nous marchons en direction des autres bâtiments pour voir si quelqu'un s'y trouve, c'est alors que M. HIVERT sort de la maison. Je nous présente en disant que nous revenons pour faire l'inspection de la laiterie. M. HIVERT refuse que l'on procède et nous dit que l'on doit prendre rendez-vous. Nous lui remettons le rapport d'inspection du 25 juillet 2023 avec les articles de règlements P-29 art. 33, 35 et 45 concernant les pouvoirs d'inspection et entrave. Il me dit que les agents qui nous accompagnent sont bien identifiés, alors que nous n'avons aucune identification. Je lui montre ma carte de personne autorisé. Il répète que nous devons prendre un rendez-vous. Je lui confirme que nous ne prenons pas de rendez-vous pour les inspections et que nous allons procéder à l'inspection de la ferme. Nous nous dirigeons donc vers la voiture pour enfiler nos sarraus et nos couvre-bottes.

Je lui demande de s'identifier, mais M. HIVERT répond : "Je ne m'identifie pas pour toi.". Je demande alors à un des agents qui nous accompagne de l'identifier, et lorsque le policier lui demande son permis de conduire, il répond qu'il n'a pas ça. L'agent lui demande alors s'il était bien M. Stéphane HIVERT. Ce dernier répond : "Je suis Stéphane HIVERT pour vous, mais pour eux ça dépend.", en nous pointant.

En regardant le rapport d'inspection qu'il tient dans ses mains, M. HIVERT nous dit que le nom de l'entreprise n'est plus valide et de revenir lorsque nous aurons la bonne information. J'insiste en lui expliquant que l'adresse est bien sur ce lieu, qu'il est tout de même le responsable et que sur le registre des entreprises, ce nom est encore actif. Il nous dit alors : "Vas-y faire ton inspection, pis criss moi patience!"

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]			NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]		
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-20		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-21	
QUALITÉ : Inspectrice				QUALITÉ : Inspectrice			
SIGNATURE [REDACTED]				SIGNATURE [REDACTED]			

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364404
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE 356 Principale, Bureau 102, Granby, QC, J2G 2W6			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E »☒ NOUVELLE SECTION « F »☐ OU SUITE DE « F »☐			
L'agent de la SQ intervient et indique à l'exploitant que nous avons un travail à faire. Ensuite, M. HIVERT finit par nous dire que nous pouvons aller seulement dans la laiterie. Nous procédons alors dans la laiterie. J'informe M. HIVERT que nous devons voir les robots de traite. Après un refus, je lui explique que les robots font partie du système de traite du lait, et nous devons en faire l'inspection. En se dirigeant vers l'étable, M. HIVERT me dit qu'il veut que ma supérieure le contact. Nous inspectons les robots, prenons quelques numéros d'étiquette d'oreille au passage. M. HIVERT répond à quelques questions sur son troupeau et les médicaments utilisés. De retour dans le corridor qui mène à la sortie, nous regardons les médicaments qui s'y trouve, M. HIVERT étant resté dans l'étable. À notre sortie, j'informe les agents que nous ferons le rapport au bureau. Nous quittons les lieux.			
SUITE PAGE SUIVANTE ☒			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A☒ B☒ C☒ D☐ E☒ F☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A☒ B☒ C☒ D☐ E☒ F☐	
NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]	NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-04-20	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-21
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364404
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE 356 Principale Bur. 102, Granby Québec, J2G 2W6			

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS



OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2)



	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☐.
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :
ON ENTREPOSE ☐, SERT ☐, OFFRE EN VENTE ☐, VEND ☐, FOURNIT ☐, PRÉPARE ☐, CONDITIONNE ☐ OU TRANSFORME ☐ DES ALIMENTS ☐, DE LA GLACE ☐
OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☐, DES PRODUITS CARNÉS ☐, DES OEUFS ☐, DES PRODUITS LAITIERS ☐, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐,
DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐,
DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐.
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :
ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐,
DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐.
- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☐. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐
DE LA SEMENCE ANIMALE ☐.
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☐.

TYPE

NOMBRE

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES)

(AAAA-MM-JJ)

ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☐.

(AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☐, PRODUITS ☐, OBJETS ☐, ÉQUIPEMENTS ☐, LIEUX ☐ OU VÉHICULES ☐.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR :

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :	A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐
NOM	PRÉNOM
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ)
QUALITÉ : Inspectrice	2023-09-20
SIGNATURE	

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :	A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐
NOM	PRÉNOM
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ)
QUALITÉ : Inspectrice	2023-09-21
SIGNATURE	



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364404
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Sarah GAUDET, 4260, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A5			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☐ NOUVELLE SECTION « F » ☒ OU SUITE DE « F » ☐			
Le 25 juillet 2023, vers 10h30, je reçois un appel de l'inspectrice [REDACTED] qui me mentionne être sur le terrain de la ferme de M. Stéphane HIVERT à Compton avec l'inspectrice [REDACTED] et qu'elles ont rencontrés M. HIVERT sur place et que celui-ci leur demande de prendre rendez-vous pour effectuer leur inspection. Tout en parlant avec l'inspectrice JONES, je consulte le dossier de la ferme Stéphane Hivert et constate que M. Stéphane HIVERT a déjà été avisé lors de conversations téléphoniques en 2014 et 2018 ainsi que par la réception d'une lettre en 2014 (annexe 9) , qu'aucun rendez-vous n'est pris pour effectuer une inspection. Par conséquent, je décide de recontacter M. Stéphane HIVERT par téléphone. À 10h41, je téléphone M. Stéphane HIVERT, je me présente en mentionnant mon nom complet et en mentionnant que je suis inspectrice principale. Je l'informe que les deux inspectrices sur place m'ont avisé de la situation. Je lui rappelle qu'il a été avisé par lettre en 2014 et par conversation téléphonique en 2018 que le service d'inspection ne prend pas de rendez-vous. Je l'informe qu'il s'expose à une amende pour entrave s'il empêche les inspectrices de faire leur travail. Il me mentionne qu'il ne les empêche pas de faire leur travail. J'informe ensuite mes collègues [REDACTED] que j'ai réussi à discuter avec Stéphane HIVERT et que celui-ci mentionne ne pas les empêcher de faire leur travail. Nous convenons donc ensemble qu'elles feront l'inspection de la ferme laitière et qu'elles contacteront Stéphane HIVERT par la suite dans le cas où elles auraient des questions en lien avec leurs constatations.			
SUITE PAGE SUIVANTE ☐			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☒		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐	
NOM GAUDET	PRÉNOM Sarah	NOM	PRÉNOM
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice principale ☒		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐	
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-20		DATE (AAAA-MM-JJ)	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE	

Periode de 2023-07-01 00:00:00 à 2023-08-31 23:59:59

No unité	Scan	Bass.	Raison sociale			Volume	Date ramassage	Date livraison	Mesure	Temp.	Trsp.	Cit.	Cir.	Ess.	Usine	Rapport	Qual.
			Type de lait	Ramassage													
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-01 05:46	2023-07-01 07:11	80.3	2	186	290	1	3120	303	99030938	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-03 05:44	2023-07-03 08:44	83.1	3	186	290	1	3120	427	99873345	X
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-05 05:39	2023-07-05 08:31	83.2	3	186	290	1	3120	400	99934555	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-07 05:41	2023-07-07 08:47	82.2	2,7	186	290	1	1551	427	99872866	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-09 06:23	2023-07-09 08:06	82.4	2,8	186	290	1	19015	303	99030965	X
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-11 05:35	2023-07-11 08:21	84.5	2	186	290	1	3120	400	99934596	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-13 05:33	2023-07-13 08:50	85.9	3	186	290	1	3120	424	99979445	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-15 05:45	2023-07-15 08:18	87.8	2	186	290	1	3120	427	99873253	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-17 05:54	2023-07-17 08:50	91.4	3,1	186	290	1	19015	427	99873229	X
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-19 05:54	2023-07-19 08:47	90.8	3,1	186	290	1	19015	427	99872744	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-21 05:50	2023-07-21 07:00	88.4	3	186	290	1	3120	562	99042554	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-23 05:46	2023-07-23 08:28	86.7	2	186	290	1	3120	427	99871490	X
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-25 05:53	2023-07-25 08:46	88.1	3	186	290	1	3120	427	99871440	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-27 05:46	2023-07-27 08:49	87.9	2,8	186	290	1	19015	427	99871402	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-29 06:02	2023-07-29 08:58	81.6	2,8	186	290	1	19015	427	99871339	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-07-31 05:46	2023-07-31 08:42	78.08	2,9	186	290	1	2806	427	99871362	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-08-01 06:01	2023-08-01 08:49	42.5	1,5	186	282	1	17003	427	99871331	X
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-08-03 06:31	2023-08-03 08:37	81.0	2	186	288	1	3099	303	99030997	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-08-05 06:07	2023-08-05 07:37	79.1	3	186	288	1	3099	303	99031004	
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.														
			REGULIER	ACCEPTE			2023-08-07 04:36	2023-08-07 08:37	79.2	2	186	288	1	2425	427	99871585	X

Periode de 2023-07-01 00:00:00 à 2023-08-31 23:59:59

No unité	Scan	Bass.	Raison sociale													
			Type de lait	Ramassage	Volume	Date ramassage	Date livraison	Mesure	Temp.	Trsp.	Cit.	Cir.	Ess.	Usine	Rapport	Qual.
924194-4 1	X	1	Ferme S Hivert inc.	REGULIER		2023-08-09 05:11	2023-08-09 08:23	81.5	2	186	288	1	2425	427	99871600	

Volume total des cueillettes acceptées:

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC
MAISON DE L'UPA
555, BOUL. ROLAND-THERRIEN, BUREAU 415
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4H 4G3

copie conforme à l'original
 2023/08/10 MC



Date: 2023-07-25

Heure d'arrivée: 10:15

Numéro du rapport d'inspection: 3604921

Raison de la visite: Insp. autres (99)

Exploitant: HIVERT JACQUES,A. HIVERT GINETTE,HIVERT STEPHANE

Établissement: FERME STEPHANE HIVERT S.E.N.C.

Bannière: Sans objet

Responsable: STEPHANE HIVERT

Adresse de l'établissement: 945 CHEMIN COMPTON, COMPTON, J0B1L0, (Québec)

Numéro de dossier: 1393368 - 1

Numéro spécifique: 92419441

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

REMARQUES

Le 25 juillet 2023, vers 10h00, je me présente à la Ferme Stéphane Hivert SENC afin de procéder à l'inspection. Je suis accompagné de l'inspectrice [REDACTED].

Suite à une discussion avec M. Stéphane Hivert, celui refuse de coopérer avec l'inspection sous prétexte que nous devons prendre un rendez-vous à l'avance. Nous lui rappelons que le service d'inspection ne prends jamais rendez-vous avec les exploitants, et que le fait de nous empêcher d'effectuer l'inspection constitue une entrave.

Nous quittons les lieux vers 11h00 sans effectuer l'inspection suite au refus de coopérer de l'exploitant.

Un rapport d'infraction sera rédigé.

AUTRES CONSTATATIONS No 22 379

Inspection régulière 2023-07-25

À la demande de l'exploitant, voici un rappel des articles en lien avec les pouvoirs d'inspection et l'entrave :

33. La personne autorisée qui a des motifs raisonnables de croire que des produits ou d'autres objets auxquels s'applique la présente loi se trouvent dans une conserverie ou dans un établissement, lieu ou véhicule où l'on prépare, conditionne, transforme, emballe, entrepose, débarque, reçoit, donne à des fins philanthropiques ou promotionnelles, met à la disposition du public de la glace ou une fontaine d'eau embouteillée, met en vente ou vend un produit ou détient un produit en vue de la vente ou de la fourniture de services moyennant rémunération ou du don à des fins philanthropiques ou promotionnelles ainsi que dans un lieu où l'on fabrique, reproduit, détient ou utilise une estampille visée à l'article 6 de même que dans un lieu où l'on effectue de l'abattage, dans un lieu où se trouvent des animaux destinés ou dont les produits sont destinés à la consommation humaine ou dans un lieu où se trouvent des denrées non comestibles peut, dans l'exercice de ses fonctions:

1° pénétrer, à toute heure raisonnable, dans cette conserverie, cet établissement, ce lieu ou ce véhicule;

1.1° exiger de suspendre ou de restreindre, pendant la durée de l'inspection, toute activité ou toute opération auxquelles s'applique la présente loi;

2° faire l'inspection dans cette conserverie, cet établissement, ce lieu ou ce véhicule des locaux, de l'équipement, du matériel, des appareils et de tout produit, animal ou autre objet auxquels s'applique la

présente loi et prélever gratuitement des échantillons;

3° ordonner l'immobilisation de tout véhicule servant au transport d'un produit ou d'un animal et en faire l'inspection;

3.1° ordonner, restreindre ou interdire le déplacement de tout produit, animal ou autre objet;

3.2° interdire ou limiter l'accès à cet établissement, à ce lieu ou à ce véhicule ou à tout équipement, matériel, appareil ou tout produit, animal ou autre objet s'y trouvant et auxquels s'applique la présente loi;

3.3° effectuer des essais de tout équipement, matériel, appareil ou tout autre objet auxquels s'applique la présente loi;

4° prendre des photographies ou des enregistrements de ce produit, de cet animal, de cet objet, de cette conserverie, de cet établissement, de ce lieu, de ce véhicule, de ce local ou de ce matériel, cet appareil ou cet équipement;

5° exiger la communication pour examen, reproduction ou établissement d'extraits, de tout livre, connaissance ou autre document ou dossier, si elle a des motifs raisonnables de croire qu'ils contiennent des renseignements relatifs à l'application de la présente loi ou de ses règlements;

6° employer tout dispositif technique approprié pour empêcher les opérations de tout titulaire de permis en dehors des horaires d'exploitation fixés conformément à l'article 34.

1974, c. 35, a. 30; 1977, c. 35, a. 9; 1981, c. 29, a. 7; 1983, c. 53, a. 4; 1986, c. 95, a. 240; 1990, c. 80, a. 9; 1996, c. 50, a. 8; 1997, c.

43, a. 875; 2000, c. 26, a. 19; 2009, c. 10, a. 33; 2021, c. 29, a. 2112

35. La personne responsable d'une conserverie, d'un établissement, d'un lieu, d'un véhicule ou de tout autre endroit où se trouve un produit qu'une personne autorisée désire examiner et toute personne se trouvant sur les lieux sont tenues d'aider la personne autorisée dans l'exercice de ses fonctions, de lui faciliter l'accès au produit, à la conserverie, à l'établissement, au lieu, au véhicule ou à l'endroit et de mettre à sa disposition tout document qu'elle désire examiner.

1974, c. 35, a. 31; 1983, c. 53, a. 5; 1987, c. 68, a. 96; 2000, c. 26, a. 39.

45. Est passible d'une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$, quiconque enfreint:

1° une disposition de l'un ou l'autre des articles 3.3 à 3.5, du deuxième alinéa de l'article 33.0.0.1 ou des articles 33.2, 33.3.1, 35 ou 37;

2° une condition ou restriction indiquée à son permis conformément aux articles 10 ou 11 ou une condition d'une autorisation délivrée en vertu de l'article 11.1;

3° le deuxième alinéa de l'article 32.1 ou fournit des renseignements ou documents erronés, falsifiés ou trompeurs;

4° une disposition d'un règlement édictée en vertu de l'article 7;

5° une disposition d'un règlement édictée en vertu de l'un ou l'autre des paragraphes suivants de l'article 40:

a) les paragraphes a, c ou j concernant l'inscription d'un numéro de lot de production;

b) les paragraphes e.8, f, g.1 ou k.2 concernant les registres autres que ceux relatifs aux denrées non comestibles;

c) le paragraphe g concernant les conditions ou restrictions afférentes à une catégorie de permis;

d) les paragraphes c, d ou j concernant l'absence d'inscription sur les contenants de denrées non comestibles et, dans le cas de ce dernier paragraphe, sur les moyens de transport des denrées non comestibles.

Est également passible de l'amende prévue au premier alinéa quiconque:

1° entrave ou tente d'entraver de quelque façon que ce soit le travail d'une personne autorisée ou d'un enquêteur dans l'exercice de ses fonctions notamment en l'induisant en erreur ou en tentant de le faire, en le molestant, l'intimidant, le gênant ou en l'injuriant ou, dans le cas d'une personne autorisée, en refusant ou en négligeant d'obéir à un ordre qu'elle est autorisée à émettre en vertu de la présente loi ou de ses règlements;

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

La chambre de réception du lait doit être située dans la laiterie, ou dans tout autre endroit, où elle est protégée en tout temps de toute source de contamination.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_reglement_chats_chiens_MAPAQ.pdf

Avant d'entreprendre des travaux de réaménagement ou une nouvelle construction, un producteur laitier doit en aviser le service d'inspection par écrit à l'adresse smsaia@mapaq.gouv.qc.ca, et ce, au moins 30 jours avant le début des travaux.

Pour connaître les exigences à respecter avant d'entreprendre les travaux, consulter le Guide d'information Construction et aménagement des fermes laitières à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/contruction-ferme-laitiere. D'autres exigences peuvent s'appliquer, contacter les ministères et organismes visés pour les connaître (ex : MELCC, Code du bâtiment, municipalités).

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 356, RUE PRINCIPALE, BUREAU 102, GRANBY, J2G2W6, (Québec)

Téléphone: 450 776-7103 [REDACTED]

Télécopieur: 450 776-7169

Courriel [REDACTED]@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à Stéphane Hivert, Compton, QC

Fait à GRANBY ce 2023-07-31

Signature : [REDACTED]



Date: 2023-08-03

Heure d'arrivée: 11:15

Numéro du rapport d'inspection: 3610143

Raison de la visite: Insp. régulière (01)

Exploitant: FERME S. HIVERT INC.

Établissement: FERME S. HIVERT INC.

Bannière: Sans objet

Responsable: STEPHANE HIVERT

Adresse de l'établissement: 945 CHEMIN COMPTON, COMPTON, J0B1L0, (Québec)

Numéro de dossier: 1393368 - 1

Numéro spécifique: 92419441

ÉVALUATION DE LA CHARGE DE RISQUE

Charge de risque précédente: **Moyen-faible**

Charge de risque actuelle: **Faible**

Avis: L'évaluation de la charge de risque actuelle est une appréciation des conditions dans cet établissement au moment de l'inspection. L'exploitant est responsable en tout temps du contrôle des risques reliés à ses opérations.

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Assainir les surfaces qui sont en contact avec le lait à l'aide de produits appropriés à l'industrie alimentaire ou qui sont inscrits sur la Liste de référence pour les matériaux de construction, les matériaux d'emballage et les produits chimiques non alimentaires acceptés publiée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et accessible sur son site, à l'adresse http://www.inspection.gc.ca . Assainir les surfaces qui sont en contact avec le lait à l'aide d'outils ou d'appareils appropriés à l'industrie alimentaire et qui respectent les règles en vigueur	
2	Le nettoyage doit précéder toute opération d'assainissement.	Fréquence d'assainissement inadéquate / Aucun assainissement du système de traite, robot ou réservoir
3	S'assurer que la laiterie et le local du système de traite robotisé disposent d'un évier, d'une eau potable, chaude et froide, courante sous pression, de distributeurs de savon liquide ou de savon en poudre et de serviettes individuelles jetables, pour le lavage, la désinfection et le séchage hygiénique des mains.	Absence du matériel requis / Aucun savon ou papier à mains dans la laiterie et les salles de robot

4	Aménager les locaux de façon à prévenir la contamination du lait et des équipements.	Sources de contamination physique / Mur de l'une des salles de robot n'est pas terminé de construire. Le bois brut est exposé, donc un matériel poreux et non facilement lavable
5	Analyser l'eau pour garantir la sécurité de la source d'approvisionnement selon les normes reconnues par la DGSAIA. Conserver les certificats d'analyse d'eau confirmant que l'eau est potable.	Résultats d'analyse absents ou incomplets / Rapport d'analyse non-disponible

GESTION DES MÉDICAMENTS POUR ANIMAUX DOMESTIQUES OU GARDÉS EN CAPTIVITÉ		
No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Procéder à l'élimination des médicaments et des produits périmés.	V-NC / Médicaments périmés / Plusieurs médicaments

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX		
No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / 124000120545706 Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / 124000120545707 Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / 124000120734290 Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / 124000120874260

REMARQUES
Inspection en compagnie de [REDACTED] inspectrice. Je suis accompagné des agents [REDACTED] la Sûreté du Québec. Nous rencontrons M. Stéphane Hivert. Nous lui remettons en main propre le rapport du 25 juillet 2023, avec les extraits des articles 33, 35 et 45 du P-29 (articles de loi en lien avec les pouvoirs d'inspection et l'entrave). Monsieur Hivert réitère que nous devons prendre rendez-vous pour procéder à l'inspection et refuse de nous laisser entrer. Il refuse de s'identifier à nous, mais il confirme son nom complet à l'agent de la Sûreté du Québec. Il tente de nous refuser l'accès à l'établissement disant que le nom de la compagnie inscrite sur le rapport du 25 juillet 2023 n'était pas à jour. Après avoir insisté de nouveau, il nous donne l'autorisation de procéder. Veuller terminer la construction du mur de la salle de robot de traite. Le nom de l'établissement FERME STEPHANE HIVERT S.E.N.C. a été modifié pour FERME S. HIVERT INC. après vérification auprès de l'exploitant et les informations concernant l'enregistrement de l'entreprise.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

La chambre de réception du lait doit être située dans la laiterie, ou dans tout autre endroit, où elle est protégée en tout temps de toute source de contamination.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_reglement_chats_chiens_MAPAQ.pdf

Avant d'entreprendre des travaux de réaménagement ou une nouvelle construction, un producteur laitier doit en aviser le service d'inspection par écrit à l'adresse smsaia@mapaq.gouv.qc.ca, et ce, au moins 30 jours avant le début des travaux.

Pour connaître les exigences à respecter avant d'entreprendre les travaux, consulter le Guide d'information Construction et aménagement des fermes laitières à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/contruction-ferme-laitiere. D'autres exigences peuvent s'appliquer, contacter les ministères et organismes visés pour les connaître (ex : MELCC, Code du bâtiment, municipalités).

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 4260 BOUL. BOURQUE, SHERBROOKE, J1N2A5, (Québec)

Téléphone: 819 820-3011 [REDACTED]

Télécopieur: 819 820-3651

Courriel : [REDACTED]@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à M. Stéphane Hivert, 945 ch Compton, Compton Qc, J0B1L0

Fait à SHERBROOKE ce 2023-08-16

Signature : [REDACTED]

ORIGINE										
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 365107		
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE NADEAU Marie-Michelle, 675 route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie, (Québec), G6E 3V7										
A DÉFENDEUR										
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☐										
NOM 1			NOM 2			PRÉNOM				
NOM DE L'ORGANISME Ferme Turbot senc					DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐		SEXE M ☐ F ☐	
RAISON SOCIALE										
ADRESSE 140 route 271 Nord					APP.		CASIER POSTAL		CODE POSTAL G0M 1R0	
MUNICIPALITÉ Saint-Ephrem-de-Beauce				PROVINCE/ÉTAT QC	PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE (418) 484-5231		HORS QUÉBEC ☐	
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS ☐			PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐			PROVINCE /ÉTAT		AUTRES DÉFENDEURS IMPLIQUÉS ☐	
NEQ ☒	3341588930			Autres ☐			Autres ☐			
B INFRACTION										
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☐		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2024-06-03		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 10:15		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)		HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)
N° Dossier (BAK)	EXPLOITANT-ENTITÉ 0703715 0001		MÊME ÉTABLISSEMENT VISITE ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires			
ART. LOI PRINCIPALE 3.1 al.1			N° LOI/RÉG. APPL. 1							
ARTICLE RÉGL. APPL. 1										
N° LOI/RÉG. APPL. 2			ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION			CODE DÉF.		CODE VEH.
DESCRIPTION DE L'INFRACTION À exploité un lieu ou se trouvent des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine sans y maintenir les lieux, les locaux et les équipements propres.										
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒										
C LIEU D'INFRACTION										
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Dans l'étable de la ferme laitière "Ferme Turbot senr.", située au 160 route 271 Nord à Saint-Ephrem-de-Beauce (Qc), G0M 1R0						NO RAPPORT D'INSPECTION				
						LOCALISATION (CODE MUNICIPAL)		DISTRICT JUDICIAIRE		
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS										
CHOSES SAISIES ☐		DESCRIPTION							ANNEXE	
ORDONNANCE ☐		PRÉCISER							☐	
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐										
E FAITS ET GESTES PERTINENTS										
Le 3 juin 2024, je me présente à la ferme Ferme Turbot enr.. Je suis accompagnée de Mme Isabelle MORIN, inspectrice au bien être animal. Sur place, je rencontre une personne se présentant comme M Eric Turcotte, propriétaire de l'exploitation, à qui nous nous identifions comme inspectrices autorisées par le Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec. Nous communiquons le but de notre visite, soit un suivi de non maîtrise pour la salubrité des locaux et du matériel servant à la production laitière et mauvais soins aux animaux.										
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒										
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION					
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					
NOM Nadeau		PRÉNOM Marie-Michelle			NOM Morin		PRÉNOM Isabelle			
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice		DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-08-29			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice		DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-09-03			
SIGNATURE [REDACTED]					SIGNATURE [REDACTED]					

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 365107

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
NADEAU Marie-Michelle, 675 route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » NOUVELLE SECTION « F » OU SUITE DE « F »

Lors de ma visite, je remarque que les murs et le plafond sont malpropres. J'y aperçois du fumier, des excréments de mouches ainsi que des toiles d'araignées noircies par la poussière (photos 1 à 6).

La ligne à air et le lactoduc servant à la traite des vaches présentent une accumulation de poussière. J'y remarque une substance brune et collante et plusieurs toiles d'araignées (photos 4-5). De plus, les connecteurs des unités de traites sont couverts de toiles d'araignées et de la même substance brune et collante.

Le lait produit le 3 juin 2024 a été récolté et livré le 4 juin 2024 dans une usine à lait pour consommation humaine selon le bordereau de cueillettes (A-3).

Dans le registraire des entreprises du Québec (REQ) (A-4), je lis que le secteur d'activité de l'entreprise Ferme Turbot SENC, est l'élevage de vaches laitières.

Le compte de taxes de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (A-5) démontre que la Ferme Turbot SENC effectue des opérations en lien avec l'élevage de bovins laitiers au 160 route 271 Nord.

À la fiche de producteur agricole (A-6), l'entreprise Ferme Turbot SENC déclare des revenus en lien avec les bovins et la production laitière.

Suite aux observations susmentionnées, la Ferme Turbot S.E.N.C. a exploité un lieu où se trouvent des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine sans y maintenir les lieux, les locaux et les équipements propres.

SUITE PAGE SUIVANTE

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Nadeau	PRÉNOM Marie-Michelle	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	NOM Morin	PRÉNOM Isabelle	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice		DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-08-29		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice		DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-09-03	
SIGNATURE [REDACTED]		[REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]		[REDACTED]	

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
365107

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

NADEAU Marie-Michelle, 675 route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (Québec), G6E 3V7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »

OU

SUITE DE « F »

EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS

OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2)



	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ✓ . DES CLIENTS CONSOMMENT

- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :

ON ENTREPOSE ✓ , SERT , OFFRE EN VENTE , VEND , FOURNIT , PRÉPARE ✓ , CONDITIONNE ✓ OU TRANSFORME DES ALIMENTS DE LA GLACE

OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES , DES PRODUITS CARNÉS , DES OEUFS , DES PRODUITS LAITIERS ✓ , DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS

DES PRODUITS MARINS , DES PRODUITS D'EAU DOUCE , DES PRODUITS VÉGÉTAUX , DE L'EAU EMBOUTEILLÉE , DE L'EAU AU VOLUME

DES REPAS OU COLLATIONS DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ✓

- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :

ON Y MANIPULE: DES ALIMENTS , DES CONTENANTS D'ALIMENTS , DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE

DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX , DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX DESTINÉS AUX ANIMAUX

- ON Y ABAT DES ANIMAUX , ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ✓ . ON PRÉLÈVE , GARDE , DISTRIBUE , UTILISE OU FAIT LE COMMERCE DE LA SEMENCE ANIMALE

- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ✓

TYPE bovins

NOMBRE 70

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) 2024-04-01 2024-06-04 ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR
(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ✓ , PRODUITS , OBJETS , ÉQUIPEMENTS ✓ , LIEUX ✓ OU VÉHICULES

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR: Marie-Michelle Nadeau

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A ✓ B ✓ C ✓ D E ✓ F
NOM Nadeau
PRÉNOM Marie-Michelle
MATRICULE
AGENT DE LA PAIX
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ✓
QUALITÉ: Inspectrice
DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-08-29
SIGNATURE

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A ✓ B ✓ C ✓ D E ✓ F
NOM Morin
PRÉNOM Isabelle
MATRICULE
AGENT DE LA PAIX
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI
QUALITÉ: Inspectrice
DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-09-03
SIGNATURE

Déclaration assermentée concernant des documents commerciaux

(Loi sur la preuve au Canada (L.R.C. 1985, ch. C-5))

Je soussigné(e) Mario Guertin, Coordonnateur à la réglementation et à l'inspection pour les Producteurs de lait du Québec (PLQ), ayant mon domicile professionnel au 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415, Longueuil, Québec, J4H 4G3, déclare sous serment ce qui suit.

Le contenu de la présente déclaration sous serment est fidèle à ma connaissance et à mes croyances. Je fais la présente déclaration sous serment aux fins des paragraphes 30(3) et 30(4) de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Les PLQ recueillent plusieurs renseignements relatifs à la production et la mise en marché du lait au Québec dans le cadre de leur administration du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec (RLRQ, c. M-35.1, r. 205). Ils recueillent notamment le rapport des cueillettes de lait de chaque producteur dans l'application du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs (RLRQ, c. M-35.1, r. 203) et de la Convention de transport du lait.

Dans l'exercice de mes fonctions, je suis autorisé(e) à consulter et à extraire le contenu des banques de données des PLQ.

Le 6 juin 2024, à la suite d'une demande de complément d'information du bureau des infractions et amendes du ministère de la Justice du Québec dans le cadre de la poursuite d'une infraction à la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, c. P-29), j'ai extrait de la base de données des PLQ le rapport des cueillettes de lait de **Ferme Turbot enr.** dont l'établissement se trouve au 140, route 271 Nord, Saint-Éphrem-de-Beauce, G0M 1R0.

J'atteste avoir personnellement extrait le document ci-joint et qu'il constitue une copie conforme du document numérique contenu dans la banque de données des PLQ à cette date.

Il n'existe à ma connaissance aucun motif de mettre en doute la fiabilité et l'intégrité de la base de données des PLQ et ce, tant au moment de la création de la base de données qu'au moment de la production des documents susmentionnés.

Il n'est pas possible ou raisonnablement commode de produire le rapport de cueillettes de lait original puisqu'il est par sa nature créé dans un système informatique.

Tous les documents joints à la présente déclaration sont créés et/ou manifestement utilisés dans le cours normal des activités des PLQ.

Déclaré sous serment devant moi à Longueuil, Province de Québec le 6 juin 2024.

[Signature]

Déclarant

Signé à Longueuil, Province de Québec le 6 juin 2024.

[Signature]

#196073 Marie-Josée Lamarre
Commissaire à l'assermentation pour le Québec



Période de 2024-04-01 00:00:00 à 2024-06-30 23:59:59

No unité		Scan	Bass.	Raison sociale		Volume	Date ramassage	Date livraison	Mesure	Temp.	Trsp.	Clt.	Cir.	Ess.	Usine	Rapport	Qual.
				Type de lait	Ramassage												
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-01 13:23	2024-04-02 05:27	44.9	3	38	514	2	3050	466	99945485	X
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-02 05:58	2024-04-02 09:08	54.4	3	38	514	1	3050	420	99895015	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-03 13:19	2024-04-03 17:08	41.3	3	38	514	2	3050	466	99945512	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-04 05:58	2024-04-04 09:13	58.5	3	38	514	1	3050	420	99895022	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-05 13:04	2024-04-05 15:31	69.6	3	38	514	2	22011	420	99895044	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-06 05:50	2024-04-06 09:21	28.6	3	38	514	1	22011	420	99895076	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-07 12:25	2024-04-07 14:33	68.3	3	38	514	2	22011	420	99895109	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-08 05:56	2024-04-08 09:06	26.7	3	38	514	1	3050	420	99895134	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-09 13:36	2024-04-10 05:25	54.8	3	38	514	2	3050	466	99945567	X
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-10 05:56	2024-04-10 10:09	42.2	3	38	514	1	3050	466	99945571	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-11 13:19	2024-04-11 17:31	66.8	3	38	514	2	3050	466	99945589	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-12 05:58	2024-04-12 09:01	26.3	3	38	514	1	3050	420	99895196	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-13 05:42	2024-04-13 12:43	48.8	3	38	512	1	2785	420	99895221	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-15 04:29	2024-04-15 08:36	83.4	3	38	534	1	22152	466	99945615	X
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-17 04:50	2024-04-17 08:55	86.8	3	38	534	1	22152	466	99945635	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-19 05:12	2024-04-19 07:39	83.8	3	38	534	1	22152	420	99895311	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-21 03:58	2024-04-21 06:16	88.2	3	38	534	1	22011	420	99895489	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-23 05:10	2024-04-23 07:45	92.5	3	38	534	1	22152	420	99895534	X
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-25 04:56	2024-04-25 07:29	92.9	3	38	534	1	22152	420	99895562	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-27 04:53	2024-04-27 07:48	97.4	3	38	534	1	22152	420	99895604	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.													
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	ACCEPTÉ		2024-04-29 04:59	2024-04-29 07:29	95.0	3	38	534	1	22022	567	99810419	X

Période de 2024-04-01 00:00:00 à 2024-06-30 23:59:59

No unité		Scan	Bass.	Raison sociale		Volume	Date ramassage	Date livraison	Mesure	Temp.	Trsp.	Cit.	Cir.	Ess.	Usine	Rapport	Qual.
				Type de lait	Ramassage												
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-01 03:49	2024-05-01 06:44	94.1	3	38	534	1	22152	420	99895644	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-03 04:27	2024-05-03 06:55	92.8	3	38	534	1	3192	420	99895679	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-05 03:12	2024-05-05 06:33	91.6	3	38	534	1	3192	420	99895734	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-07 04:58	2024-05-07 08:00	92.5	3	38	534	1	3192	420	99895765	X
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-09 05:09	2024-05-09 08:24	92.8	3	38	534	1	22152	420	99895812	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-11 05:00	2024-05-11 07:27	97.7	3	38	534	1	3192	420	99895857	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-13 05:03	2024-05-13 07:31	92.7	3	38	534	1	3192	420	99895899	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-15 05:10	2024-05-15 07:32	95.0	3	38	534	1	3192	420	99895934	X
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-17 05:12	2024-05-17 09:05	95.0	3	38	534	1	22152	567	99810473	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-19 05:05	2024-05-19 07:36	91.7	3	38	534	1	22152	420	99896022	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-21 05:33	2024-05-21 09:36	92.0	3	38	534	1	3192	567	99810481	X
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-23 05:03	2024-05-23 09:03	93.9	3	38	534	1	3192	433	99004347	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-25 05:04	2024-05-25 08:00	93.8	3	38	534	1	3192	420	99896105	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-27 05:07	2024-05-27 07:49	93.8	3	38	534	1	22152	420	99896147	X
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-29 04:01	2024-05-29 09:11	88.3	3	38	534	1	3192	466	99945966	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-05-31 05:03	2024-05-31 07:26	93.5	3	38	534	1	3192	420	99896179	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-06-02 05:07	2024-06-02 07:30	100.4	3	38	534	1	3192	420	99896226	
390794-6	1	X	1	Ferme Turbot enr.	REGULIER	ACCEPTTE	2024-06-04 05:14	2024-06-04 07:56	96.4	3	38	534	1	22152	420	99896249	X

Volume total des cueillettes acceptées:

Certificat d'attestation

Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, chapitre P-44.1)

J'atteste que l'entreprise portant le nom

FERME TURBOT ENR.

- est immatriculée au registre des entreprises depuis le 25 novembre 1994.
- n'est pas en défaut de déposer une déclaration de mise à jour annuelle.
- n'est pas en défaut de se conformer à une demande qui lui a été faite en vertu de l'article 73.
- n'a pas transmis au Registraire une déclaration, un avis ou un jugement indiquant qu'elle est en voie de liquidation ou de dissolution.
- n'est pas radiée au registre des entreprises

Numéro de certification : 544927976

Le numéro de certification ci-dessus vous permet de consulter ce document certifié à l'aide du service en ligne Vérifier un numéro de certification du Registraire des entreprises pour une période de 90 jours suivant sa délivrance.

Fait le 5 juin 2024 pour le numéro d'entreprise du Québec 3341588930.



Registraire des entreprises





Date: 2024-06-03

Heure d'arrivée: 10:15

Numéro du rapport d'inspection: 3728887
Raison de la visite: Insp. suivi de maîtrise (02)

Exploitant: TURCOTTE ERIC

Établissement: FERME TURBOT ENR.

Bannière: Sans objet

Responsable: TURCOTTE MARCEL

Adresse de l'établissement: 160 ROUTE 271 NORD, SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE, G0M1R0, (Québec)

Numéro de dossier: 703715 - 1

Numéro spécifique: 39079461

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

Les situations marquées d'un **astérisque (*)** sont **prioritaires et représentent un risque supérieur pour la santé des consommateurs et le risque pour la santé et le bien-être des animaux. Veuillez sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées.**

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1 *	Garder propres les équipements servant à la production et à la conservation du lait.	Résidus blancs sur le réservoir à lait. Résidus brun et collant sur le lactoduc de l'étable
2 *	Garder les lieux, les locaux ou les véhicules propres de façon à prévenir la contamination physique, chimique ou microbiologique.	accumulation de fumier et de toiles d'araignées sur les murs, plafond et plancher de l'étable. porte de la laiterie ouverte

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Liste des animaux présents	Bovins laitiers / 70
2	Contenir les animaux au moyen d'installations appropriées afin d'éviter qu'ils ne s'échappent ou qu'ils ne soient blessés.	Non-Conforme / Équipement de confinement inadéquat / Jeune veau (nombril) attaché avec des cordage au cou dans l'aire d'alimentation des autres bovins.
3	Fournir une quantité suffisante de litière propre et sèche.	Non-Conforme / Absence de litière / absence de litière propre et sèche sous la relève

4	Nettoyer et assainir les installations.	Non-Conforme / Accumulation de fumier / accumulation d'ensilage dans les stalles des vaches (au champs) et de fumier sous les génisses.
---	---	---

REMARQUES

Inspection de suivi en accompagnement de Mme Isabelle Morin inspectrice BEA.

M. Éric Turcotte est présent tout au long de l'inspection.

Les vaches ne sont pas évaluées car elles sont au champ.

Les génisses d'élevage sont sous attaches.

Un jeune veau (nombril séché) est attaché avec cordage.

M. Turcotte présente une facture d'achat (31 mai 2024) pour des parcs pour loger des veaux (4).

Un second parc en aluminium est présent mais non installé.

*****Relire le code de pratique pour l'élevage des bovins laitiers*****

Vous devez assurer le bien-être et la sécurité des animaux sous votre garde dès maintenant et ce, en tout temps.

veuillez nous fournir des photos, au courant de la semaine prochaine:

-Des parcs installés

-De la litière propre et sèche sous l'ensemble des animaux

-Du lactoduc nettoyé

Des photos ont été prise. Le dossier d'infraction sera soumis pour évaluer la possibilité de poursuites par le ministère de la Justice.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective

En tant que propriétaire ou gardien d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 10 février 2024

De nouvelles normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés (cheval, cheval miniature, poney, âne domestique, âne miniature et mulet) s'appliquent depuis février 2024 dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité.

Tous les propriétaires et gardiens d'animaux sont concernés, incluant ceux qui exercent des activités commerciales de reproduction, les animaleries et les refuges.

Pour les détails, consultez le Guide d'application du règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux de compagnie et des équidés :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_application_reglement_bien_etre_animaux_MAPAQ.pdf

Avant d'entreprendre des travaux de réaménagement ou une nouvelle construction, un producteur laitier doit en aviser le service d'inspection par écrit à l'adresse smsaia@mapaq.gouv.qc.ca, et ce, au moins 30 jours avant le début des travaux.

Pour connaître les exigences à respecter avant d'entreprendre les travaux, consulter le Guide d'information Construction et aménagement des fermes laitières à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/contruction-ferme-laitiere. D'autres exigences peuvent s'appliquer, contacter les ministères et organismes visés pour les connaître (ex : MELCC, Code du bâtiment, municipalités).

Si vous devez apposer une étiquette sur les aliments préemballés destinés à la vente, informez-vous des exigences à respecter en ce qui concerne l'étiquetage.

Nous vous invitons à consulter notre outil pour vous accompagner dans l'étiquetage des produits :

Quebec.ca/etiquetage-aliments

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-MICHELE NADEAU

Adresse: 675, ROUTE CAMERON, SAINTE-MARIE, G6E3V7, (Québec)

Téléphone: 418 386-8191 poste 1568

Télécopieur: 418 386-8099

Courriel : marie-michelle.nadeau@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2024-06-03

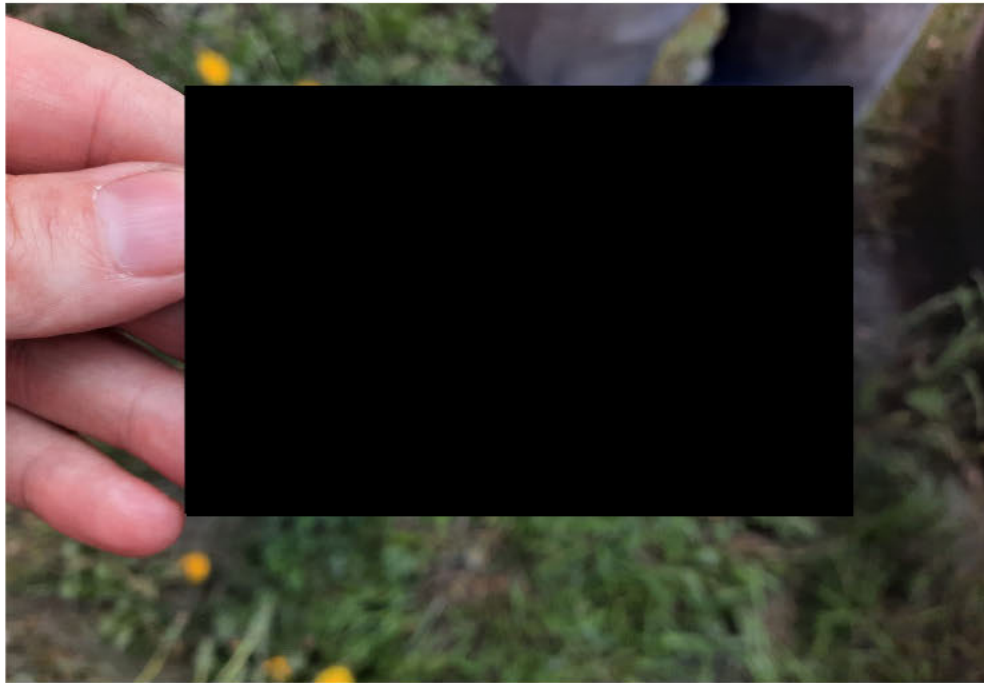
Signature :

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3728887 a été remis à Eric Turcotte

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :





ORIGINE										
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363727		
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Francois-Xavier Caya 1355, rue Daniel-Johnson Ouest. Bureau 3300, St-Hyacinthe, J2S 8W7										
A DÉFENDEUR										
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒										
NOM 1			NOM 2			PRÉNOM				
NOM DE L'ORGANISME Ferme Van Rossum Inc.					DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐		SEXE M ☐ F ☐	
RAISON SOCIALE										
ADRESSE 454 Rang des Irlandais					APP.		CASIER POSTAL		CODE POSTAL J0J 1X0	
MUNICIPALITÉ Sainte-Brigide-d'Iberville				PROVINCE/ÉTAT QC		PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE [REDACTED]		
HORS QUÉBEC ☐										
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO										
PERMIS ☐										
PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐										
PROVINCE/ÉTAT										
NEQ ☒ 1143742170										
Autres ☐										
Autres ☐										
B INFRACTION										
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☒		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2022-09-28		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 14:10		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)		HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)
N° Dossier (BAK)		EXPLOITANT-ENTITÉ 0704501 0001		MÊME ÉTABLISSEMENT VISITÉ ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires		
ART. LOI PRINCIPALE 3.1 AL.1		N° LOI/RÉG. APPL. 1								
ARTICLE RÉGL. APPL. 1										
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION 102		CODE DÉF.		CODE VEH.		
DESCRIPTION DE L'INFRACTION A exploité un lieu où se trouvent des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine sans y maintenir les équipements et les locaux propres.										
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐										
C LIEU D'INFRACTION										
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Étable Ferme Van Rossum Inc. 454 Rang des Irlandais, Sainte-Brigide-d'Iberville, J0J1X0						NO RAPPORT D'INSPECTION 3499633				
						LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 56105		DISTRICT JUDICIAIRE Iberville		
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS										
CHOSSES SAISIES ☐		DESCRIPTION							ANNEXE	
ORDONNANCE ☐		PRÉCISER							☐	
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐										
E FAITS ET GESTES PERTINENTS										
Le 28 septembre je me suis présenté à la Ferme Van Rossum; Je suis accompagné de ma collègue Mm. Ana Cristine Sandes Moura, inspectrice du MAPAQ. Sur place, je rencontre une personne se présentant comme M. Van Rossum. Je m'identifie en tant que personne autorisé par le MAPAQ dans le but d'effectuer une inspection des lieux. Nous avons constaté les faits suivants.										
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒										
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION					
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					
NOM Caya		PRÉNOM Francois-Xavier			NOM Sandes Moura Dos Santos		PRÉNOM Ana Cristine			
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ)			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-02			
QUALITÉ : Inspecteur					QUALITÉ : Inspectrice					
SIGNATURE					SIGNATURE					



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
363727

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Francois-Xavier Caya 1355, rue Daniel-Johnson Ouest. Bureau 3300, St-Hyacinthe, J2S 8W7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



En entrant dans l'étable, j'ai aussitôt remarqué une quantité de mouches excessive (Photo 1). J'ai observé la première chambre de traite robotisée qui semblait barricadée, car une planche de bois était vissée devant la porte. Une accumulation de fumier tout au tour de la chambre (les murs) ainsi que sur la porte du local de robot de traite.

Je me suis dirigé par la suite dans la seconde chambre de traite robotisée. Aussitôt entré j'ai remarquer le panneau de commande du robot qui était ouvert, rempli de toiles d'araignées et de mouches (Photo2). La jarre à lait ainsi que sa tubulure était recouverte de mouches ainsi que leurs excréments (Photo 3). L'évier était encroûté, rouillé et le savon figer dans sa bouteille. Cette dernière était couverte de poussière et de saletés. Il était encombré de matériel empêchant l'accès adéquat au lavage des mains (Photo4). Également, il y avait de la matière fécale au sol à l'intérieur de la chambre et beaucoup de mouches ainsi que des cadavres (de mouches). Les murs étaient également recouverts de saleté non identifiée.

Par la suite je me suis dirigé vers l'autre installation robotisée qui se retrouve directement dans un parc à bovin sans son installation réglementaire. Les sections fixes à l'intérieur du robot étaient croûtées de matière fécale, de boue, toiles d'araignées et de mouches. (Photo 5)

Suite aux observations effectuées lors de mon inspection, j'arrive à la conclusion que les locaux de traites ainsi que les équipements sont insalubres .

Le lait produit le 28 septembre a été récolté et livré le 28 septembre dans une usine laitière pour consommation humaine. Voir consultation des cueillettes de lait (A-3).

Dans le registre des entreprises du Québec (REQ) (A-4), je lis que le secteur d'activité de l'entreprise "Ferme Van Rossum Inc." exerce des activités de production laitière et possède des bovins laitiers.

Autres informations:

M. François-Xavier Caya ne travail plus au MAPAQ, il est donc impossible pour lui de signer le présent rapport d'inspection.

SUITE PAGE SUIVANTE



PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM

Caya

PRÉNOM

Francois-Xavier

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

[REDACTED]

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ: Inspecteur

DATE (AAAA-MM-JJ)

SIGNATURE

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM

Sandes Moura Dos Santos

PRÉNOM

Ana Cristine

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

[REDACTED]

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ: Inspectrice

DATE (AAAA-MM-JJ)

2023-02-07

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363727

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Francois-Xavier Caya 1355, rue Daniel-Johnson Ouest. Bureau 3300, St-Hyacinthe, J2S 8W7

FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐			

EXPLOITATION - OPÉRATION			
1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS ☐ OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2) ☒			
	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☐.
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :
ON ENTREPOSE ☒, SERT ☐, OFFRE EN VENTE ☐, VEND ☐, FOURNIT ☐, PRÉPARE ☐, CONDITIONNE ☐ OU TRANSFORME ☐ DES ALIMENTS ☐, DE LA GLACE ☐
OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☐, DES PRODUITS CARNÉS ☐, DES OEUFS ☐, DES PRODUITS LAITIERS ☒, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐,
DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐,
DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐.
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :
ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐,
DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐.
- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☒. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐
DE LA SEMENCE ANIMALE ☐.
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒.

TYPE	NOMBRE
Bovins	460

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) 2022-09-02 2022-09-30 ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☒.

(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒, PRODUITS ☒, OBJETS ☒, ÉQUIPEMENTS ☒, LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR : François-Xavier Caya

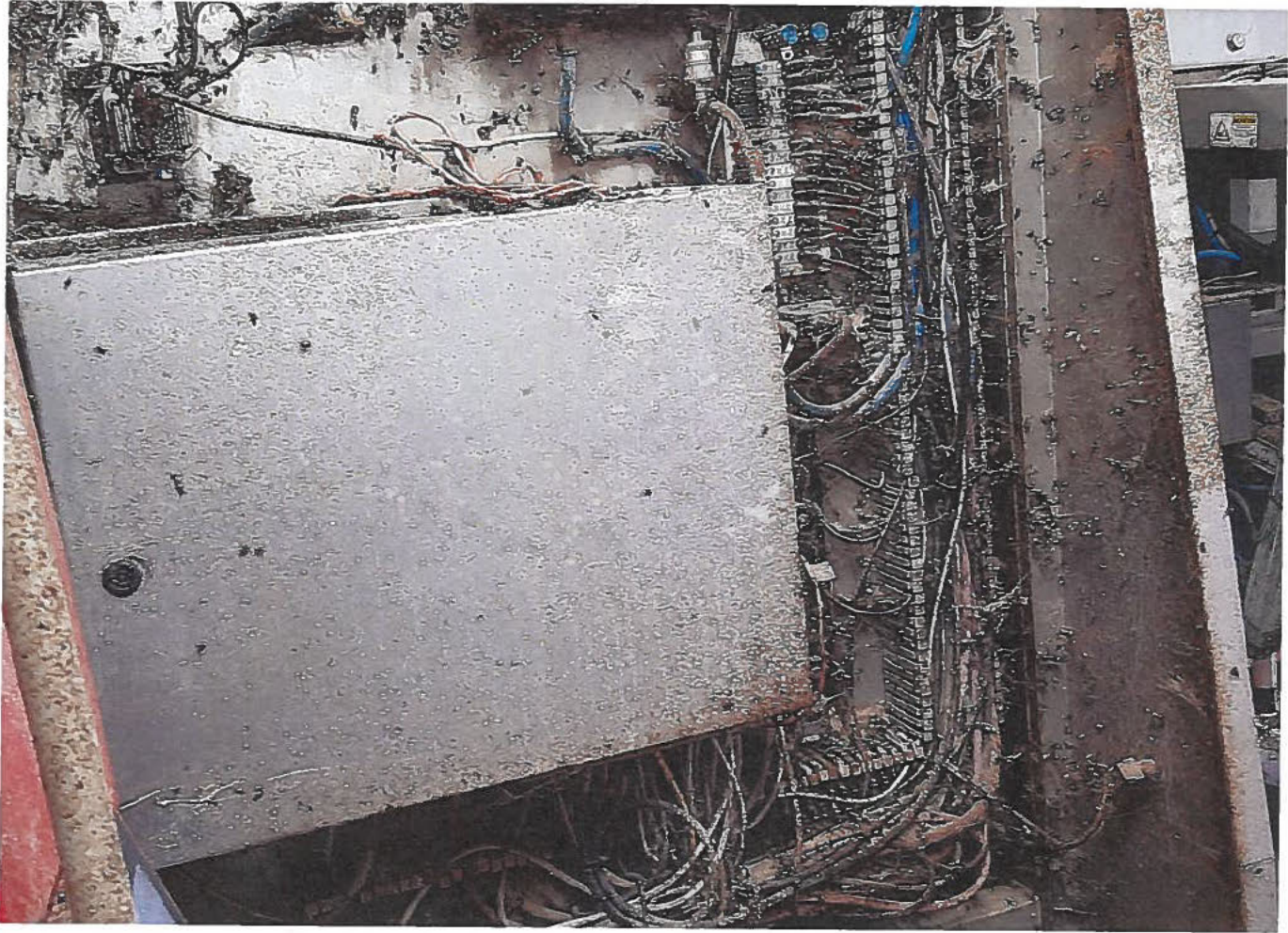
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Caya	PRÉNOM Francois-Xavier	NOM Sandes Moura Dos Santos	PRÉNOM Ana Cristine
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur	DATE (AAAA-MM-JJ)	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-07-07
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

☒RI ou ☐PCO no: Photo no: 01
Rapport d'inspection no: 3499633
Date de l'infraction: 2022-09-28
Photo prise par: Francois-Xavier Caya
Signature : [redacted]

A2



Copie conforme à l'original



[redacted]

2023-01-10

☒RI ou ☐PCO no: Photo no: 02
Rapport d'inspection no: 3499633
Date de l'infraction: 2022-09-28
Photo prise par: Francois-Xavier Caya
Signature : [redacted]

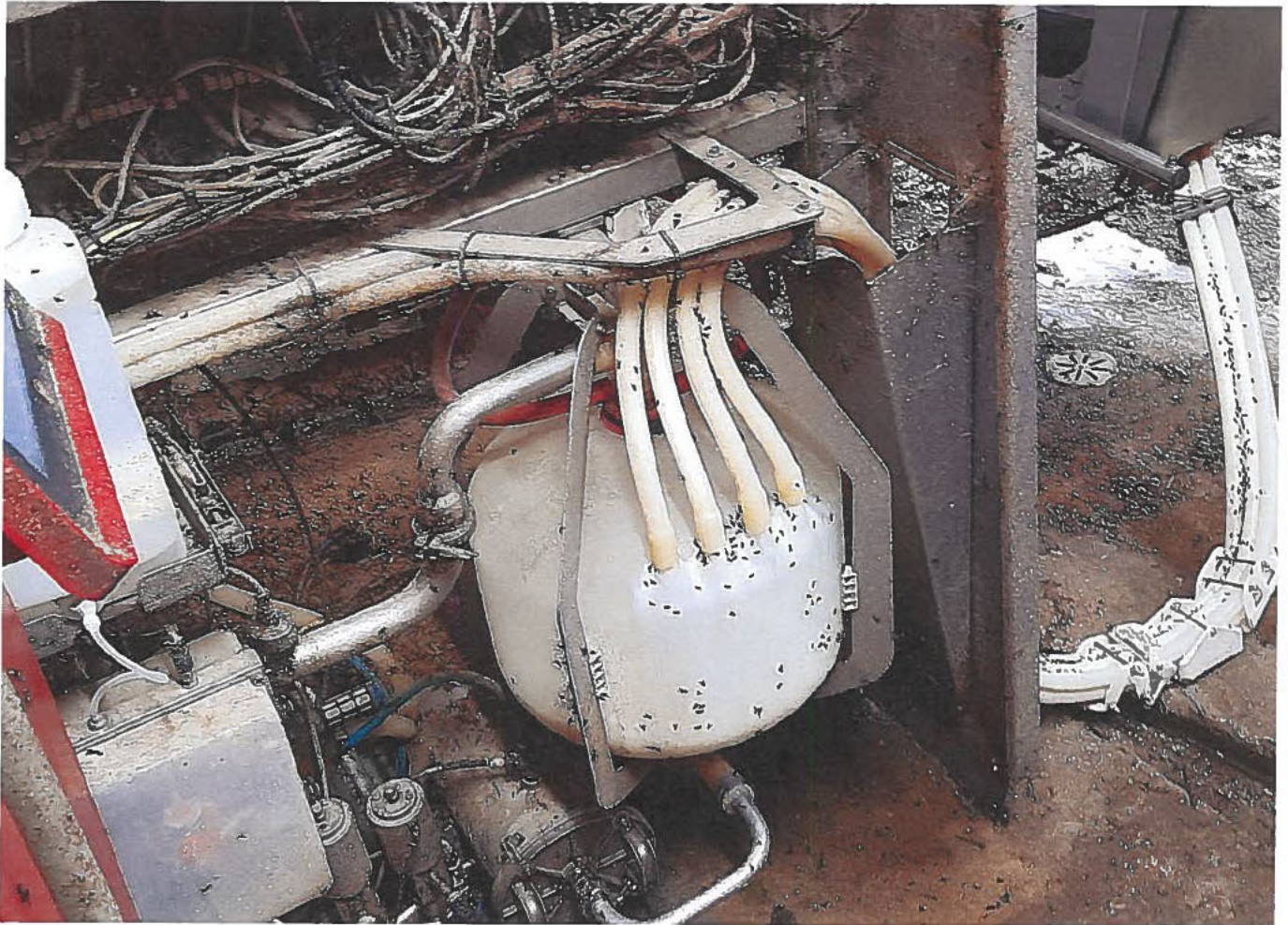
☒RI ou ☐PCO no: Photo no: 03

Rapport d'inspection no: 3499633

Date de l'infraction: 2022-09-28

Photo prise par: Francois-Xavier Cava

Signature : [REDACTED]



Copie conforme à l'original



2023-01-10

☒RI ou ☐PCO no: Photo no: 04

Rapport d'inspection no: 3499633

Date de l'infraction: 2022-09-28

Photo prise par: Francois-Xavier Cava

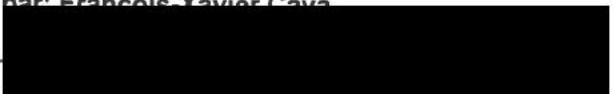
Signature : [REDACTED]

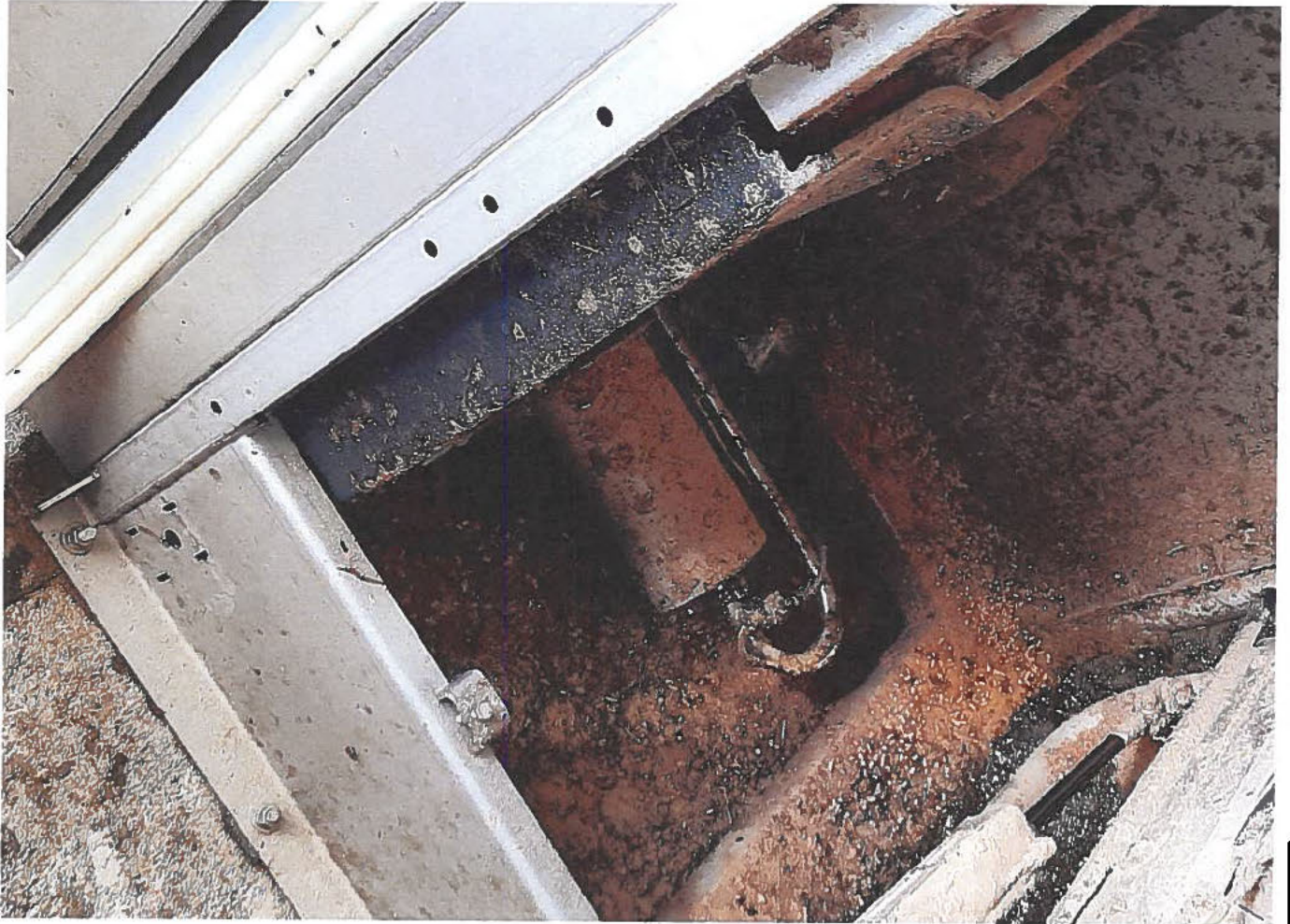
☒RI ou ☐PCO no: Photo no: 05

Rapport d'inspection no: 3499633

Date de l'infraction: 2022-09-28

Photo prise par: Francois Xavier Cava

Signature : 



Copie conforme à l'original

2023 01-10

ORIGINE							
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHÉRIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001	
N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363773							
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Ana Cristine Sandes Moura dos Santos 902, rue Léger, Salaberry-de-Valleyfield, J6S 5A3							
A DÉFENDEUR							
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒							
NOM 1		NOM 2		PRÉNOM			
NOM DE L'ORGANISME Ferme Van Rossum Inc.				DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐	
SEXES M ☐ F ☐							
RAISON SOCIALE							
ADRESSE 454 Rang des Irlandais				APP.		CASIER POSTAL	
MUNICIPALITÉ Sainte-Brigide-d'Iberville				PROVINCE/ÉTAT QC		CODE POSTAL JOJ 1X0	
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO		PERMIS ☐		PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐		PROVINCE/ÉTAT	
NEQ ☒ 1143742170		Autres ☐		Autres ☐			
B INFRACTION							
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ☒ ENTRE LE ET LE ☐ DU AU ☐		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2022-09-28		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 14:10	
ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)		HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)		HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)	
N° Dossier (BAK) 0704501 0001		EXPLOITANT-ENTITÉ MÊME ÉTABLISSEMENT VISITE ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires	
ART. LOI PRINCIPALE 40		N° LOI/RÉG. APPL. 1 r.1 Regl. sur les aliments					
ARTICLE RÉGL. APPL. 1 11.2.7							
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION 101		CODE DÉF.	
						CODE VEH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION ETANT UN PRODUCTEUR LAITIER, NE S'EST PAS ASSURE QUE LE SYSTEME DE TRAITE ROBOTISE SOIT INSTALLE DANS UN LOCAL QUI SATISFAIT AUX NORMES ETABLIES PAR REGLEMENT.							
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐							
C LIEU D'INFRACTION							
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Étable de ferme Van Rossum Inc. 454 Rang des Irlandais, Sainte-Brigide-d'Iberville, JOJ1X0				NO RAPPORT D'INSPECTION 3499633			
				LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 56105		DISTRICT JUDICIAIRE Iberville	
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS							
CHOSSES SAISIES ☐		DESCRIPTION					ANNEXE ☐
ORDONNANCE ☐		PRÉCISER					
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐							
E FAITS ET GESTES PERTINENTS							
Le 28 septembre 2022 vers 14 heures, je me suis présenté à la ferme laitière dans le but d'accompagner l'inspection réalisée par l'inspecteur du MAPAQ Francois-Xavier Caya. Lors de l'inspection, on a constaté que le local où se trouve le système de traite robotisé ne satisfait pas aux normes établies par le règlement.							
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒							
PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐				J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐			
NOM Caya		PRÉNOM Francois-Xavier		NOM Sandes Moura Dos Santos		PRÉNOM Ana Cristine	
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]		AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]	
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ)		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ)	
QUALITÉ : Inspecteur				QUALITÉ : Inspectrice		2023-02-02	
SIGNATURE [REDACTED]				SIGNATURE [REDACTED]			



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
363773

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Ana Cristine Sandes Moura dos Santos 902, rue Léger, Salaberry-de- Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



Cette ferme comprend trois robots de traite. Deux d'entre eux sont installés chacun dans un local. (Photo 01)

Ces locaux ne sont pas aménagés conformément à la réglementation.

Ces locaux sont conçus avec de grandes ouvertures vers l'extérieur (Étable). Ces ouvertures permettent l'entrée d'aire et de contaminants tels des insectes, de la poussière, des éclaboussures en provenance de l'étable. (Photos 02 et 03)

Dans les locaux, il n'y a aucun système procurant un apport d'air sous pression provenant d'un endroit non contaminé. Donc, l'exigence de maintenir un apport continuuel d'air non contaminé sous pression supérieure n'est pas rencontrée.

Le troisième robot de traite ne possède pas une chambre dédiée. Il se trouve au milieu de l'étable complètement exposé à toute sorte de contaminants. (Photos 04, 05 et 06)

Ainsi, le producteur laitier ne s'est pas assuré que le système de traite robotisé soit installé dans un local qui satisfait aux normes établies.

Dans le registre des entreprises du Québec (REG) (A-4), je lis que le secteur d'activité de l'entreprise "Ferme Van Rossum Inc" exerce des activités de production laitière et possède des bovins laitiers.

Le lait produit le 28 septembre a été récolté et livré le 28 septembre 2022 dans une usine laitière pour consommation humaine, voir consultation de cueillette (A3).

Dans la fiche-client MAPAQ (A-6) on peut lire que « Ferme Van Russum inc » exerce des activités de producteur laitier et possède des bovins laitiers.

Autres informations:

M. François-Xavier Caya ne travaille plus au MAPAQ, il est donc impossible de signer le présent rapport d'inspection.

SUITE PAGE SUIVANTE



PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM
Caya

PRÉNOM
Francois-Xavier

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ: Inspecteur

DATE (AAAA-MM-JJ)

SIGNATURE

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM
Sandes Moura dos Santos

PRÉNOM
Ana Cristine

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ: Inspectrice

DATE (AAAA-MM-JJ)

2023-02-02

SIGNATURE

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
363773

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Ana Cristine Sandes Moura dos Santos 902, rue Léger, Salaberry-de-Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS



OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2)



	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☐.
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :
- ON ENTREPOSE ☒, SERT ☐, OFFRE EN VENTE ☐, VEND ☐, FOURNIT ☐, PRÉPARE ☐, CONDITIONNE ☐ OU TRANSFORME ☐ DES ALIMENTS ☐, DE LA GLACE ☐
- OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☐, DES PRODUITS CARNÉS ☐, DES OEUFS ☐, DES PRODUITS LAITIERS ☒, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐,
- DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐,
- DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐.
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :
- ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐,
- DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐.
- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☒. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐
- DE LA SEMENCE ANIMALE ☐.
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒.

TYPE

Vaches Laitières

NOMBRE

460

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) 2022-09-02 2022-09-30 ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☒.

(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒, PRODUITS ☒, OBJETS ☒, ÉQUIPEMENTS ☒, LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR :

Francois-Xavier Caya

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM

Caya

PRÉNOM

Francois-Xavier

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ : Inspecteur

DATE (AAAA-MM-JJ)

SIGNATURE

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM

Sandes Moura dos Santos

PRÉNOM

Ana Cristine

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ : Inspectrice

DATE (AAAA-MM-JJ)

SIGNATURE

☒RI ou ☐PCO no: Photo no: 01

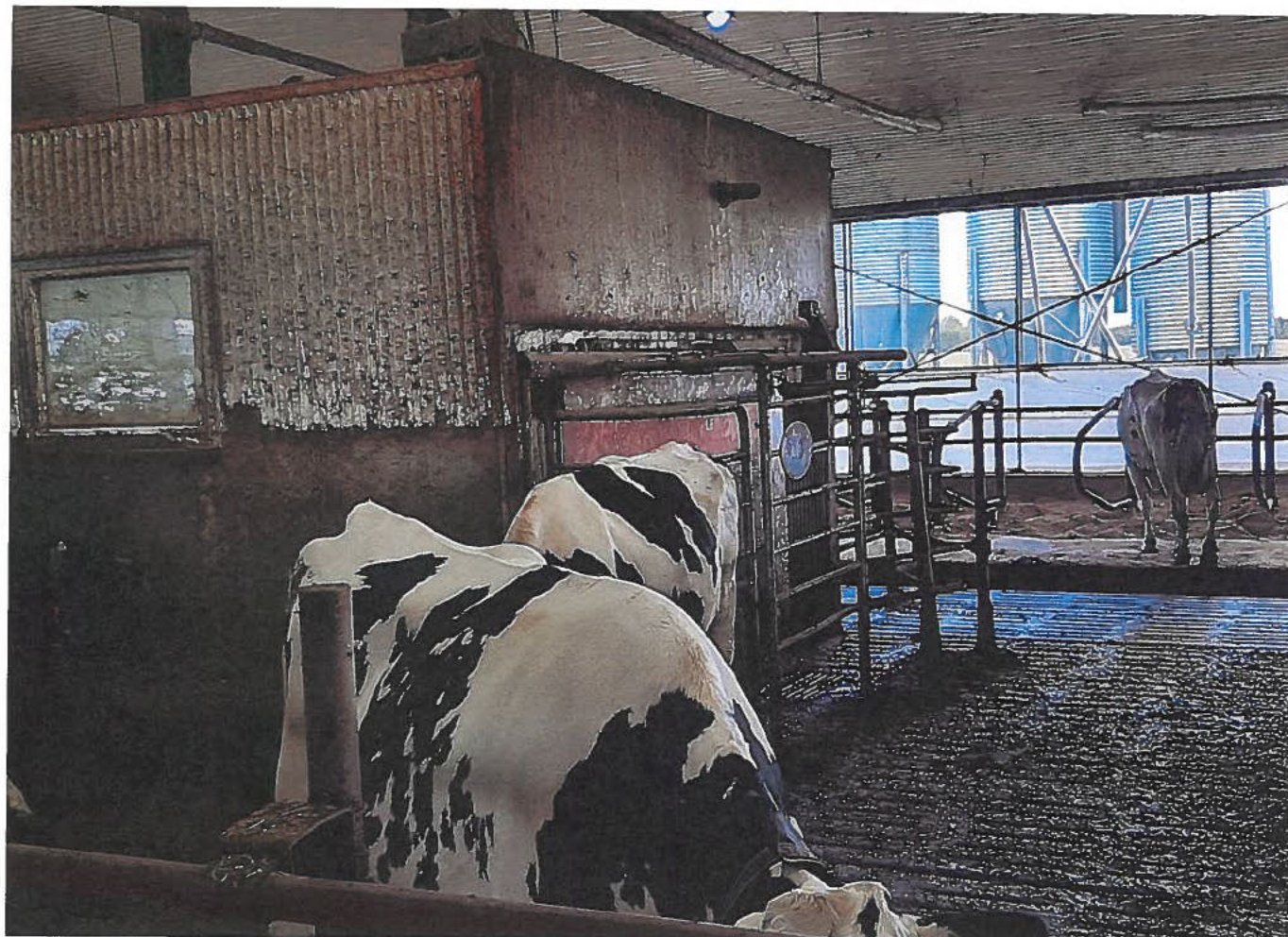
Rapport d'inspection no: 3499633

Date de l'infraction: 2022-09-28

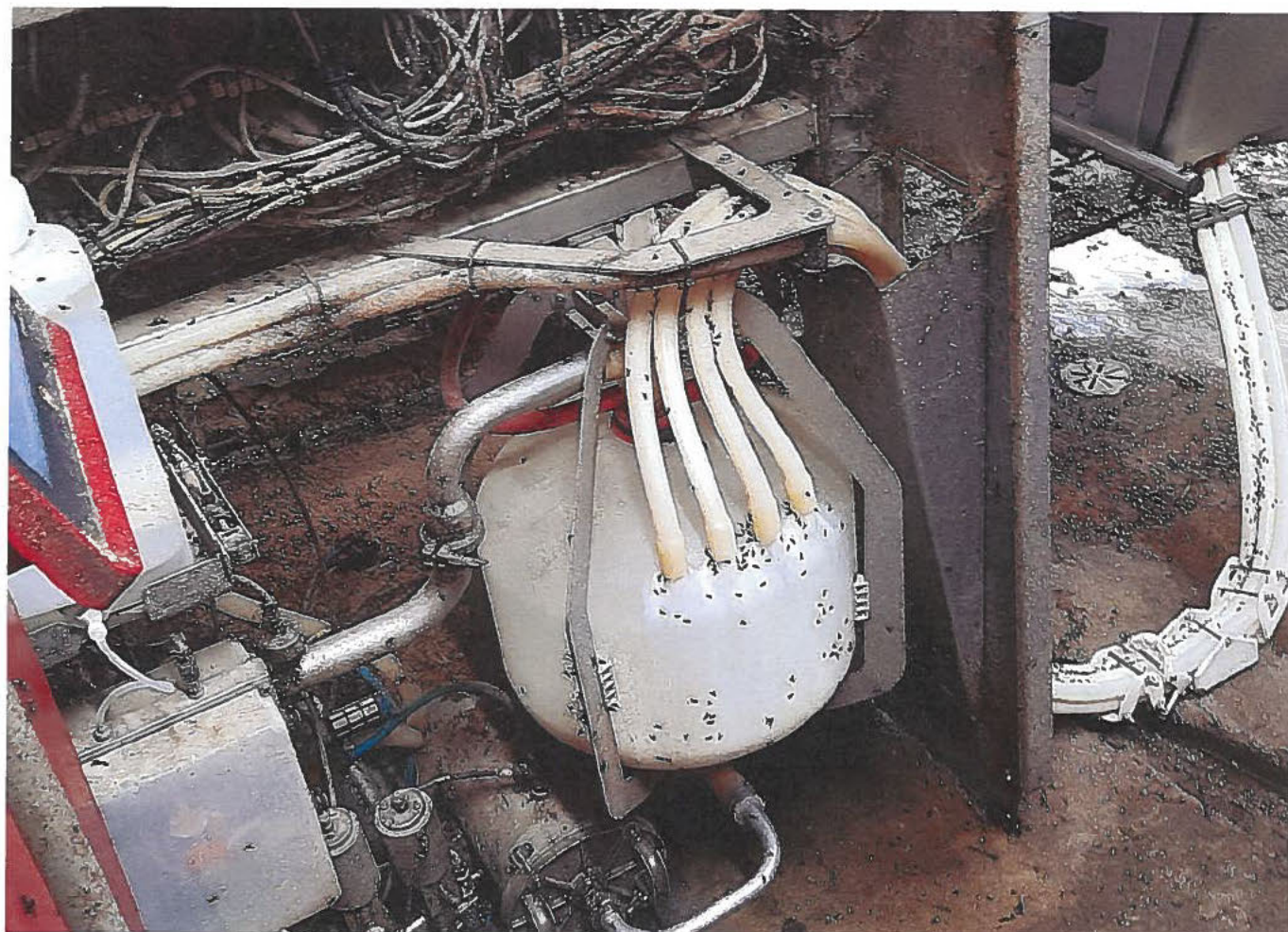
Photo prise par: Francois-Xavier Caya

Signature : [REDACTED]

A2



Copie conforme à l'original



2022-09-28 2023-01-10

☒RI ou ☐PCO no: Photo no: 02

Rapport d'inspection no: 3499633

Date de l'infraction: 2022-09-28

Photo prise par: Francois-Xavier Caya

Signature : [REDACTED]

☒RI ou ☐PCO no: Photo no: 03

Rapport d'inspection no: 3499633

Date de l'infraction: 2022-09-28

Photo prise par: Francois-Xavier Caya

Signature [REDACTED]



Copie conforme à l'original



2023-01-10

☒RI ou ☐PCO no: Photo no: 04

Rapport d'inspection no: 3499633

Date de l'infraction: 2022-09-28

Photo prise par: Francois-Xavier Caya

Signature [REDACTED]

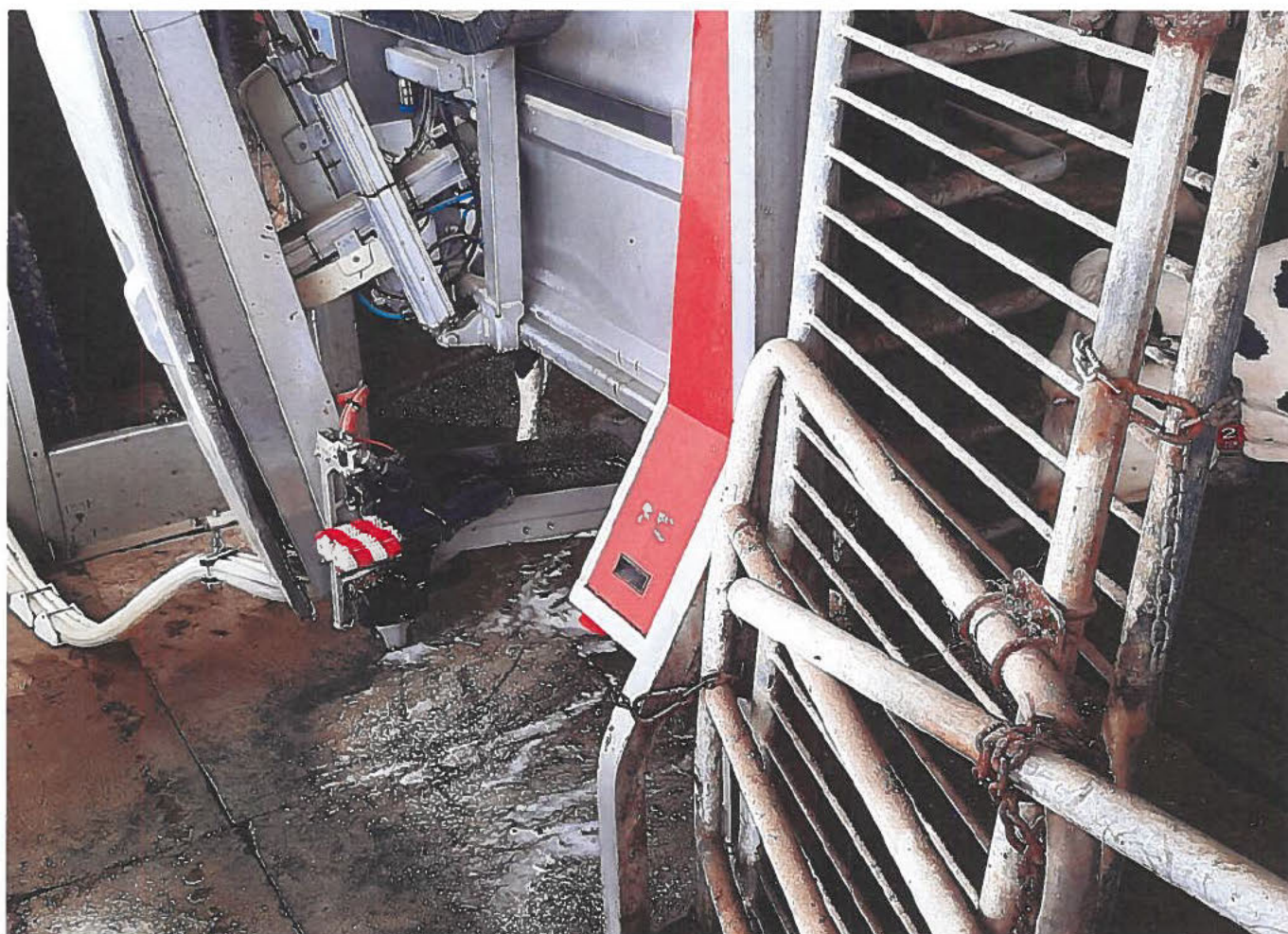
☒ RI ou ☐ PCO no: Photo no: 05

Rapport d'inspection no: 3499633

Date de l'infraction: 2022-09-28

Photo prise par: Francois-Xavier Caya

Signature : [REDACTED]



Copie conforme à l'original



☒ RI ou ☐ PCO no: Photo no: 06

Rapport d'inspection no: 3499633

Date de l'infraction: 2022-09-28

Photo prise par: Francois-Xavier Caya

Signature : [REDACTED]

2023-01-10



Date: 2022-09-28

Heure d'arrivée: 14:10

Numéro du rapport d'inspection: 3499633

Raison de la visite: Insp. régulière (01)

Exploitant: FERME VAN ROSSUM INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VAN ROSSUM MARIO

Adresse de l'établissement: 454 RANG DES IRLANDAIS, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE, J0J1X0, (Québec)

Numéro de dossier: 704501 - 1

Numéro spécifique: 81289441

ÉVALUATION DE LA CHARGE DE RISQUE

Charge de risque précédente: **Faible**

Charge de risque actuelle: **Moyenne élevée**

Avis: L'évaluation de la charge de risque actuelle est une appréciation des conditions dans cet établissement au moment de l'inspection. L'exploitant est responsable en tout temps du contrôle des risques reliés à ses opérations.

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

Les situations marquées d'un **astérisque (*)** sont **prioritaires et représentent un risque supérieur pour la santé des consommateurs et le risque pour la santé et le bien-être des animaux. Veuillez sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées.**

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1 *	Garder propres les équipements servant à la production et à la conservation du lait.	Équipements malpropres / Local de traite très malpropre. Mouches et fumier sur les équipements.
2 *	Garder le lieu ou le véhicule exempt d'insectes, de vermine et de toute espèce d'animaux comme de leurs excréments.	Présence d'insectes nuisibles / Quantité

3 *	Garder les lieux, les locaux ou les véhicules propres de façon à prévenir la contamination physique, chimique ou microbiologique.	Insalubrité des locaux / Accumulation de fumier dans la salle de traite, la laiterie ou le corridor / Grande présence de fumier et de déjections de mouches dans les salles de traite robotisées. Sources de contamination microbiologique / Ouverture sous le réservoir à lait donnant accès à la salle des machines et à l'extérieur. Sources de contamination microbiologique / Présence de médicaments non rangés, dans la laiterie / Bouteilles de médicament présente dans la salle de traite robotisé Sources de contamination microbiologique / Robot de traite avec pression inadéquate
4	Se laver et se désinfecter les mains après avoir fumé, mangé, bu, s'être mouché, s'être rendu aux toilettes ou dans une zone contaminée, avant de commencer à travailler et à chaque qu'il y a risque de contamination du lait	Lavage et désinfection des mains inadéquats / Absence de lavage des mains dans les zones de robots.
5	S'assurer que la laiterie et le local du système de traite robotisé disposent d'un évier, d'une eau potable, chaude et froide, courante sous pression, de distributeurs de savon liquide ou de savon en poudre et de serviettes individuelles jetables, pour le lavage, la désinfection et le séchage hygiénique des mains.	État du matériel requis / l'évier de la salle de traite robotisé n'a pas de savon ni de papier et ne semble pas en fonction (encrouté).

GESTION DES MÉDICAMENTS POUR ANIMAUX DOMESTIQUES OU GARDÉS EN CAPTIVITÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Veiller à ce que tous les contenants de produits administrés aux animaux soient conservés dans des conditions assurant la protection et la conservation des produits.	V-NC / Autres / Médicaments dans le local de traite robotisé

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED]

REMARQUES

Nouvelle version du rapport suite à l'évaluation du dossier

Inspection faite en compagnie d'Ana Santos (en formation)

La présentation d'un plan d'action fut conseillée, mais immédiatement refusée par madame Nathalie Filion.

Des photos de la salle de traite robotisée ont été pris afin d'évaluer la salubrité.

Un rapport d'infraction sera rédigé et transmis au ministère de la Justice.

Nouvelle version du rapport envoyé par la poste.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1050145

En vertu de la loi : Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)	Amende minimale
En vertu du Règlement ou de l'ordonnance	
R.1 - REGLEMENT SUR LES ALIMENTS, Article : 11.2.11 al.1	1000\$ + Frais
11.2.11. La laiterie doit satisfaire aux exigences mentionnées aux paragraphes 1, 3 à 6 et 8 de l'article 11.2.5. L'entrée d'air de la ventilation visée au paragraphe 6 de l'article 11.2.5 ne doit pas être située près d'une source de contamination. D. 741-2008, a. 15. 11.2.5. La salle de traite doit satisfaire aux exigences suivantes: 1° le plancher doit a) être en matériau dur, lisse, lavable et imperméable; b) être conçu de manière à empêcher l'accumulation d'eau ou de saletés; c) permettre l'évacuation des eaux usées de manière à empêcher les reflux, la propagation des odeurs susceptibles d'altérer le lait et la contamination de la salle de traite; d) être non latté; e) être propre et sans accumulation de fumier; 2° les rampes et les plates-formes doivent être en matériau lavable et imperméable; 3° le plafond, les murs, les portes et les fenêtres doivent être revêtus d'un matériau dur, lisse, lavable et imperméable; 4° les portes, les fenêtres ainsi que toutes les ouvertures qui donnent sur l'extérieur doivent être conçues et entretenues de manière à empêcher l'entrée d'insectes, d'oiseaux, de rongeurs ou d'autres animaux nuisibles; 5° elle doit être pourvue d'un système de distribution d'eau potable courante sous pression, chaude et froide, et de tuyaux et de becs d'arrosage installés et aménagés de manière à permettre le lavage de la salle de traite et de l'équipement; ce système doit être protégé de toute source de contamination; 6° elle doit être ventilée conformément au paragraphe 6 de l'article 11.2.4; 7° elle doit être munie d'un système d'éclairage artificiel conformément au paragraphe 7 de l'article 11.2.4; 8° elle doit être chauffée, le cas échéant, de manière à prévenir le gel. Le producteur laitier qui, le 30 juillet 2008, possède une laiterie dont le système d'évacuation des eaux usées ne respecte pas les normes prévues au sous-paragraphe c du paragraphe 1 de l'article 11.2.5 dispose d'un délai de 5 ans à compter de cette date pour s'y conformer. (D. 741-2008, a. 17) D. 741-2008, a. 15. Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi, du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.	

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

La chambre de réception du lait doit être située dans la laiterie, ou dans tout autre endroit, où elle est protégée en tout temps de toute source de contamination.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

Avant d'entreprendre des travaux de réaménagement ou une nouvelle construction, un producteur laitier doit en aviser le service d'inspection par écrit à l'adresse smsaia@mapaq.gouv.qc.ca, et ce, au moins 30 jours avant le début des travaux.

Pour connaître les exigences à respecter avant d'entreprendre les travaux, consulter le Guide d'information Construction et aménagement des fermes laitières à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/contruction-ferme-laitiere. D'autres exigences peuvent s'appliquer, contacter les ministères et organismes visés pour les connaître (ex : MELCC, Code du bâtiment, municipalités).

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: FRANÇOIS-XAVIER CAYA

Adresse: 1355, DANIEL-JOHNSON OUEST, SAINT-HYACINTHE, J2S8W7, (Québec)

Téléphone: 450 778-6517 poste 6165

Télécopieur: 450 778-6538

Courriel : FRANÇOIS-XAVIER.CAYA

Suite à une vérification, le rapport d'inspection a été modifié.

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à Madame Nathalie Filion, 454 Rang des Irlandais, Sainte-Brigide-d'Iberville, J0J1X0

Fait à SAINT-HYACINTHE ce 2022-09-30

Signature :



ORIGINE										
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364009		
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3										
A DÉFENDEUR										
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒										
NOM 1			NOM 2			PRÉNOM				
NOM DE L'ORGANISME Ferme Van Rossum Inc.					DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐		SEXE M ☐ F ☐	
RAISON SOCIALE										
ADRESSE 454 Rang des Irlandais					APP.		CASIER POSTAL		CODE POSTAL J0J 1X0	
MUNICIPALITÉ Sainte-Brigide-d'Iberville				PROVINCE/ÉTAT QC	PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE 450 293-6374		HORS QUÉBEC ☐	
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS ☐			PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐			PROVINCE/ÉTAT			
NEQ ☒ 1143742170	Autres ☐		Autres ☐		QC					
B INFRACTION										
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☐		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2023-02-10		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 13:00		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)		HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)
N° Dossier (BAK)	EXPLOITANT-ENTITÉ 0704501 0001		MÊME ÉTABLISSEMENT VISITÉ ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires			
ART. LOI PRINCIPALE 3.1 AL.1			N° LOI/RÉG. APPL. 1							
ARTICLE RÉGL. APPL. 1										
N° LOI/RÉG. APPL. 2			ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION 102		CODE DÉF.		CODE VEH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION A exploité un lieu où se trouvent des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine sans y maintenir les équipements et les locaux propres.										
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐										
C LIEU D'INFRACTION										
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Étable de la ferme laitière Van Rossum Inc. 454 Rang des Irlandais, Sainte-Brigide-d'Iberville, J0J1X0						NO RAPPORT D'INSPECTION 3544157				
						LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 56105		DISTRICT JUDICIAIRE Iberville		
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS										
CHOSSES SAISIES ☐		DESCRIPTION							ANNEXE	
ORDONNANCE ☐		PRÉCISER							☐	
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐										
E FAITS ET GESTES PERTINENTS										
Le 10 février 2023 vers 13:00 heures je me suis présenté à la ferme laitière Van Rossum à Sainte-Brigide-d'Iberville, en compagnie de Frédéric Lessard, inspecteur chef d'équipe par intérim, dans le but de faire l'inspection des installations. Lors de l'inspection, j'ai rencontré une personne se présentant comme M. Mario Van Rossum. Celui-ci nous mentionne qu'il est occupé avec une vache laitière mais il nous autorise à procéder à la visite des lieux. Plus précisément, j'ai constaté:										
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒										
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION					
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					
NOM Lajoie Thibodeau		PRÉNOM Jean-Michel			NOM Lessard		PRÉNOM Frédéric			
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ: Inspecteur		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ: Inspecteur		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01			
SIGNATURE [REDACTED]		[REDACTED]			SIGNATURE [REDACTED]		[REDACTED]			



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364009

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐

Quatre (4) robots de traite fixes sont présents au total dans l'étable. Ceux-ci sont tous de la marque Lely, fabriquant de matériel agricole. Lors de l'inspection, les quatre robots sont en utilisation, nous y apercevons des vaches laitières s'y présenter pour se faire traire.

Nous commençons par l'inspection du robot no.3 situé à l'extrémité droite avant de l'étable. Ce robot n'est pas muni d'une cabane de protection et a été construit à même l'étable. Une accumulation de débris, de fumier et d'eau stagnante visqueuse est observée au sol (photo 1). Le bras du robot ainsi que les manchons trayeurs sont plaqués de fumier incrusté (photos 2 et 6).

Un panneau protecteur du robot est retiré et repose au sol. À l'intérieur du boîtier, nous constatons une importante accumulation de fumier et de poussière dans le robot (photos 3 et 4). Sur le dessus de l'unité, nous constatons une grande accumulation de longs filaments de poussière et l'extérieur des panneaux du robot est couvert d'une couche de poussière opaque (photo 5).

Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.1 situé à gauche avant de l'étable. Ce robot a été construit dans un local de protection. La porte d'accès au local est couverte de fumier plaqué (photo 7). La fenêtre de cette porte est maintenue entre-ouverte. À l'intérieur du local, nous constatons qu'un panneau protecteur a été retiré du robot et une importante accumulation de poussière et de débris secs incrustés est observée à l'intérieur (photo 8).

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	NOM Lessard	PRÉNOM Frédéric				
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]				
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒					
QUALITÉ : Inspecteur		QUALITÉ : Inspecteur					
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01					
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]					

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364009
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐			
Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.2 situé au fond à gauche de l'étable. Ce robot a été construit dans un local. La porte d'accès au local est incrustée de fumier jusqu'à la hauteur de la poignée (photo 9). Les murs à l'intérieur, surtout ceux près de l'ouverture à la gauche du robot sont incrustés de fumier sec (photo 10). En ouvrant les portes du robot, nous constatons une sévère accumulation de filaments de poussière et d'insectes morts (photo 11). Le sol du local est endommagé et une accumulation de fumier, de débris et d'éclaboussures de lait est observée (photo 12). En ouvrant le panneau à droite du robot, nous constatons la jarre à lait recouverte d'une couche de poussière opaque et une importante accumulation de filaments de poussière (photo 13). Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.4 situé à l'extrémité droite au fond de l'étable. Celui-ci a été construit à même l'étable, sans aucun local de protection (photo 19). Le bras, les manchons trayeurs ainsi que l'extérieur des panneaux du robot sont observés avec du fumier sec, plaqué ainsi que des filaments opaques de poussière dense. Nous observons alors deux cycles complets de traite de vaches et constatons que l'accumulation de débris sur le bras et les manchons n'est pas nettoyée par le cycle de nettoyage automatique entre chaque traite. (photos 14 à 18). Le mur adjacent de l'étable est entièrement couvert de poussière (photo 20). À la suite des constatations, il est possible de statuer que l'exploitant Ferme Van Rossum Inc. à exploité un lieu où se trouvent des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine sans y maintenir les équipements et les locaux propres. Le bordereau de cueillette du lait par la fédération des Producteurs de Lait du Québec (Annexe 3) confirme le ramassage du lait à l'établissement la veille de l'infraction (2023-02-09, volume de 13 046 litres) ainsi que le lendemain de l'infraction (2023-02-11, volume de 13 069 litres). Le lait a été livré dans une usine laitière pour consommation humaine. Dans le registraire des entreprises du Québec (REQ) (voir Annexe 4), je lis que le secteur d'activité de l'entreprise «Ferme Van Rossum Inc.» est une industrie d'élevages, grandes cultures et productions horticoles. Dans la fiche client du MAPAQ (Annexe 5), Ferme Van Rossum inc. déclare que des bovins laitiers sont présents sur le site. Il déclare aussi des revenus agricoles.			
SUITE PAGE SUIVANTE ☒			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	NOM Lessard	PRÉNOM Frédéric
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur	
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364009
--	--------------------------	---------------------	--------------------------------------

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐

EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS ☐ OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2) ☒

	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☐.
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :
- ON ENTREPOSE ☒, SERT ☐, OFFRE EN VENTE ☐, VEND ☐, FOURNIT ☒, PRÉPARE ☐, CONDITIONNE ☐ OU TRANSFORME ☒ DES ALIMENTS ☐, DE LA GLACE ☐ OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☐, DES PRODUITS CARNÉS ☐, DES OEUFS ☒, DES PRODUITS LAITIERS ☐, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐, DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐, DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☒.
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :
- ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐, DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐.
- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☐. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐ DE LA SEMENCE ANIMALE ☐.
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒.

TYPE	NOMBRE
Bovins laitiers et relève	

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) 2023-01-02, 2023-02-23 ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☒.

(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒, PRODUITS ☒, OBJETS ☒, ÉQUIPEMENTS ☒, LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR: Jean-Michel Lajoie Thibodeau (1010)

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM	PRÉNOM			NOM	PRÉNOM		
Lajoie Thibodeau	Jean-Michel			Lessard	Frédéric		
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE			AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE		
					693		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI		☒	DATE (AAAA-MM-JJ)	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI		☒	DATE (AAAA-MM-JJ)
QUALITÉ : Inspecteur			2023-06-01	QUALITÉ : Inspecteur			2023-06-01
SIGNATURE				SIGNATURE			

☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 1

A2

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____



☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 2

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 3

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

142



☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 4

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original
Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau
Date : 2023-02-10
Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 5

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 6

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original
Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 7

A2

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____



☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 8

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 9

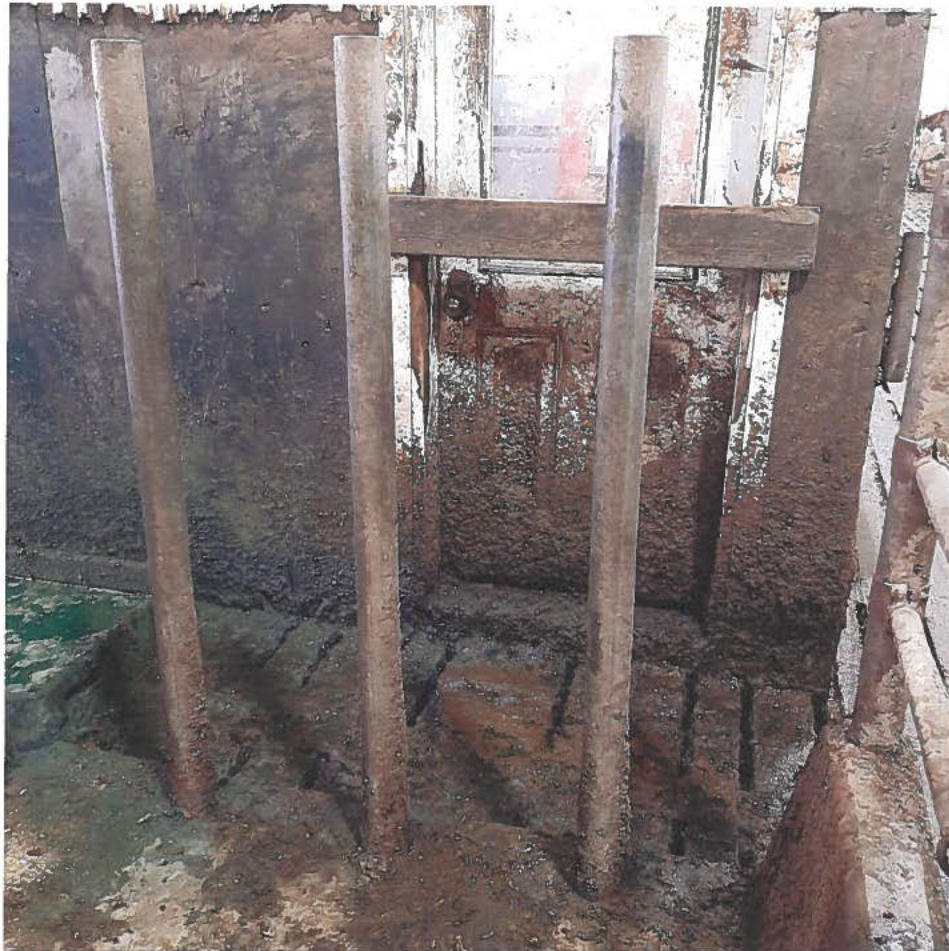
A2

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____



☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 10

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 11

A2

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : [REDACTED]



☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 12

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : [REDACTED]

Copie conforme à l'original
Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau
Date : 2023-02-10
Signature : [REDACTED]

☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 13

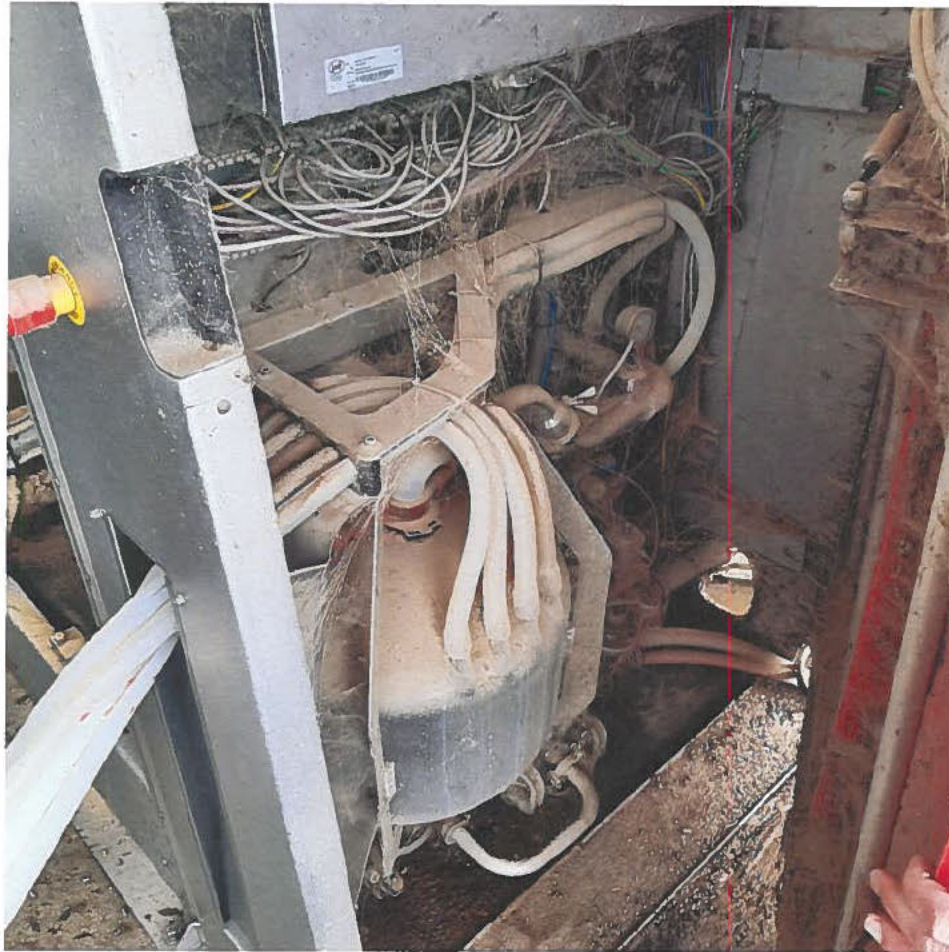
A2

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____



☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 14

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒ RI ou ☐ PCO no: 364009

Photo no: 15

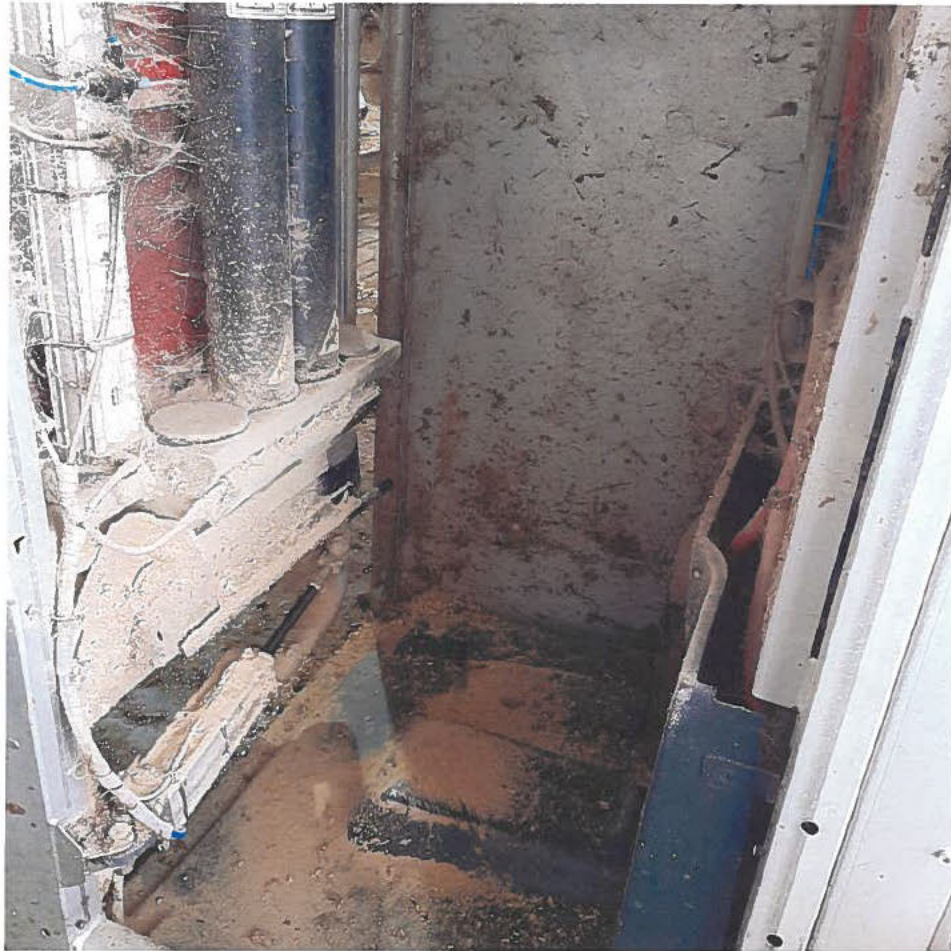
Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒ RI ou ☐ PCO no: 364009

Photo no: 16

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 17

A2

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____



☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 18

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 19

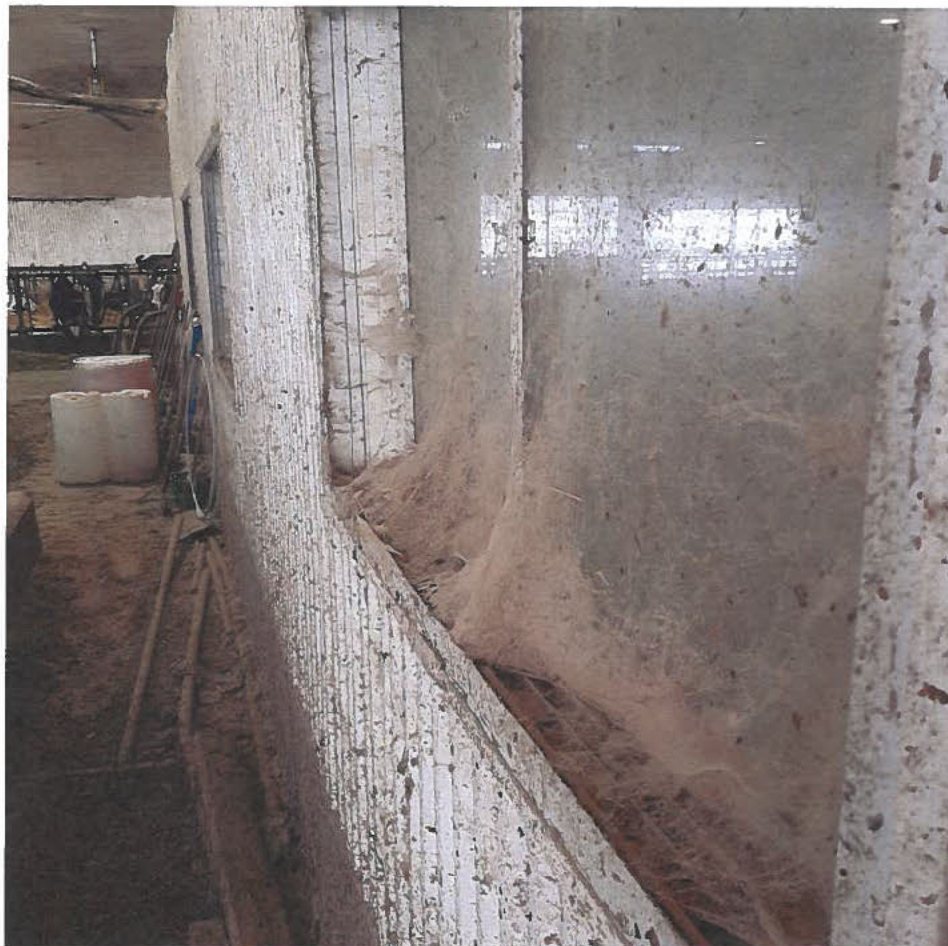
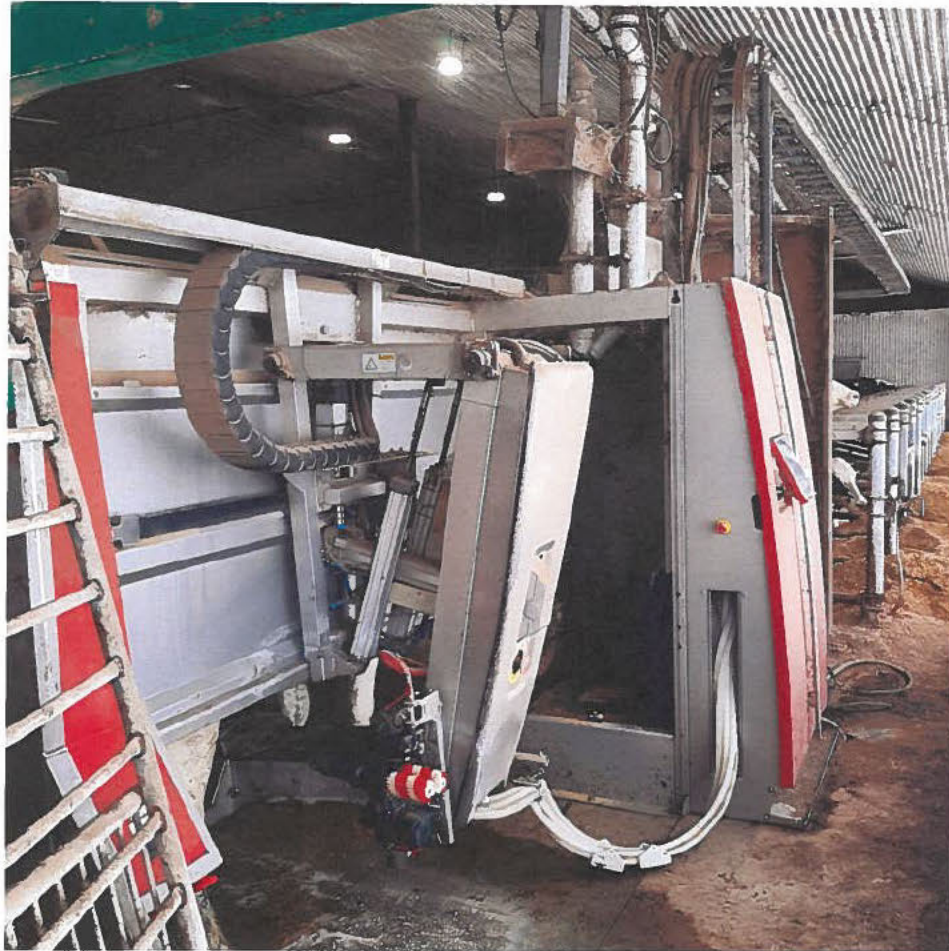
Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364009

Photo no: 20

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

ORIGINE									
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364008	
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3									
A DÉFENDEUR									
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒									
NOM 1			NOM 2			PRÉNOM			
NOM DE L'ORGANISME Ferme Van Rossum Inc.						DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐	
RAISON SOCIALE									
ADRESSE 454 Rang des Irlandais						APP.		CASIER POSTAL	
MUNICIPALITÉ Sainte-Brigide-d'Iberville						PROVINCE/ÉTAT QC		PAYS Canada	
N° TÉLÉPHONE 450 293-6374						HORS QUÉBEC ☐			
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO									
PERMIS ☐ PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐									
NEQ ☒ 1143742170 Autres ☐									
PROVINCE/ÉTAT QC									
B INFRACTION									
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2023-02-10		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 13:00		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)	
HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)									
N° Dossier (BAK)		EXPLOITANT-ENTITÉ 0704501 0001		MÊME ÉTABLISSEMENT VISITÉ ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires	
ART. LOI PRINCIPALE 40		N° LOI/RÉG. APPL. 1 r.1 Regl. sur les aliments							
ARTICLE RÉGL. APPL. 1 11.2.7									
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION 101		CODE DÉF.		CODE VEH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION ETANT UN PRODUCTEUR LAITIÈRE, NE S'EST PAS ASSURÉ QUE LE SYSTÈME DE TRAITE ROBOTISÉ SOIT INSTALLÉ DANS UN LOCAL QUI SATISFAIT AUX NORMES ÉTABLIES PAR RÈGLEMENT.									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐									
C LIEU D'INFRACTION									
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Étable de la ferme laitière Van Rossum Inc. 454 Rang des Irlandais, Sainte-Brigide-d'Iberville, J0J1X0						NO RAPPORT D'INSPECTION 3544157			
						LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 56105		DISTRICT JUDICIAIRE Iberville	
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS									
CHOSSES SAISIES ☐		DESCRIPTION							ANNEXE
ORDONNANCE ☐		PRÉCISER							☐
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐									
E FAITS ET GESTES PERTINENTS									
Le 10 février 2023 vers 13:00 heures je me suis présenté à la ferme laitière Van Rossum à Sainte-Brigide-d'Iberville, en compagnie de Frédéric Lessard, inspecteur chef d'équipe par intérim, dans le but de faire l'inspection des installations. Lors de l'inspection, j'ai rencontré une personne se présentant comme M. Mario Van Rossum. Celui-ci nous mentionne qu'il est occupé avec une vache laitière mais il nous autorise à procéder à la visite des lieux. Plus précisément, j'ai constaté:									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒									
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION				
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐				
NOM Lajoie Thibodeau		PRÉNOM Jean-Michel			NOM Lessard		PRÉNOM Frédéric		
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01		
QUALITÉ : Inspecteur					QUALITÉ : Inspecteur				
SIGNATURE					SIGNATURE				



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364008

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐

Quatre (4) robots de traite fixes sont présents au total dans l'étable. Ceux-ci sont tous de la marque Lely, fabricant de matériel agricole. Lors de l'inspection, les quatre robots sont en utilisation, nous y apercevons des vaches laitières s'y présenter pour se faire traire.

Nous commençons par l'inspection du robot no.3 situé à l'extrémité droite avant de l'étable. Ce robot a été construit à même l'étable, sans aucune protection (photo 1). Nous constatons qu'un panneau protecteur du robot a été retiré et repose sur le sol. Une importante accumulation de débris et de poussière est observée à l'intérieur du boîtier (photo 3). Au-dessus, une grande accumulation de filament de poussière et de toiles est observée (photo 4). Le bras, les supports et les manchons trayeurs sont observés avec du fumier incrusté plaqué (photo 2 et 5).

Les installations du robot no.3 ne satisfont pas aux exigences de l'article 11.2.7 du Règlement sur les Aliments (R-1). Cet article prévoit que les robots de traite doivent être installés dans un local qui satisfait aux exigences mentionnées aux paragraphes 1, 3, 5, 7 et 8 de l'article 11.2.5. Deux des exigences de l'article 11.2.5 ne sont pas respectées puisque 1- le plancher n'est pas conçu de manière à empêcher l'accumulation d'eau ou de saletés et 3- aucun plafond ou mur n'est conçu pour créer un local.

De plus, l'article 11.2.7 prévoit que le local doit également être muni d'un évier ainsi que de tout le matériel nécessaire pour le lavage et le séchage hygiéniques des mains, ce qui n'est pas le cas. Aucun évier n'est présent près du robot no.3. L'article 11.2.7 prévoit également que la pression d'air à l'intérieur de ce local doit être maintenue supérieure à celle du reste de l'étable au moyen d'un apport continu d'air non contaminé, ce qui n'est pas le cas puisque le robot est construit à même l'étable, sans protection de l'air contaminé par la poussière, fumier et insectes.

Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.1 situé à gauche avant de l'étable. Ce robot a été construit dans un local. Cependant, celui-ci n'est pas étanche puisqu'une grande ouverture à la gauche du robot donne sur l'étable et le parc de vaches laitières adjacent. Étant donné l'absence d'un local fermé, la pression d'air n'est pas maintenue supérieure à celle du reste de l'étable au moyen d'un apport continu d'air non contaminé.

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	NOM Lessard	PRÉNOM Frédéric
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ: Inspecteur		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ: Inspecteur	
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHÉRIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364008
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3			

FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE:	SUITE DE « E » ☒	NOUVELLE SECTION « F » ☐	OU SUITE DE « F » ☐

Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.2 situé au fond à gauche de l'étable. Ce robot a été construit dans un local. Cependant, celui-ci n'est pas étanche puisqu'une grande ouverture à la gauche du robot donne sur l'étable et le parc de vaches laitières adjacent. Nous observons un vache entrer la tête à l'intérieur du local (photo 6). Étant donné l'absence d'un local fermé, la pression d'air n'est pas maintenue supérieure à celle du reste de l'étable au moyen d'un apport continuuel d'air non contaminé. Dans ce local, le sol est endommagé et une accumulation d'eau stagnante visqueuse et d'éclaboussures de lait est observé dans les fissures du plancher.

Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.4 situé à l'extrémité droite au fond de l'étable. Celui-ci a été construit à même l'étable, sans aucun local de protection (photo 11). Le bras, les manchons trayeurs ainsi que l'extérieur des panneaux du robot sont observés avec du fumier sec, plaqué ainsi que des filaments opaques de poussière dense (photos 7 à 10). Idem au robot no.3, les installations du robot no.4 ne satisfont pas aux exigences de l'article 11.2.7 du Règlement sur les Aliments puisqu'aucun local n'est conçu, aucun évier à mains n'est disponible et la pression d'air n'est pas contrôlée.

Le bordereau de cueillette du lait par la fédération des Producteurs de Lait du Québec (Annexe 3) confirme le ramassage du lait à l'établissement la veille de l'infraction (2023-02-09, volume de [REDACTED] litres) ainsi que le lendemain de l'infraction (2023-02-11, volume de [REDACTED] litres). Le lait a été livré dans une usine laitière pour consommation humaine.

Dans le registre des entreprises du Québec (REQ) (voir Annexe 4), je lis que le secteur d'activité de l'entreprise «Ferme Van Rossum Inc.» est une industrie d'élevages, grandes cultures et productions horticoles. Dans la fiche client du MAPAQ (Annexe 5), Ferme Van Rossum inc. déclare que des bovins laitiers sont présents sur le site. Il déclare aussi des revenus agricoles.

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel			NOM Lessard	PRÉNOM Frédéric		
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspecteur		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspecteur		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-06-01	
SIGNATURE [REDACTED]				SIGNATURE [REDACTED]			

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTSN° POURSUIVANT
100400N° MANDANT
50001N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
364008

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E » ☒NOUVELLE SECTION « F » ☐

OU

SUITE DE « F » ☐

EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS ☐OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2) ☒

	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☐.

- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :

ON ENTREPOSE ☒, SERT ☐, OFFRE EN VENTE ☐, VEND ☐, FOURNIT ☐, PRÉPARE ☒, CONDITIONNE ☐ OU TRANSFORME ☐ DES ALIMENTS ☒, DE LA GLACE ☐
OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☐, DES PRODUITS CARNÉS ☐, DES OEUFS ☒, DES PRODUITS LAITIERS ☐, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐,
DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐,
DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☒.

- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :

ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐,
DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐.

- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☐. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐ DE LA SEMENCE ANIMALE ☐.- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒.

TYPE

Bovins laitiers et relève

NOMBRE

450

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) 2023-01-02, 2023-02-23 ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☒.

(AAAA-MM-JJ)

(AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒, PRODUITS ☒, OBJETS ☒, ÉQUIPEMENTS ☒, LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR :

Jean-Michel Lajoie Thibodeau (1010)

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐NOM
Lajoie ThibodeauPRÉNOM
Jean-MichelAGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒

QUALITÉ : Inspecteur

DATE (AAAA-MM-JJ)

2023-06-01

SIGNATURE

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐NOM
LessardPRÉNOM
FrédéricAGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒

QUALITÉ : Inspecteur

DATE (AAAA-MM-JJ)

2023-06-01

SIGNATURE

☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 1

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 2

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 3

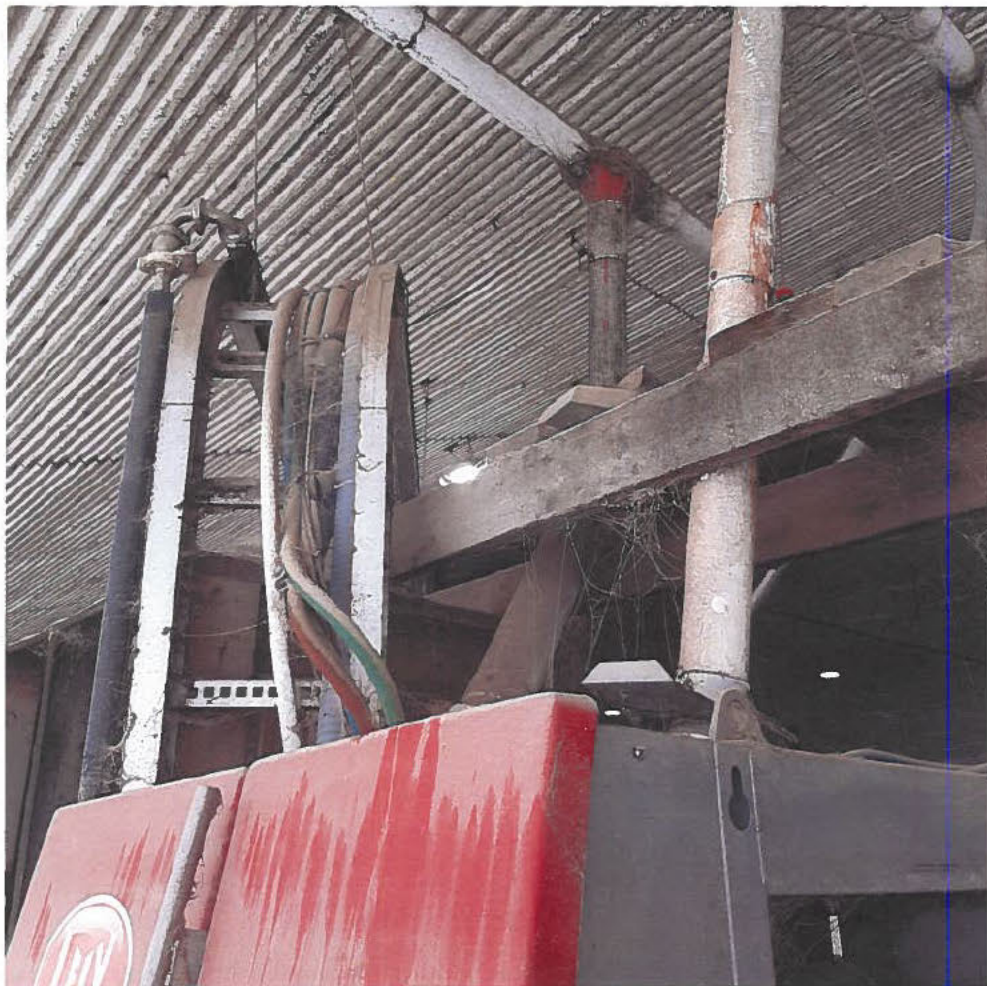
Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 4

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 5

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 6

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 7

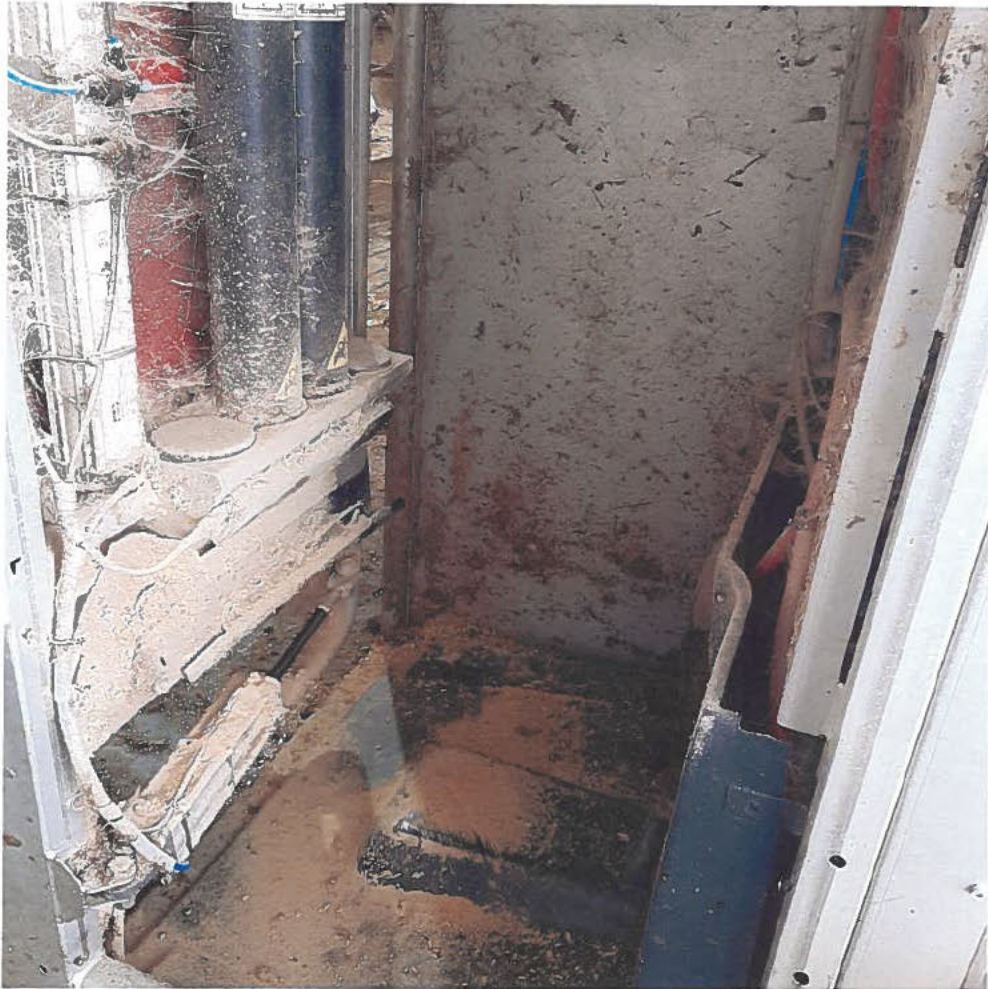
Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 8

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original
Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 9

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 10

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364008

Photo no: 11

Rapport d'inspection no: 3544157

Date de l'infraction: 2023-02-10

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-02-10

Signature : _____

ORIGINE									
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364330	
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3									
A DÉFENDEUR									
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒									
NOM 1			NOM 2			PRÉNOM			
NOM DE L'ORGANISME Ferme Van Rossum Inc.						DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐	
SEXE M ☐ F ☐									
RAISON SOCIALE									
ADRESSE 454 Rang des Irlandais						APP.		CASIER POSTAL	
CODE POSTAL J0J 1X0									
MUNICIPALITÉ Sainte-Brigide-d'Iberville				PROVINCE/ÉTAT QC		PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE 450 293-6374	
HORS QUÉBEC ☐									
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO		PERMIS ☐		PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐				PROVINCE/ÉTAT	
NEQ ☒ 1143742170		Autres ☐		Autres ☐				QC	
B INFRACTION									
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☒		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2023-06-14		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 12:00		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)	
HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)									
N° Dossier (BAK) 0704501 0001		EXPLOITANT-ENTITÉ		MÊME ÉTABLISSEMENT VISITE ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires	
ART. LOI PRINCIPALE 3.1 AL.1		N° LOI/RÉG. APPL. 1							
ARTICLE RÉGL. APPL. 1									
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION 102		CODE DÉF.		CODE VEH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION A exploité un lieu où se trouvent des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine sans y maintenir les équipements et les locaux propres.									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐									
C LIEU D'INFRACTION									
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Étable de la ferme laitière Van Rossum Inc. 454 Rang des Irlandais, Sainte-Brigide-d'Iberville, J0J1X0						NO RAPPORT D'INSPECTION 3591013			
LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 56105						DISTRICT JUDICIAIRE Iberville			
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS									
CHOSSES SAISIES ☐		DESCRIPTION							ANNEXE
ORDONNANCE ☐		PRÉCISER							☐
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐									
E FAITS ET GESTES PERTINENTS									
Le 14 juin 2023 vers 12:00 heures je me suis présenté à la ferme laitière Van Rossum à Sainte-Brigide-d'Iberville, en compagnie de Mathis Gagné, inspecteur en formation, dans le but de faire une inspection de suivi. Lors de l'inspection, j'ai rencontré une personne se présentant comme M. Mario Van Rossum. Celui-ci nous mentionne qu'il est occupé mais il nous autorise à procéder à la visite des lieux. Plus précisément, j'ai constaté:									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒									
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION				
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐				
NOM Lajoie Thibodeau		PRÉNOM Jean-Michel			NOM Gagné		PRÉNOM Mathis		
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-08-24			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-06		
QUALITÉ : Inspecteur					QUALITÉ : Inspecteur				
SIGNATURE [REDACTED]					SIGNATURE [REDACTED]				



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364330

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E » ☒

NOUVELLE SECTION « F » ☐

OU

SUITE DE « F » ☐

Quatre (4) robots de traite fixes sont présents au total dans l'étable. Ceux-ci sont tous de la marque Lely, fabricant de matériel agricole. Lors de l'inspection, les quatre robots sont en utilisation, nous y apercevons des vaches laitières s'y présenter pour se faire traire.

Nous commençons par l'inspection du robot no.1 situé à l'extrémité nord-ouest de l'étable. Ce robot a été construit dans un local de protection. La porte d'accès au local est couverte de fumier plaqué tout comme le pas de la porte (photo 1). La fenêtre de cette porte est maintenue entre-ouverte. Au sol à la gauche du boîtier du robot, une accumulation de fumier sec jonche le sol du local et le bas du panneau latéral du robot (photo 2). Nous comptons environ 40 mouches mortes dans les filaments de poussière sur le panneau du robot (photo 3). Nous constatons qu'un panneau protecteur a été retiré du robot et une importante accumulation de poussière, de mouches mortes et de débris secs incrustés est observée à l'intérieur (photo 4). Tout juste à droite se trouve l'évier dédié au lavage des mains qui est couvert d'une couche de poussière et de mouches mortes. Nous y trouvons également une seringue usée et un médicament pour bovin (photo 5).

Nous continuons la visite par l'inspection du robot no.3. Celui-ci est situé au sud-est de l'étable. Ce robot n'est pas muni d'une cabane de protection et a été construit à même l'étable. Le bras robotisé des trayeuses est observé avec une accumulation de fumier et de résidus de foin. Une des trayeuse porte une marque de fumier sèche sur la bordure. Sur le sol directement dessous se retrouve une flaque de débris visqueux et de fumier (photos 6 et 8).

Un panneau protecteur du robot est retiré et repose au sol. À l'intérieur du boîtier, nous constatons une importante accumulation de fumier, de mouches mortes et de poussière dans le robot (photo 7). Suite à la traite de la vache présente, nous observons le cycle de nettoyage automatisé du robot. Nous constatons que le support du lave-pis est toujours couvert d'une croûte de fumier suite au lavage de celui-ci (photo 9).

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	NOM Gagné	PRÉNOM Mathis
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur	
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-08-24		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-06	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHÉRIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364330
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » (6) NOUVELLE SECTION « F » (C) OU SUITE DE « F » (C)			
Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.2 situé au nord-est de l'étable. Ce robot est construit dans une cabane de protection. La porte d'entrée du local est lourdement incrustée de fumier jusque dans le haut de la fenêtre. Le bas de la porte et le pas de celle-ci sont couvert d'une épaisse couche de fumier (photo 10). À l'intérieur du local, le panneau protecteur du robot a été retiré et nous observons une couche opaque de poussière sur l'équipement. Des éclaboussures de fumier sont visibles dans le bas du panneau ainsi que sur le sol. Nous trouvons également plusieurs mouches mortes sur les tuyaux à lait du robot (photos 11 et 12). Au sol, nous voyons une flaque d'eau brune et du fumier à la gauche du robot (photo 13). Le plancher du local est couvert d'une plaque de fumier sec près de la porte d'entrée (photo 14). Nous poursuivons avec l'inspection du dernier robot présent, le robot no.4. Celui-ci est situé au sud-est du bâtiment et n'est pas muni d'un local de protection prévu par règlement. À cet endroit, la porte d'accès de l'intérieur du robot est gardée ouverte. Nous observons un écoulement d'eau brune et de fumier au sol devant cette porte. À l'intérieur dans le bas du robot se retrouve une accumulation de débris secs, de poussière et de mouches mortes directement sous la jarre à lait (photos 15 et 16). De l'autre côté du robot, le panneau a également été retiré et repose au sol. Une épaisse couche de poussière et de croûte de débris est observée dans le robot (photo 17). Pendant la traite d'une vache, nous observons le cycle complet et notons une accumulation de fumier sec sur les trayeuses, le support de celles-ci, le bras robotisé ainsi que le protecteur. Au sol sous le robot, nous observons un mélange de lait, de fumier et de débris visqueux (photos 18 et 19).			
SUITE PAGE SUIVANTE ☒			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	NOM Gagné	PRÉNOM Mathis
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspecteur ☒		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspecteur ☒	
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-08-24		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-06	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364330
--	--------------------------	---------------------	--------------------------------------

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



Le bordereau de cueillette du lait par la fédération des Producteurs de Lait du Québec (Annexe 3) confirme le ramassage du lait à l'établissement la veille de l'infraction (2023-06-13, volume de [REDACTED] litres) ainsi que le lendemain de l'infraction (2023-06-15, volume de [REDACTED] litres). Le lait a été livré dans une usine laitière pour consommation humaine.

Dans le registraire des entreprises du Québec (REQ) (voir Annexe 4), je lis que le secteur d'activité de l'entreprise «Ferme Van Rossum Inc.» est une industrie d'élevages, grandes cultures et productions horticoles.

Dans la fiche client du MAPAQ (Annexe 5), Ferme Van Rossum inc. déclare que des bovins laitiers sont présents sur le site. Des revenus agricoles sont aussi déclarés.

SUITE PAGE SUIVANTE



PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	NOM Gagné	PRÉNOM Mathis				
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]				
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒					
QUALITÉ : Inspecteur		QUALITÉ : Inspecteur					
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-08-24		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-06					
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]					

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364330
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3			

FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » (6) NOUVELLE SECTION « F » () OU SUITE DE « F » ()			

EXPLOITATION - OPÉRATION			
1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS () OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2) (6)			
	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE	
- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒ . DES CLIENTS CONSOMMENT ☐ .	
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :	
ON ENTREPOSE ☒ , SERT ☐ , OFFRE EN VENTE ☐ , VEND ☐ , FOURNIT ☒ , PRÉPARE ☐ , CONDITIONNE ☐ OU TRANSFORME ☒ DES ALIMENTS ☐ , DE LA GLACE ☐	
OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☐ , DES PRODUITS CARNÉS ☐ , DES OEUFS ☒ , DES PRODUITS LAITIERS ☐ , DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐ ,	
DES PRODUITS MARINS ☐ , DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐ , DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐ , DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐ , DE L'EAU AU VOLUME ☐ ,	
DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☒ .	
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :	
ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐ , DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐ , DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐ ,	
DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐ , DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐ .	
- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐ , ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☐ , ON PRÉLÈVE ☐ , GARDE ☐ , DISTRIBUE ☐ , UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐	
DE LA SEMENCE ANIMALE ☐ .	
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒ .	
TYPE	NOMBRE
Bovins laitiers et relève	450

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) 2023-06-01 2023-06-30 ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☒ .	
(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)	

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒ , PRODUITS ☒ , OBJETS ☒ , ÉQUIPEMENTS ☒ , LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐ .	
DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR : Jean-Michel Lajoie Thibodeau (1010)	

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	NOM Gagné	PRÉNOM Mathis
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-08-24	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-06
QUALITÉ : Inspecteur		QUALITÉ : Inspecteur	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 1

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature :

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 2

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature :

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature :



☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 5

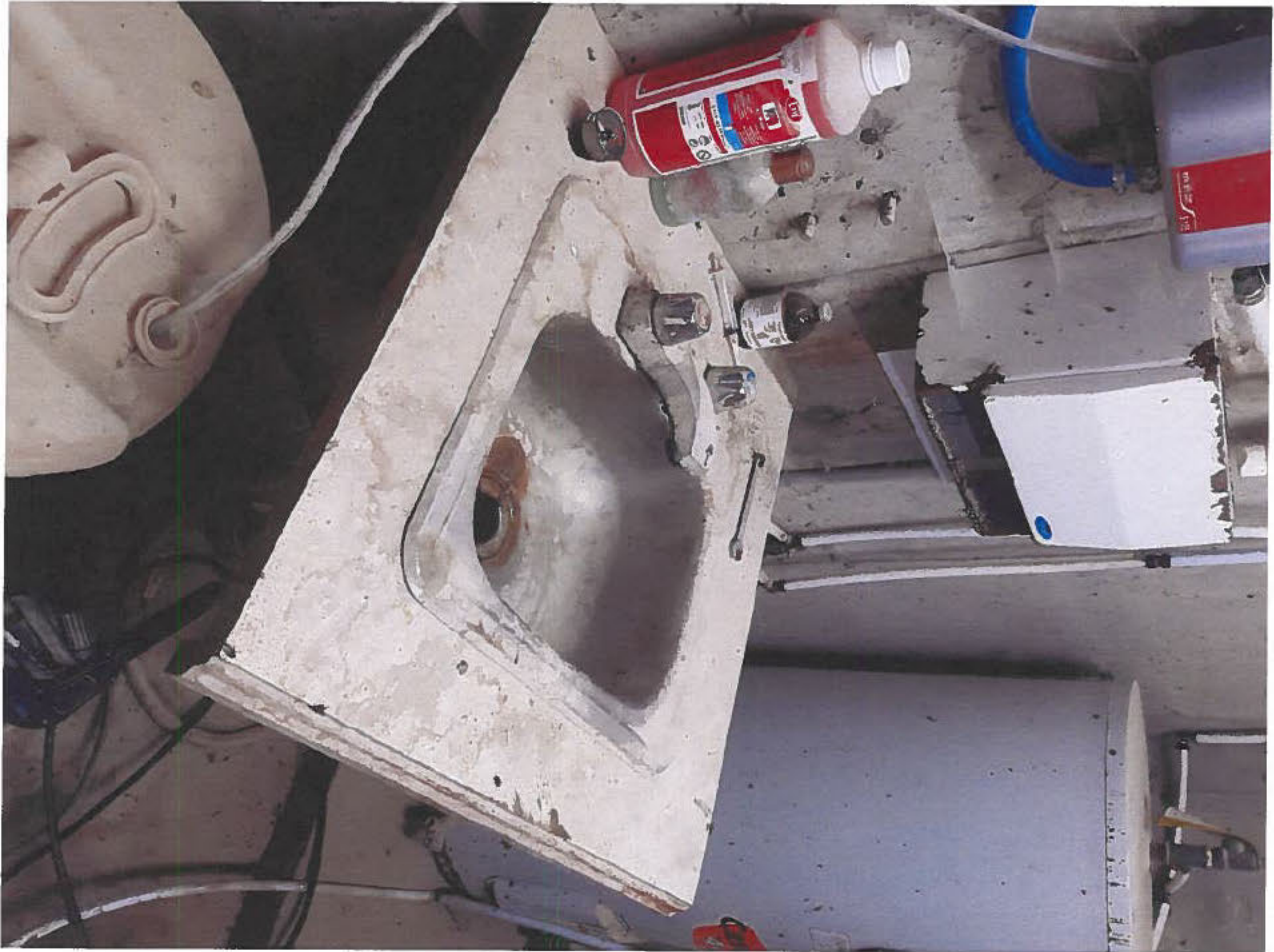
Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 6

Copie conforme à l'original

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 7

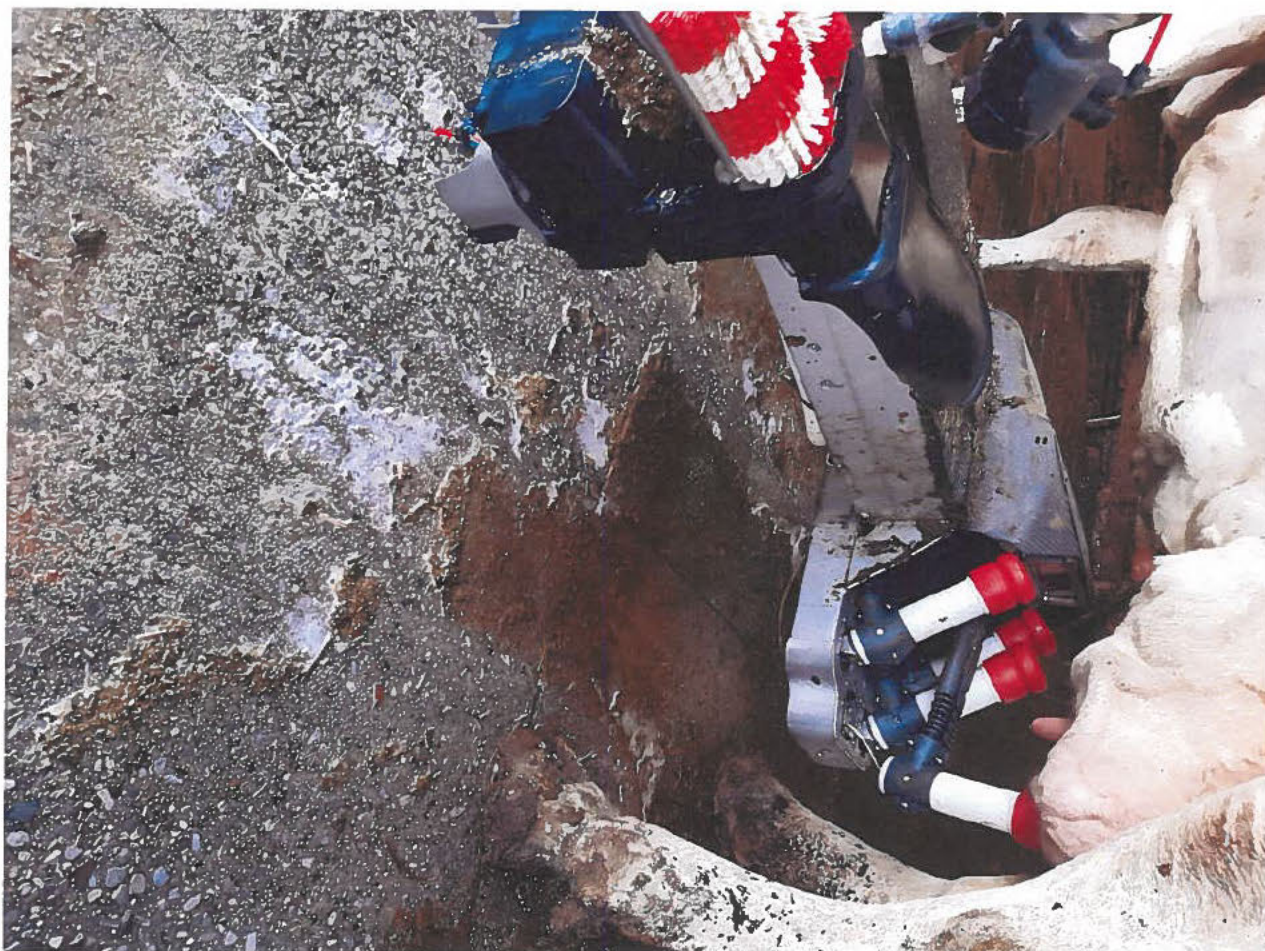
42

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____



☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 8 Copie conforme à l'original

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 9

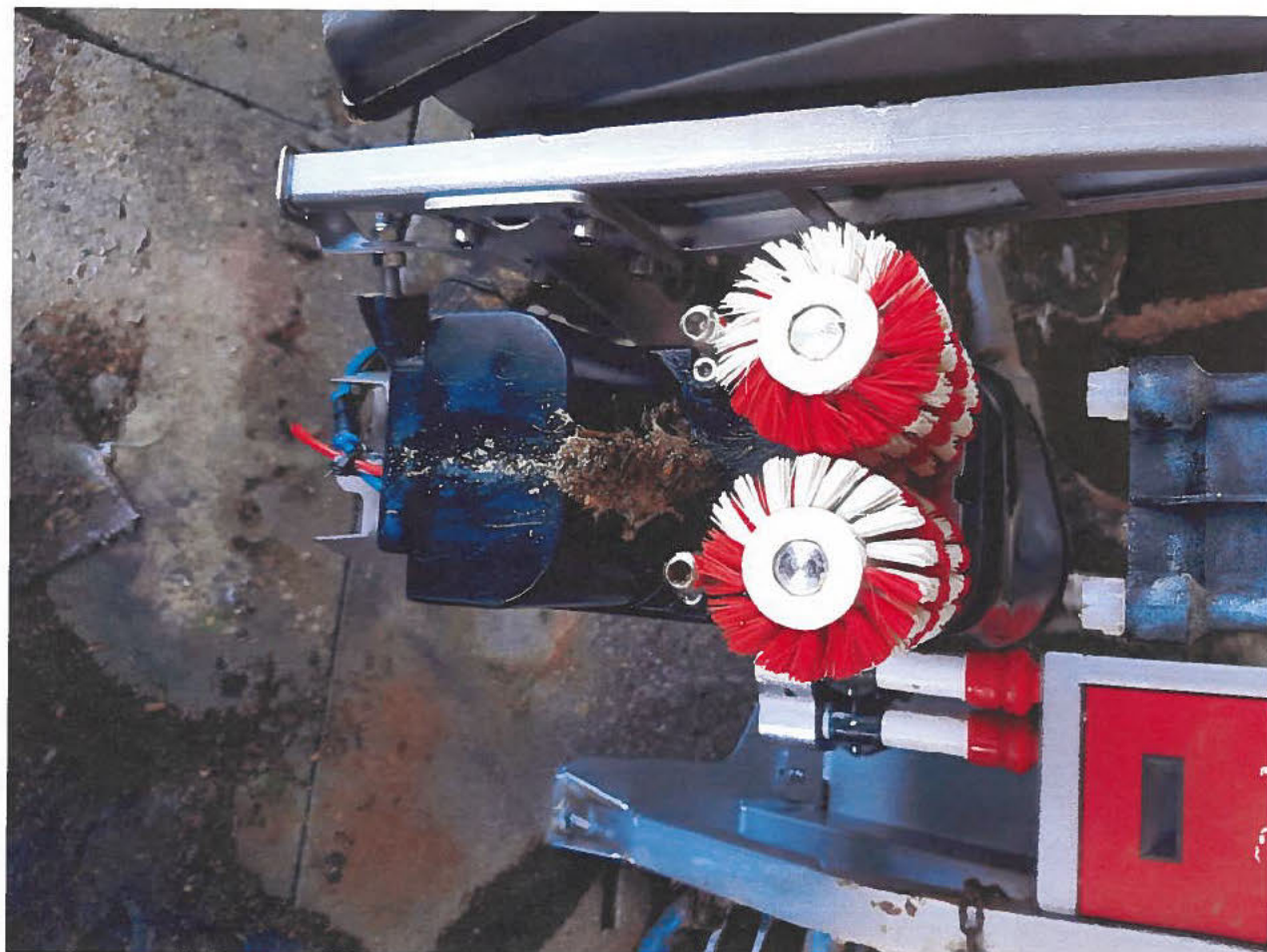
A2

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____



☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 10

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364330 Photo no: 11

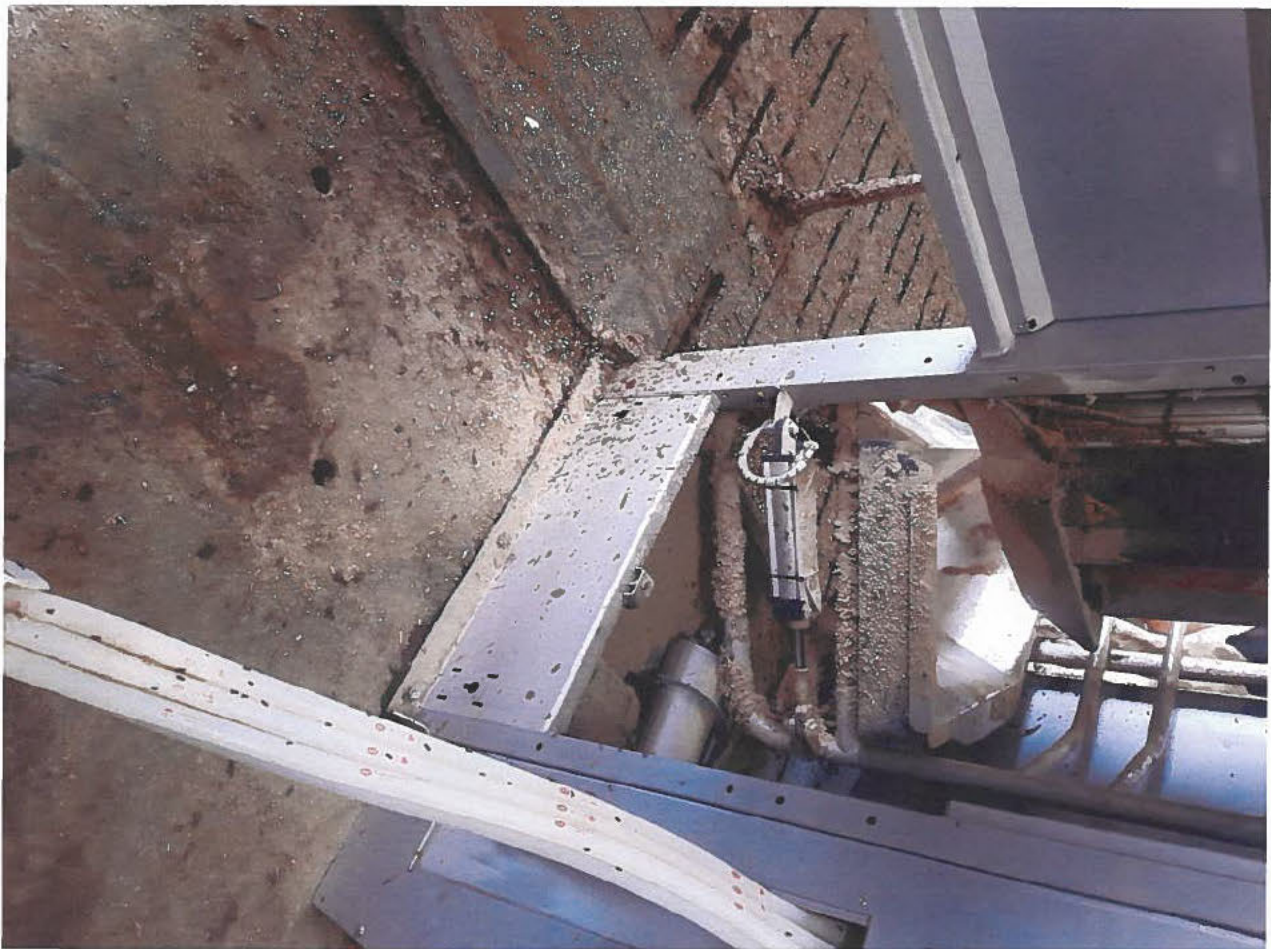
Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364330 Photo no: 12

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 13

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 14

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 15

A2

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____



☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 16

Copie conforme à l'original

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 17

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 18

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364330

Photo no: 19

A2

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____



Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

ORIGINE									
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364331	
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3									
A DÉFENDEUR									
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒									
NOM 1			NOM 2			PRÉNOM			
NOM DE L'ORGANISME Ferme Van Rossum Inc.						DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐	SEXE M ☐ F ☐
RAISON SOCIALE									
ADRESSE 454 Rang des Irlandais						APP.		CASIER POSTAL	CODE POSTAL J0J 1X0
MUNICIPALITÉ Sainte-Brigide-d'Iberville				PROVINCE/ÉTAT QC		PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE 450 293-6374	HORS QUÉBEC ☐
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO		PERMIS ☐		PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐				PROVINCE/ÉTAT	
NEQ ☒ 1143742170		Autres ☐		Autres ☐				QC	
B INFRACTION									
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ☒ ENTRE LE ET LE ☐ DU AU ☐		ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2023-06-14		HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH-MM) 12:00		ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)	
N° Dossier (BAK)		EXPLOITANT-ENTITÉ 0704501 0001		MÊME ÉTABLISSEMENT VISITE ☒		N° LOI PRINCIPALE P-29		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires	
ART. LOI PRINCIPALE 40		N° LOI/RÉG. APPL. 1 r.1 Regl. sur les aliments							
ARTICLE RÉGL. APPL. 1 11.2.7									
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION 101		CODE DÉF.		CODE VEH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION ETANT UN PRODUCTEUR LAITIÈRE, NE S'EST PAS ASSURÉ QUE LE SYSTÈME DE TRAITE ROBOTISÉ SOIT INSTALLÉ DANS UN LOCAL QUI SATISFAIT AUX NORMES ÉTABLIES PAR RÉGLEMENT.									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐									
C LIEU D'INFRACTION									
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Étable de la ferme laitière Van Rossum Inc. 454 Rang des Irlandais, Sainte-Brigide-d'Iberville, J0J1X0						NO RAPPORT D'INSPECTION 3591013			
						LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 56105		DISTRICT JUDICIAIRE Iberville	
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS									
CHOSSES SAISIES ☐		DESCRIPTION							ANNEXE
ORDONNANCE ☐		PRÉCISER							☐
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐									
E FAITS ET GESTES PERTINENTS									
Le 14 juin 2023 vers 12:00 heures je me suis présenté à la ferme laitière Van Rossum à Sainte-Brigide-d'Iberville, en compagnie de Mathis Gagné, inspecteur en formation, dans le but de faire l'inspection des installations. Lors de l'inspection, j'ai rencontré une personne se présentant comme M. Mario Van Rossum. Celui-ci nous mentionne qu'il est occupé mais il nous autorise à procéder à la visite des lieux. Plus précisément, j'ai constaté:									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒									
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION				
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐				
NOM Lajoie Thibodeau		PRÉNOM Jean-Michel			NOM Gagné		PRÉNOM Mathis		
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-08-24			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-09		
QUALITÉ : Inspecteur					QUALITÉ : Inspecteur				
SIGNATURE [REDACTED]					SIGNATURE [REDACTED]				



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHÉRIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364331

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐

Quatre (4) robots de traite fixes sont présents au total dans l'étable. Ceux-ci sont tous de la marque Lely, fabriquant de matériel agricole. Lors de l'inspection, les quatre robots sont en utilisation, nous y apercevons des vaches laitières s'y présenter pour se faire traire.

Nous débutons par l'inspection du robot no.1 situé au nord-ouest de l'étable. Ce robot a été construit dans un local. Cependant, celui-ci n'est pas étanche puisqu'une grande ouverture à la gauche du robot donne sur l'étable et le parc de vaches laitières adjacent. Seul un grillage empêche les bovins de pénétrer dans le local. Étant donné l'absence d'un local complètement fermé, la pression d'air n'est pas maintenue supérieure à celle du reste de l'étable au moyen d'un apport continuuel d'air non contaminé. Le plancher, les murs et la porte de ce local sont observés avec une accumulation de fumier, d'eau brunâtre et de débris (Photo 1).

Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.3 qui se trouve à l'extrémité sud-ouest de l'étable. Ce robot a été construit à même l'étable, sans aucune protection. Nous constatons qu'un panneau protecteur du robot a été retiré et repose sur le sol. Une importante accumulation de débris et de poussière est observée à l'intérieur du boîtier (photo 2). Au-dessus, nous observons une grande accumulation de filament de poussière et de toiles opaques.

Les installations du robot no.3 ne satisfont pas aux exigences de l'article 11.2.7 du Règlement sur les Aliments (R-1). Cet article prévoit que les robots de traite doivent être installés dans un local qui satisfait aux exigences mentionnées aux paragraphes 1, 3, 5, 7 et 8 de l'article 11.2.5. Deux des exigences de l'article 11.2.5 ne sont pas respectées puisque 1- le plancher n'est pas conçu de manière à empêcher l'accumulation d'eau ou de saletés et 3- aucun plafond ou mur n'est conçu pour créer un local.

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	NOM Gagné	PRÉNOM Mathis
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ DATE (AAAA-MM-JJ) QUALITÉ : Inspecteur 2023-08-24		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ DATE (AAAA-MM-JJ) QUALITÉ : Inspecteur 2023-09-06	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTSN° POURSUIVANT
100400N° MANDANT
50001N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
364331

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E » ☒NOUVELLE SECTION « F » ☐

OU

SUITE DE « F » ☐

De plus, l'article 11.2.7 prévoit que le local doit également être muni d'un évier ainsi que de tout le matériel nécessaire pour le lavage et le séchage hygiéniques des mains, ce qui n'est pas le cas. Aucun évier n'est présent près du robot no.3. L'article 11.2.7 prévoit également que la pression d'air à l'intérieur de ce local doit être maintenue supérieure à celle du reste de l'étable au moyen d'un apport continu d'air non contaminé, ce qui n'est pas le cas puisque le robot est construit à même l'étable, sans protection de l'air contaminé par la poussière, fumier et insectes.

Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.2 situé à l'extrémité nord-est de l'étable. Ce robot a été construit dans un local. Cependant, celui-ci n'est pas étanche puisqu'une grande ouverture à la gauche du robot donne sur l'étable et le parc de vaches laitières adjacent (Photo 4) Étant donné l'absence d'un local fermé, la pression d'air n'est pas maintenue supérieure à celle du reste de l'étable au moyen d'un apport continu d'air non contaminé. Dans ce local, une accumulation d'eau stagnante visqueuse brune est observée sur le sol. Idem aux robots précédents, le panneau protecteur du robot a été retiré et nous constatons une grande accumulation de poussière opaque et de mouches mortes à l'intérieur du robot (photo 3).

Nous poursuivons avec l'inspection du robot no.4 situé à l'extrémité sud-est de l'étable. Celui-ci a été construit à même l'étable, sans aucun local de protection (photo 7). Aux alentours du robot, le sol est observé avec une grande accumulation de débris secs et de coulisses d'écoulement d'eau brune et de fumier (photo 5). Le panneau du robot a été retiré et la jarre à lait est ainsi exposée et le fond du boîtier est lourdement incrusté de débris et de fumier à l'intérieur du robot (photo 6). Idem au robot no.3, les installations du robot no.4 ne satisfont pas aux exigences de l'article 11.2.7 du Règlement sur les Aliments puisqu'aucun local n'est conçu, aucun évier à mains n'est disponible et la pression d'air n'est pas contrôlée.

SUITE PAGE SUIVANTE



PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐NOM
Lajoie ThibodeauPRÉNOM
Jean-MichelAGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ : Inspecteur

SIGNATURE

DATE (AAAA-MM-JJ)

2023-08-24

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐NOM
GagnéPRÉNOM
MathisAGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

QUALITÉ : Inspecteur

SIGNATURE

DATE (AAAA-MM-JJ)

2023-04-06

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364331

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » NOUVELLE SECTION « F » OU SUITE DE « F »

Le bordereau de cueillette du lait par la fédération des Producteurs de Lait du Québec (Annexe 3) confirme le ramassage du lait à l'établissement la veille de l'infraction (2023-06-13, volume de [REDACTED] litres) ainsi que le lendemain de l'infraction (2023-06-15, volume de [REDACTED] litres). Le lait a été livré dans une usine laitière pour consommation humaine.

Dans le registre des entreprises du Québec (REQ) (voir Annexe 4), je lis que le secteur d'activité de l'entreprise «Ferme Van Rossum Inc.» est une industrie d'élevages, grandes cultures et productions horticoles. Dans la fiche client du MAPAQ (Annexe 5), Ferme Van Rossum inc. déclare que des bovins laitiers sont présents sur le site. Il déclare aussi des revenus agricoles.

SUITE PAGE SUIVANTE ☒

PREMIER AGENT ATTESTATION				DEUXIÈME AGENT ATTESTATION			
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐	
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	NOM Gagné	PRÉNOM Mathis				
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]				
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒					
QUALITÉ : Inspecteur		QUALITÉ : Inspecteur					
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-08-24		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-06					
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]					

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364331
--	--------------------------	---------------------	--------------------------------------

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Jean-Michel Lajoie Thibodeau, 902 Léger, Salaberry de Valleyfield, J6S 5A3

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS



OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2)



	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☐.
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :
- ON ENTREPOSE ☒, SERT ☐, OFFRE EN VENTE ☐, VEND ☐, FOURNIT ☐, PRÉPARE ☒, CONDITIONNE ☐ OU TRANSFORME ☐ DES ALIMENTS ☒, DE LA GLACE ☐
- OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☐, DES PRODUITS CARNÉS ☐, DES OEUFS ☒, DES PRODUITS LAITIERS ☐, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐,
- DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐,
- DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☒.
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :
- ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐,
- DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐.
- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☐. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐
- DE LA SEMENCE ANIMALE ☐.
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒.

TYPE

Bovins laitiers et relève

NOMBRE



IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) 2023-06-01 2023-06-30 ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☒.

(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒, PRODUITS ☒, OBJETS ☒, ÉQUIPEMENTS ☒, LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR : Jean-Michel Lajoie Thibodeau (1010)

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐
NOM Lajoie Thibodeau	PRÉNOM Jean-Michel	
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE 	
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-08-24	
QUALITÉ : Inspecteur		
SIGNATURE 		

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐
NOM Gagné	PRÉNOM Mathis	
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE 	
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-09-06	
QUALITÉ : Inspecteur		
SIGNATURE 		

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364331

Photo no: 3

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364331

Photo no: 4

Copie conforme à l'original

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364331

Photo no: 5

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



☒RI ou ☐PCO no: 364331

Photo no: 6

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

☒RI ou ☐PCO no: 364331

Photo no: 7

Rapport d'inspection no: 3591013

Date de l'infraction: 2023-06-14

Photo prise par: Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Signature : _____

A2



Copie conforme à l'original

Par : Jean-Michel Lajoie Thibodeau

Date : 2023-06-14

Signature : _____

Québec Rapport d'infraction général

(Code de procédure pénale, article 367, par 1°)

ORIGINE					
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS		N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364995	
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE [REDACTED] 4260 boulevard Bourque, bureau 1.62, Sherbrooke (Québec) J1N 2A5					
A DÉFENDEUR					
PERSONNE PHYSIQUE ☒ PERSONNE MORALE ☐					
NOM 1 G VINCENT		NOM 2		PRÉNOM Alexandre	
NOM DE L'ORGANISME		DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ) [REDACTED]		MINEUR ☐	SEXE [REDACTED]
RAISON SOCIALE					
ADRESSE 936 2e Rang		APP.	CASIER POSTAL	CODE POSTAL J0H 1A0	
MUNICIPALITÉ Acton Vale		PROVINCE/ÉTAT QC	PAYS CANADA	N° TÉLÉPHONE [REDACTED]	HORS QUÉBEC ☐
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS ☒ [REDACTED]		PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐		PROVINCE/ÉTAT QC
	NEQ ☐		Autres ☐		
B INFRACTION					
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION	LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☐	ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2024-04-09	HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 09:45	ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)	HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)
N° Dossier (BAK)	EXPLOITANT-ENTITÉ 0705308 0001	MÊME ÉTABLISSEMENT VISITÉ ☒	N° LOI PRINCIPALE P-29	NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur les produits alimentaires	
ART. LOI PRINCIPALE 45		N° LOI/RÉG. APPL. 1			
ARTICLE RÉGL. APPL. 1					
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2	CODIFICATION 2101	CODE DÉF.	CODE VEH.
DESCRIPTION DE L'INFRACTION A ENTRAVE OU TENTE D'ENTRAVER DE QUELQUE FACON QUE CE SOIT LE TRAVAIL D'UNE PERSONNE AUTORISEE OU D'UN ENQUETEUR DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS NOTAMMENT EN LE MOLESTANT, L'INTIMIDANT, LE GENANT OU EN L'INJURIANT.					
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐					
C LIEU D'INFRACTION					
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION A l'entrée de l'étable de la FERME VINBERT INC. sise au 311 route MacDonald à Acton Vale, QC, J0H 1A0			NO RAPPORT D'INSPECTION 3709981		
			LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 48028	DISTRICT JUDICIAIRE Saint-Hyacinthe	
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS					
CHOSSES SAISIES ☐	DESCRIPTION				ANNEXE ☐
ORDONNANCE ☐	PRÉCISER				
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐					
E FAITS ET GESTES PERTINENTS					
Le 9 avril 2024 vers 9 h 35, je me présente à la Ferme Vinbert Inc., qui est une ferme laitière, dans le but de faire une inspection régulière. Je rencontre une personne se présentant comme M. Alexandre G VINCENT à l'entrée de l'étable. Après les salutations d'usage, je lui présente ma carte d'inspecteur et j'explique l'objet de ma visite. M. Alexandre G VINCENT m'explique qu'il a des réparations à faire, qu'il n'a pas de temps à me consacrer et que je dois appeler pour prendre rendez-vous. Il me montre derrière la porte le numéro de téléphone à appeler.					
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒					
PREMIER AGENT ATTESTATION			DEUXIÈME AGENT ATTESTATION		
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐			J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐		
NOM [REDACTED]		PRÉNOM [REDACTED]	NOM [REDACTED]		PRÉNOM [REDACTED]
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-06-25	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐		DATE (AAAA-MM-JJ)
QUALITÉ : Inspecteur			QUALITÉ :		
SIGNATURE [REDACTED]			SIGNATURE		



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364995
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE 4260 boulevard Bourque ,bureau 1.62, Sherbrooke (Québec) J1N 2A5			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐			
J'explique à M. Alexandre G VINCENT que pour une inspection régulière, je n'ai pas besoin de prendre rendez-vous. Je lui propose de faire le tour de la ferme rapidement, puis de revenir le voir pour quelques questions et lui faire part de mes constats. M. Alexandre G VINCENT m'oppose un refus catégorique et m'indique à nouveau qu'il faut appeler pour prendre rendez-vous. Je lui explique qu'en vertu de l'article 33 de la Loi sur les produits alimentaires, article dont je pourrais lui faire une copie s'il le souhaite, je peux en qualité de personne autorisée venir sans rendez-vous inspecter sa ferme laitière et qu'il a le devoir de collaborer. J'explique ensuite qu'un refus de collaboration serait une entrave qui entraînerait d'autres mesures légales. M. Alexandre G VINCENT m'explique qu'il comprend que ça pourrait être une entrave, mais il me demande d'appeler pour prendre rendez-vous. Il ajoute que de toute façon, il ne me laisserait pas inspecter sa ferme aujourd'hui. Il m'explique ensuite que pour qu'un policier intervienne chez lui, il faut un mandat. Il serait donc hors de question que j'inspecte sa ferme sans rendez-vous. Je demande à M Alexandre G VINCENT s'il a bien compris qu'il est en train de faire entrave à une personne autorisée dans l'exercice de ses fonctions. Il me répond par l'affirmative. Je demande alors à M. Alexandre G VINCENT dont je ne connaissais pas encore le nom de s'identifier avec une pièce d'identité. M. Alexandre G VINCENT me répond qu'il n'a pas une pièce d'identité sur lui et qu'il se nomme Alexandre VINCENT. En m'empêchant d'inspecter sa ferme laitière, au motif que je n'ai pas pris rendez-vous, monsieur Alexandre G VINCENT a entravé mon travail d'inspecteur dans l'exercice de mes fonctions. La SAAQ (A-6) a fourni un document permettant d'identifier le défendeur. La photo apparaissant sur le document fourni par la SAAQ correspond à la personne rencontrée le 9 avril 2024.			
SUITE PAGE SUIVANTE ☒			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐	
NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]	NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]
AGENT DE LA PAIX [REDACTED]	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX [REDACTED]	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur	DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-06-25	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ :	DATE (AAAA-MM-JJ)
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE	

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

Complément de rapport d'infraction général
(Code de procédure pénale, article 367, par 1°)

CETTE PAGE PEUT ÊTRE:

- LA SUITE DE E.

- UN NOUVEL EXPOSÉ DE FAITS (SECTION F) PAR DES PERSONNES DIFFÉRENTES DE CELLES QUI ONT FAIT RAPPORT SUR LA PAGE PRÉCÉDENTE.

- LA SUITE DE F.

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
364995

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
4260 boulevard Bourque ,bureau 1.62, Sherbrooke (Québec) J1N 2A5

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E » ☒

NOUVELLE SECTION « F »

OU

SUITE DE « F »

EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS

OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2)

	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒ , DES CLIENTS CONSOMMENT

- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :

ON ENTREPOSE , SERT , OFFRE EN VENTE , VEND , FOURNIT , PRÉPARE , CONDITIONNE OU TRANSFORME DES ALIMENTS DE LA GLACE

OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES , DES PRODUITS CARNÉS , DES OEUFS , DES PRODUITS LAITIERS , DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS

DES PRODUITS MARINS , DES PRODUITS D'EAU DOUCE , DES PRODUITS VÉGÉTAUX , DE L'EAU EMBOUTEILLÉE , DE L'EAU AU VOLUME

DES REPAS OU COLLATIONS DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE

- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :

ON Y MANIPULE: DES ALIMENTS , DES CONTENANTS D'ALIMENTS , DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE

DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX , DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX DESTINÉS AUX ANIMAUX

- ON Y ABAT DES ANIMAUX , ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU , ON PRÉLÈVE , GARDE , DISTRIBUE , UTILISE OU FAIT LE COMMERCE DE LA SEMENCE ANIMALE

- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒

TYPE Bovins laitiers

NOMBRE 100

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) 2024-03-01 , 2024-05-31 ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR

(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE , PRODUITS , OBJETS , ÉQUIPEMENTS , LIEUX OU VÉHICULES

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR :

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A ☒ B ☒ C ☒ D ☒ E ☒ F

NOM

PRÉNOM

AGENT DE LA PAIX

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒

DATE (AAAA-MM-JJ) 2024-06-25

QUALITÉ : Inspecteur

SIGNATURE

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A B C D E F

NOM

PRÉNOM

AGENT DE LA PAIX

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI

DATE (AAAA-MM-JJ)

QUALITÉ :

SIGNATURE

(2022-04)

Imprimer le formulaire

Réinitialiser le formulaire

Page 3

Déclaration assermentée concernant des documents commerciaux

(Loi sur la preuve au Canada (L.R.C. 1985, ch. C-5))

Je soussigné(e) Mario Guertin, Coordonnateur à la réglementation et à l'inspection pour les Producteurs de lait du Québec (PLQ), ayant mon domicile professionnel au 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415, Longueuil, Québec, J4H 4G3, déclare sous serment ce qui suit.

Le contenu de la présente déclaration sous serment est fidèle à ma connaissance et à mes croyances. Je fais la présente déclaration sous serment aux fins des paragraphes 30(3) et 30(4) de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Les PLQ recueillent plusieurs renseignements relatifs à la production et la mise en marché du lait au Québec dans le cadre de leur administration du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec (RLRQ, c. M-35.1, r. 205). Ils recueillent notamment le rapport des cueillettes de lait de chaque producteur dans l'application du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs (RLRQ, c. M-35.1, r. 203) et de la Convention de transport du lait.

Dans l'exercice de mes fonctions, je suis autorisé(e) à consulter et à extraire le contenu des banques de données des PLQ.

Le 9 mai 2024, à la suite d'une demande de complément d'information du bureau des infractions et amendes du ministère de la Justice du Québec dans le cadre de la poursuite d'une infraction à la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, c. P-29), j'ai extrait de la base de données des PLQ le rapport des cueillettes de lait de **Ferme Vinbert inc.** dont l'établissement se trouve au 851, route 116 Ouest, Acton Vale, J0H 1A0.

J'atteste avoir personnellement extrait le document ci-joint et qu'il constitue une copie conforme du document numérique contenu dans la banque de données des PLQ à cette date.

Il n'existe à ma connaissance aucun motif de mettre en doute la fiabilité et l'intégrité de la base de données des PLQ et ce, tant au moment de la création de la base de données qu'au moment de la production des documents susmentionnés.

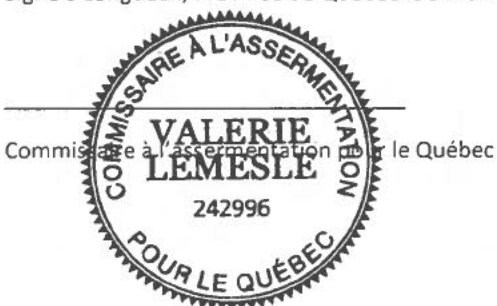
Il n'est pas possible ou raisonnablement commode de produire le rapport de cueillettes de lait original puisqu'il est par sa nature créé dans un système informatique.

Tous les documents joints à la présente déclaration sont créés et/ou manifestement utilisés dans le cours normal des activités des PLQ.

Déclaré sous serment devant moi à Longueuil, Province de Québec le 9 mai 2024.

Déclarant

Signé à Longueuil, Province de Québec le 9 mai 2024.



Affirmé solennellement devant moi

à Longueuil

ce 9 mai 2024

[Signature]
Commissaire à l'assermentation (Québec)

420

Période de 2024-03-01 00:00:00 à 2024-05-31 23:59:59

No unité		Scan	Bass.	Raison sociale		Volume											Rapport		Qual.
				Type de lait	Ramassage		Date ramassage	Date livraison	Mesure	Temp.	Trsp.	Cit.	Cir.	Ess.	Usine				
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-01 10 23	2024-03-01 13 45	99.4	2	130	78	1	22051	537		99940913		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	REGULIER		2024-03-03 10 58	2024-03-03 14 11	100.5	2.5	130	78	1	22051	537		99940921	X	
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-05 08 36	2024-03-05 13 10	97.4	2	130	78	1	19142	537		99940930		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	REGULIER		2024-03-07 10 23	2024-03-07 13 55	107.4	2	130	78	1	22051	537		99940942		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-09 08 42	2024-03-09 13 18	98.9	2	130	78	1	19142	537		99940953		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-11 08 47	2024-03-11 13 33	101.4	2.5	130	78	1	19142	537		99940962	X	
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	REGULIER		2024-03-13 08 49	2024-03-13 13 31	105.0	2	130	78	1	19142	537		99940975		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-15 09 16	2024-03-15 13 12	105.9	2.5	130	78	1	22051	537		99940983		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-17 08 36	2024-03-17 13 20	102.9	2.5	130	78	1	22051	537		99940996	X	
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	REGULIER		2024-03-19 08 43	2024-03-19 14 30	105.3	2	130	78	1	19142	537		99941009		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-21 08 42	2024-03-21 13 18	106.2	2	130	78	1	22051	537		99941020		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-23 08 39	2024-03-23 13 14	104.8	2.4	130	78	1	19142	537		99941029		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-25 08 59	2024-03-25 13 17	104.9	2.3	130	78	1	19142	537		99941038		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-27 08 43	2024-03-27 13 08	103.7	2	130	78	1	19142	537		99941048	X	
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-29 08 29	2024-03-29 12 43	105.5	2.4	130	78	1	22051	537		99941054		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-03-31 09 16	2024-03-31 13 22	104.5	2	130	78	1	22051	537		99941066		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-04-02 08 46	2024-04-02 13 01	104.5	2	130	78	1	19142	537		99941075	X	
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-04-04 08 51	2024-04-04 13 52	110.4	2	130	78	1	22051	537		99941086		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-04-06 08 46	2024-04-06 13 11	109.5	2.3	130	78	1	19142	537		6195		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-04-08 08 37	2024-04-08 13 18	107.6	2.2	130	78	1	19142	537		6205		
141934-01	X		1	Ferme Vinbert inc.	ACCEPTÉ		2024-04-10 08 51	2024-04-10 13 20	108.2	2	130	78	1	19142	537		6226	X	

No unité		Scan	Bass.	Raison sociale		Volume	Date ramassage	Date livraison	Mesure	Temp.	Trsp.	Cit.	Cir.	Ess.	Usine	Rapport	Qual.
				Type de lait	Ramassage												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ	[REDACTED]	2024-04-12 08 28	2024-04-12 13 25	103.9	2.1	130	78	1	22051	537	6236	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-04-13 07 39	2024-04-14 04 31	57.03	2.2	130	261	1	2444	394	99814411	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-04-15 07 19	2024-04-16 04 39	102.8	2.4	130	261	1	2444	394	99814450	X
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-04-17 07 51	2024-04-18 04 31	105.7	2	130	261	1	2444	394	99814486	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-04-19 07 34	2024-04-20 05 29	106.03	2.6	130	77	1	1295	394	99814527	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-04-21 07 17	2024-04-22 05 42	105.9	2.3	130	77	1	2948	394	99814550	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-04-23 07 34	2024-04-24 04 36	105.6	2.1	130	261	1	2444	394	99814586	X
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-04-25 07 51	2024-04-26 04 34	108.0	2	130	261	1	2444	394	99814629	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-04-27 09 19	2024-04-28 04 29	109.0	2	130	261	1	2444	394	99814636	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-04-29 07 28	2024-04-30 04 23	102.8	2.3	130	261	1	2444	394	99814661	X
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-05-01 07 23	2024-05-02 04 35	104.4	2.5	130	261	1	2444	394	99814700	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-05-03 08 26	2024-05-04 05 32	106.00	3	130	77	1	1295	394	99814747	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-05-05 06 40	2024-05-06 06 30	98.8	2.8	130	77	1	2948	394	99814763	
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												
141934-01		X	I	Ferme Vinbert inc	ACCEPTÉ		2024-05-07 07 19	2024-05-08 04 28	102.6	2	130	261	1	2444	394	99814796	X
141934-01		X	I	REGULIER	ACCEPTÉ												

Volume total des cueillettes acceptées:

Certificat d'attestation

Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, chapitre P-44.1)

J'atteste que l'entreprise portant le nom

FERME VINBERT INC.

- est immatriculée au registre des entreprises depuis le 17 février 1995.
- n'est pas en défaut de déposer une déclaration de mise à jour annuelle.
- n'est pas en défaut de se conformer à une demande qui lui a été faite en vertu de l'article 73.
- n'a pas transmis au Registraire une déclaration, un avis ou un jugement indiquant qu'elle est en voie de liquidation ou de dissolution.
- n'est pas radiée au registre des entreprises

Numéro de certification : 407359407

Le numéro de certification ci-dessus vous permet de consulter ce document certifié à l'aide du service en ligne Vérifier un numéro de certification du Registraire des entreprises pour une période de 90 jours suivant sa délivrance.

Fait le 5 mai 2024 pour le numéro d'entreprise du Québec 1142702290.



Registraire des entreprises





Date: 2024-04-09

Heure d'arrivée: 09:40

Numéro du rapport d'inspection: 3709981

Raison de la visite: Insp. autres (99)

Exploitant: FERME VINBERT INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: JACINTHE GUILBERT & MARIO VINCENT

Adresse de l'établissement: 311 MC DONALD, ACTON VALE, J0H1A0, (Québec)

Numéro de dossier: 705308 - 1

Numéro spécifique: 14193401

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

AUTRES CONSTATATIONS No 27 085

Entrave

Ce 9 avril 2024, je me rends à la ferme Vinbert Inc., dans le but d'y faire une inspection régulière. Après avoir tapé plusieurs fois à la porte sans réponse, je l'ouvre tout en criant bonjour, inspection, MAPAQ. J'entends au loin des bruits en provenance de l'étable qui suggèrent une présence humaine. Je rencontre M. Alexandre Vincent à l'entrée de l'étable. Après les salutations d'usage, je lui présente ma carte d'inspecteur et j'explique l'objet de ma visite.

M. Alexandre Vincent m'explique qu'il a des réparations à faire, qu'il n'a pas du temps pour moi aujourd'hui, d'appeler pour prendre rendez-vous. Il me montra derrière la porte le numéro de téléphone à appeler.

J'explique que pour une inspection régulière, je n'ai pas besoin de prendre rendez-vous. Je propose à M. Alexandre Vincent de faire le tour de la ferme rapidement, puis de revenir le voir pour quelques questions et lui faire part de mes constats. Monsieur m'oppose un refus catégorique et m'indique à nouveau qu'il fallait appeler pour prendre rendez-vous. Je lui explique qu'en vertu des articles 33 et 35 de la Loi sur les produits alimentaires, articles dont je pourrais lui faire copie s'il le souhaite, je peux en qualité de personne autorisée venir sans rendez-vous inspecter sa ferme laitière et qu'il a le devoir de collaborer. J'explique ensuite qu'un refus de collaboration pourrait être considéré comme une entrave qui entraînerait d'autres mesures légales.

Monsieur m'explique qu'il comprend que ça pourrait être une entrave, mais il me demande d'appeler pour prendre rendez-vous et que de toute façon, il ne me laisserait pas inspecter sa ferme aujourd'hui. Il m'explique ensuite que pour qu'un policier intervienne chez lui, il faut un mandat. Il serait donc hors de question que j'inspecte sa ferme sans rendez-vous. Je demande à monsieur Alexandre s'il a bien compris qu'il fait entrave à une personne autorisée. Il me répond oui. Je lui demande alors de s'identifier avec une pièce légale afin que je puisse faire ma procédure d'entrave. Il me répond qu'il n'a pas une pièce d'identité sur lui, car il est dans sa ferme et qu'il se nomme Alexandre Vincent.

En refusant que j'inspecte la ferme au motif que je n'ai pas pris rendez-vous, monsieur Alexandre Vincent a entravé mon travail d'inspecteur dans l'exercice de mes fonctions.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective

En tant que propriétaire ou gardien d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 10 février 2024

De nouvelles normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés (cheval, cheval miniature, poney, âne domestique, âne miniature et mulet) s'appliquent depuis février 2024 dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité.

Tous les propriétaires et gardiens d'animaux sont concernés, incluant ceux qui exercent des activités commerciales de reproduction, les animaleries et les refuges.

Pour les détails, consultez le Guide d'application du règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux de compagnie et des équidés :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_application_reglement_bien_etre_animaux_MAPAQ.pdf

Avant d'entreprendre des travaux de réaménagement ou une nouvelle construction, un producteur laitier doit en aviser le service d'inspection par écrit à l'adresse smsaia@mapaq.gouv.qc.ca, et ce, au moins 30 jours avant le début des travaux.

Pour connaître les exigences à respecter avant d'entreprendre les travaux, consulter le Guide d'information Construction et aménagement des fermes laitières à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/construction-ferme-laitiere. D'autres exigences peuvent s'appliquer, contacter les ministères et organismes visés pour les connaître (ex : MELCC, Code du bâtiment, municipalités).

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 4260 BOUL. BOURQUE, SHERBROOKE, J1N2A5, (Québec)

Téléphone: 819 820-3011 [REDACTED]

Télécopieur: 819 820-3651

Courriel : [REDACTED]@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à FERME VINBERT INC., 311 MC DONALD, ACTON VALE, J0H1A0, (Québec)

Fait à SHERBROOKE ce 2024-04-17

Signature : [REDACTED]